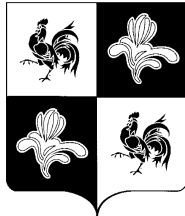


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



3 décembre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2013**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2013**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2014**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2014**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIERES

1. Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, par Mme Anne Herscovici.....	3
2. Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, par M. Jamal Ikazban	21
3. Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Nadia El Yousfi	69
4. Rapport fait au nom de la commission de la Santé par M. Pierre Migisha	99

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Anne HERSCOVICI

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	4
2. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement, pour ce qui concerne ses compétences propres, au sein de la commission	4
2.1. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	5
2.2. Avis	5
3. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Fonction publique et de l'Administration	5
3.1. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	7
3.2. Avis	11
4. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge des Relations internationales	11
4.1. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	13
4.2. Avis	16
5. Approbation du rapport	16
6. Annexes	17

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Mohamed Azzouzi, Mme Dominique Braeckman, M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul, Mme Françoise Dupuis, M. Hamza Fassi-Fihri (président), Mme Anne Herscovici, M. Alain Hutchinson, M. Vincent Lurquin, M. Christian Magéus, M. Jacques Morel, M. Philippe Pivin, Mme Magali Plovie, M. Joël Riguelle, M. Eric Tomas et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres absents : M. Philippe Close et M. Emir Kir.

Etaient également présents à la réunion : M. Christos Doukeridis (ministre-président), Mme Céline Fremault et M. Rachid Madrane (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en ses réunions des 18 et 22 novembre 2013 les projets de décret et de règlement ajustant, d'une part, les budgets généraux de dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 et, d'autre part, contenant les budgets généraux de dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014.

1. Désignation de la rapporteuse

Mme Anne Herscovici est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement, pour ce qui concerne ses compétences propres, au sein de la commission

Division 21 – Administration – Programme 0 : Subsistance (les accords non-marchand)

Le ministre-président évoque à présent la division qui concerne toutes les associations agréées de tous les secteurs qui agissent au quotidien pour les Bruxellois : il s'agit du non-marchand.

Depuis 2012, en application de l'avenant à l'accord non-marchand, les travailleurs reçoivent une prime versée en même temps que leurs primes de fin d'année. La mesure de pouvoir d'achat revient toujours à 365.000 € annuels. Au lieu d'être versée au départ de l'A.B. 01.08, elle l'est, cette année encore, au départ de chacune des A.B. sectorielles puisque l'A.B. 01.08 a disparu.

L'A.B. 01.09, destinée à financer la mesure « bien-être » de l'accord non-marchand 2010-2012 a été augmentée de 150.000 € à l'ajustement 2013, afin d'anticiper une partie de la subvention 2014 à l'asbl ABBET (Association bruxelloise pour le bien-être au travail).

De ce fait, la subvention 2014 est diminuée de 150.000 €, sans préjudice de la subvention due qui est de 350.000 € par an. Le ministre-président déclare étudier en ce moment même une façon de pérenniser l'ABET et son financement. De manière générale, la pérennisation des accords du non-marchand est une de ses préoccupations, le Collège devrait très bien-

tôt pouvoir statuer sur une modification des annexes de l'arrêté non-marchand afin d'y intégrer les accords successifs.

Il faut ajouter encore que le nombre d'heures d'embauche compensatoire augmente, comme ces dernières années. L'A.B. 01.07 passe à 4.600.000 € en lieu et place de 4.290.000 € à l'initial 2013. L'augmentation des dépenses est liée à la fois à l'augmentation du nombre de travailleurs concernés par le « papy-boom » et à l'index.

L'ajusté 2013 connaît une légère baisse, découlant du biais constaté entre les projections d'août 2012 et ce qui a été observé sur le terrain en 2013.

Il faut noter également, pour l'année 2013, le maintien à l'identique de l'A.B. 01.05, et ce en vue de l'intervention complémentaire partielle en faveur des travailleurs ACS signalés dans les associations de la Commission communautaire française. Dans l'attente d'une prise en charge progressive totale de ce différentiel par la Région, cette A.B. reste à 760.000 €.

Division 30 – Politique générale

Les montants alloués aux projets de politique générale seront augmentés de 100.000 € en 2014 et le ministre-président s'en déclare particulièrement fier. En effet, ces moyens nouveaux permettront d'ancrer pour la première fois dans le budget de la Commission communautaire française une politique d'égalité des chances et une politique d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Ainsi, sur une nouvelle allocation budgétaire A.B. 33.02 :

- 35.000 € serviront à financer le protocole de collaboration avec le Centre pour l'Egalité des chances et de Lutte contre le racisme. Cette collaboration va permettre la construction d'une véritable politique d'égalité des chances, dans toutes les compétences, avec les Services du Collège, et ce dans la lignée du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement.
- 35.000 € serviront à financer le protocole de collaboration avec l'Institut pour l'Egalité entre les femmes et les hommes. Cette collaboration permettra de mettre en œuvre le décret portant intégration de la dimension de genre dans les politiques de la Commission communautaire française.
- 30.000 € seront consacrés à un appel à projet sur la question du genre, tel que décidé par le Collège

dans son plan d'action et, le cas échéant, à poursuivre l'accompagnement du Collège et de ses services, à la mise en œuvre du « gender budgeting ».

En matière de gender budgeting, le ministre-président ne souhaite pas répéter ce qui a été dit dans le cadre de l'exposé général mais il rappelle qu'une note sera transmise à la Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

Pour le reste, la plate-forme pour le Volontariat sera encore financée, de même que les projets récurrents qui comptent sur le soutien de la Commission communautaire française, tels que la Zinneke Parade, Balkan Trafik, etc.

2.1. Discussion et examen des tableaux *partim*

Mme Anne Herscovici (Ecolo) souhaite obtenir un éclaircissement quant à une augmentation des crédits figurant à l'A.B. 33.01, en matière de politique générale, et servant à soutenir des initiatives de réflexion et de débats citoyens sur l'avenir de Bruxelles. De quoi s'agit-il ?

M. Christos Doukeridis, ministre-président en charge de la Politique générale, précise qu'il s'agit d'une allocation de base liée à la 6^e réforme de l'Etat, notamment en matière d'implication du secteur associatif chargé de réaliser un travail pédagogique à cet égard.

2.2. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les divisions 1 à 7, 21 et 30 des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2013 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2014 et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour et 2 voix contre.

3. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Fonction publique et de l'Administration

La Commission communautaire française est rentrée dans une ère nouvelle, plus moderne mais aussi plus dynamique. Fini les directeurs d'administration nommés à vie. Désormais, la Commission communautaire française possède un nouveau Conseil de direction avec des mandataires nommés pour une

période de cinq ans. Il convient de rappeler deux enjeux majeurs. D'une part, le Collège est intimement convaincu que pour conférer un dynamisme enthousiaste à une administration, il faut que l'exemple vienne d'en haut. Le fait de nommer pour 5 ans des mandataires qui ont des objectifs précis à remplir durant cette période, en lien avec les politiques du Collège, entraînera forcément un dynamisme positif au sein des structures du Collège. D'autre part, si le Collège nomme des mandataires, c'est dans le but de responsabiliser les acteurs concernés. Pour prétendre à un second mandat, les directeurs d'administration devront remplir des objectifs. Les mandataires seront évalués après 2 ans, mais aussi à la fin de leur mandat de 5 ans. C'est cela une gestion dynamique d'une administration moderne : donner des objectifs en amont, mais aussi vérifier que ces objectifs sont bien atteints en aval.

Ces mandataires seront les artisans des projets de modernisation de la Commission communautaire française dans une perspective de progrès, de réponses concrètes aux besoins actuels et futurs. Ils auront pour tâche ambitieuse de développer une culture d'entreprise positive, où chacun pourra se développer professionnellement. Les moyens nécessaires à l'ouverture des postes soumis à mandat et à la mise en œuvre de la nouvelle structure sont bien évidemment prévus dans ce budget.

Il y a aujourd'hui cinq mandataires en place, qu'il convient de féliciter déjà pour leur investissement présent et futur. Les deux mandataires restants, à la direction d'administration du budget et des affaires patrimoniales, d'une part, et à la direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle, d'autre part, devraient normalement être désignés pour le début de l'année 2014. Ces procédures ont pris du retard car les commissions de sélection ont estimé qu'aucun candidat apte ne s'était présenté face à eux. Il y a eu donc une deuxième déclaration de vacance pour ces deux postes et le processus de sélection devrait se clôturer d'ici janvier 2014.

La ministre se dit particulièrement heureuse d'annoncer que 4 des 5 directeurs d'administration en place sont en réalité des ... directrices d'administration, ce qui fait de la Commission communautaire française un exemple d'administration tout à fait inédit en Belgique. La Commission communautaire peut réellement être fière d'avoir un Conseil de direction constitué à 80 % de femmes.

La ministre tient également à signaler que la nouvelle structure des services, annoncée par son prédécesseur, l'année dernière devant les députés, a vu le jour ce 1^{er} novembre 2013. L'objectif est, dès lors, de tendre vers une structure organisationnelle visant une meilleure cohérence et une meilleure visibilité de son

action. Cette nouvelle structure tient mieux compte des réalités du terrain et a la particularité d'avoir une toute nouvelle direction d'administration en charge des ressources humaines.

Cette direction des ressources humaines a été mise en place afin de mettre sur pied différents chantiers dans le but, justement, d'avoir une administration moderne et gérée de façon dynamique. Quels sont ces différents chantiers ?

La ministre pense évidemment aux méthodes de recrutement, aux constitutions des différentes réserves, mais aussi, bien entendu, aux processus de mutation interne. Et elle en arrive à l'objectif n° 1 pointé par le Collège en matière de ressources humaines : la mise en place d'un processus d'évaluation des fonctionnaires, efficace et moderne. Celui-ci est nécessaire pour une administration d'aujourd'hui.

La ministre déclare qu'elle s'en voudrait de ne pas toucher un mot d'un domaine qui lui tient à cœur, à savoir la formation du personnel. Former les agents sur leur lieu de travail, c'est leur donner la chance unique de continuer à se développer et à grandir. Cette année, elle demandera à l'administration d'être particulièrement attentive aux formations en matière de bien-être au travail. Elle croit dur comme fer que le bien-être au travail constitue un volet essentiel pour les agents. Différentes initiatives seront prises en ce sens cette année.

Au-delà des avancées importantes évoquées, le budget 2014 permettra d'autres développements importants :

- ainsi la politique de l'informatique sera poursuivie de manière à développer une culture de simplification administrative au bénéfice des agents et des bénéficiaires (asbl). Elle prévoit un accompagnement et une amélioration des compétences des fonctionnaires en vue d'une utilisation plus pertinente des outils informatiques;
- autre élément important, le secteur public se doit de montrer l'exemple en matière d'emploi pour les personnes handicapées. Dès lors, la ministre a soutenu la mesure prévoyant la présence de 5 % de personnes handicapées dans les services du Collège. Cette mesure a été adoptée en février 2013. L'arrêté devra être mis en œuvre de façon concrète en 2014 au sein de l'ensemble des services du Collège et ce, par le nouveau Conseil de direction;
- la politique d'égalité des chances, au bénéfice des agents de la Commission communautaire française, continue à être soutenue par la mise à disposition de places de crèches à Schaerbeek;

- le processus d'adoption d'un règlement de travail touche à sa fin. Dans quelques mois, la Commission communautaire française aura officiellement un règlement de travail pour son personnel;
- autre point important : les négociations pour un accord sectoriel avec les syndicats sont actuellement lancées;
- enfin, un groupe de travail composé de l'administration et des représentants du personnel, sera mis sur pied afin de créer un projet de télé-travail à la Commission communautaire française. Un budget a été prévu pour cela à l'initial 2014.

La ministre propose maintenant de parcourir les principaux postes du budget des divisions 10 et 21 pour identifier les évolutions qui ont été nécessaires.

Ajustement 2013

Au niveau de l'ajustement du budget 2013, les évolutions les plus remarquables concernent les allocations budgétaires relatives aux rémunérations du personnel (A.B. 11.03 et 11.04 des divisions 10 et 21). Comme chaque année, des diminutions ont été possibles, à ce stade de l'année, au regard des besoins réels et du rythme de remplacement des agents qui ne pèsent pas sur le budget en année pleine. Une diminution des allocations 11.06 de la division 10 et 11.08 de la division 21 a été possible au regard de la diminution de la cotisation pour les veuves et orphelins (CVO), inconnue lors de l'élaboration du budget initial. De même, l'allocation 10.00.11.30 a pu être ajustée très légèrement à la baisse au regard de la non-finalisation d'un dossier de mise à la pension pour inaptitude physique.

Il est à noter une augmentation à l'A.B. 21.00.11.10 qui est passée de 2.000 € à 156.000 €. Cela concerne les primes de responsabilisation. Pour rappel, il s'agit du montant des contributions de responsabilisation en matière de pensions de retraite, fixé par le Comité de concertation pour la Commission communautaire française. Le COMORI a décidé que la responsabilisation pensions des entités fédérées devait être ajustée à la réalité. En accord avec le ministre du Budget, il a été décidé de faire cet effort à l'ajustement.

Initial 2014

À l'initial 2014, les évolutions des A.B. Rémunérations font suite à l'application de l'indexation et à l'évolution des barèmes ainsi que l'application du statut en termes de promotions en carrière plane. Des glissements entre les allocations destinées aux contractuels et aux statutaires suivent la logique de

statutarisation. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle structure et des mandats y afférents, en année pleine, sont prévus. Ils sont répartis dans les différentes A.B. qui concernent les rémunérations.

La dotation au Service social a été calculée en tenant compte du protocole d'accord.

Le budget consacré aux frais liés à l'informatisation est en légère augmentation puisqu'il a été décidé d'engager un informaticien supplémentaire afin de gérer le nouvel logiciel SAP.

Dans la même logique, les moyens prévus pour la formation du personnel (A.B. 21.00.12.04) restent stables.

Les crédits d'ordonnancement de l'A.B. 21.00.12.07 (application budgétaire et comptable) ont été dotés d'un montant de 200.000 € qui permettra de couvrir les frais de maintenance informatique et de mettre en œuvre le logiciel SAP dans le cadre de la mise en place de la réforme de la comptabilité de la Commission communautaire française.

Enfin, il convient de noter une augmentation de 150.000 € à l'initial 2014 concernant la dotation au SGS Bâtiments. Cette augmentation permettra d'effectuer l'aménagement du rez-de-chaussée du Meiboom, mais aussi de mettre en route une quantité importante de petits travaux de rénovation sur l'ensemble des bâtiments de la fonction publique. Une administration moderne dans son organisation c'est aussi une administration moderne dans ses installations ! C'est la moindre des choses.

Les autres allocations de base, en lien direct avec la fonction publique, ne connaissent pas d'évolution notable.

3.1. Discussion et examen des tableaux *partim*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) relève que la question des mandats a déjà été évoquée en séance plénière de même que la sélection des six nouveaux directeurs. Le député s'interroge quant à la nature des contrats qui lieront ces personnes à la Commission communautaire française. S'agit-il de contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée ?

Lors du débat avec le ministre-président, il a été question de recrutements nécessaires dans le prolongement de l'attribution de ces mandats. Qu'en est-il ? La Commission communautaire française va-t-elle procéder à des engagements complémentaires pour soutenir ces nouveaux directeurs ?

Le député souligne qu'il semble qu'il y ait eu certaines avancées sur la question des 5 % de personnes handicapées au sein de l'administration. La ministre avait annoncé trois chantiers principaux de ce point de vue-là :

- procéder à des aménagements raisonnables en vue de permettre la participation des personnes handicapées aux épreuves de recrutement;
- faire appel aux listes spécifiques établies par le SELOR lors de sélections qu'il organise;
- désigner un ou plusieurs agents chargé(s) spécialement de l'accompagnement des personnes handicapées qui le souhaitent.

Qu'en est-il de ces chantiers concrets qui doivent, à terme, permettre d'intégrer des personnes handicapées au sein de la Commission communautaire française ?

En ce qui concerne le plan de modernisation de l'administration, le député souhaite être informé du suivi apporté à l'harmonisation de la prime à la vie chère, au regard de celle qui est versée au niveau des ministères régionaux. Les fonctionnaires de la Commission communautaire française peuvent-ils espérer bénéficier des mêmes dispositifs ?

Mme Anne Herscovici (Écolo) apprécie que, dans ce budget, modernisation de l'administration ne rime pas uniquement avec informatisation. Chaque fois qu'elle posait des questions relatives à la modernisation de l'administration, à M. Benoît Cerexhe, prédécesseur de la ministre Céline Fremault, ses réponses étaient orientées vers l'informatique alors qu'il ne s'agit que du petit bout de la lorgnette.

Les A.B. les plus remarquables concernent effectivement les salaires et rémunérations. A l'ajustement, il y a une diminution des crédits de plus d'un million d'€, alors qu'il y a une certaine hausse constatée à l'initial 2014. Il est vrai que le budget a un caractère prévisionnel. Sans doute, a-t-il été planifié de procéder à des engagements dans le courant de l'année 2014. La députée s'interroge donc sur la manière dont on réfléchit à l'engagement du personnel à la Commission communautaire française de manière à ne pas se retrouver en décalage en fin d'année entre, d'une part, la réalité des besoins exprimés et, d'autre part, la possibilité concrète de les réaliser. Comment est appréhendée la gestion du recrutement du personnel ?

Toujours à l'ajusté, la députée constate une diminution de 10.000 € (portant sur un initial de 40.000 €) de l'A.B. consacrée à la politique d'égalité des chances au sein de l'administration. Cet article budgétaire

est lié au dossier « Crèches ». Il semble qu'il y avait un problème d'accord avec la commune d'Anderlecht. Il avait été annoncé l'année passée qu'une solution était sur le point d'être trouvée. Comment peut-on espérer que l'année prochaine, il n'y aura pas à nouveau un ajustement à la baisse sur cette A.B., alors que chacun s'entend sur le fait que l'égalité des chances passe aussi par l'existence de places suffisantes dans les crèches ?

En ce qui concerne le fameux arrêté qui fixe à 5 % la présence de personnes handicapées au sein de l'administration, la députée s'étonne de la difficulté à mettre en œuvre cet arrêté. Pourquoi n'a-t-on pas avancé sur ce point, si ce n'est dans l'attente de la mise en place du nouveau comité de direction ? Finalement, tout semble indiquer que ce nouveau comité de direction aura du pain sur la planche ...

M. Serge de Patoul (FDF) s'étonne de ce que la ministre se félicite que le comité de direction compte actuellement 4 femmes et 1 homme. Faut-il se féliciter de ce que ces cinq personnes ont été recrutées à l'extérieur de l'administration ? Le député regrette que le comité de direction, dans sa configuration actuelle, ne comporte aucune personne issue de l'administration elle-même, d'une part, et note que leur identité a été annoncée aux valves de l'administration préalablement au recrutement, d'autre part. Aussi, le député entend obtenir des clarifications quant à ces recrutements totalement biaisés et aux méthodes utilisées.

Est-il possible d'isoler dans la masse salariale les montants prévus pour rémunérer ces cinq personnes ? S'agit-il de dépenses supplémentaires puisqu'elles concernent des personnes extérieures à l'administration ? Faudra-t-il par ailleurs procéder à des recrutements complémentaires pour apporter un soutien à ces cinq personnes externes, qu'il s'agisse de recrutements de nouveaux membres de personnel ou de mutation en interne ? Le député entend également avoir une clarification sur les méthodes de mutations que le comité de direction pourrait par ailleurs être amené à mettre en œuvre.

Il s'interroge également sur le problème récurrent des pensions. La ministre pourrait-elle faire le point de la situation ? La question est délicate mais il convient d'éviter d'avoir une bombe à retardement.

Concernant le transfert des compétences liées à la 6^e réforme de l'État, le député se demande si la Commission communautaire française devra prévoir des ressources humaines complémentaires pour faire face à des tâches auxquelles l'administration n'est actuellement pas préparée. De manière générale, le député demande s'il y a un plan de recrutement de personnes extérieures prévu. Évoquant le projet pilote de télé-travail, le député estime qu'il serait intéressant de

pouvoir prendre connaissance des premières conclusions de cette expérience.

L'accord de gouvernement faisait état d'une évaluation des propositions relatives aux relations entre services ainsi qu'entre l'administration de la Commission communautaire française et les autres administrations régionales, communautaires ou fédérales et ce, pour réaliser des synergies. Quels sont les rapprochements qui ont été réalisés ? Par exemple, qu'en est-il du Service des statistiques ? Le député relève que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont bien avancé à ce niveau-là.

Enfin, le député s'interroge quant à la collaboration de l'administration de la Commission communautaire française avec l'École d'administration créée au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Commission communautaire française est un client privilégié certes et fait partie du comité scientifique. Comment se déroule la mise en place de cette école d'administration publique ? Quelles sont les perspectives envisagées par rapport à la Commission communautaire française ?

M. Joël Riguelle (cdH) déclare qu'il souhaitait interroger la ministre par rapport à la note de gender budgeting et à ses conséquences en matière de fonction publique. Force est de constater que poser la question ne sera pas nécessaire puisque le conseil de direction comptera 4 femmes pour 1 homme. Le moins que l'on puisse dire c'est que le Collège s'est montré attentif à cet aspect des choses.

Le député entend par ailleurs ne pas pouvoir faire l'impasse sur les 5 % de personnes handicapées que doit compter l'administration de la Commission communautaire française. Celle-ci a souvent été à la pointe en la matière. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le député demande également quelques éclaircissements quant au projet pilote de télé-travail. Il imagine qu'il s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

M. Eric Tomas (PS) aborde deux questions concernant les évolutions des A.B. de la division 21.

En ce qui concerne les pensions et la responsabilisation des entités fédérées, la ministre a évoqué un ajustement encore pour l'année 2013. Or, il semble que les charges et provisions de pension pour les agents provenant de l'ex-CFC ou de la province de Brabant sont en légère diminution à l'ajusté 2013 et en très faible augmentation à l'initial 2014. Qu'en est-il donc de la traduction de cette responsabilisation des entités fédérées ?

Ensuite, le député s'interroge quant à l'évolution des rémunérations du personnel statutaire. A l'ajustement, la ministre a signalé une économie de 968.000 € pour tenir compte de la réalité des dépenses. Par ailleurs, à l'initial 2014, on constate une augmentation de 7,1 % par rapport à l'ajusté. Comment cette augmentation est-elle justifiée ? Il ne peut s'agir des nouveaux membres du comité de direction puisque ceux-ci sont rémunérés par une A.B. consacrée au personnel contractuel.

M. Mohamed Azzouzi (PS) veut s'associer aux questions légitimes de ses collègues quant à la mise en œuvre de l'arrêté fixant à 5 % le nombre de personnes handicapées au sein de l'administration de la Commission communautaire française. Celle-ci a un rôle important à jouer en la matière, fût-il symbolique.

A propos du télé-travail, M. Azzouzi entend lier le projet pilote à la réflexion menée à Bruxelles en terme de mobilité. Il faut y associer le secteur syndical bien entendu. Il importe d'investir dans ce domaine sachant qu'il répond aussi bien à une demande des fonctionnaires que du marché. Un recensement des personnes concernées a-t-il été effectué ? A-t-on déjà réfléchi quant aux services qui seront davantage concernés ?

Le député évoque le processus d'évaluation des fonctionnaires que la ministre entend mettre en place. Qu'en est-il ? Où en est-on dans la phase d'élaboration de ces processus ?

M. Emmanuel De Bock (FDF) évoque les mandats que le Collège a récemment attribués. Comment les mandataires seront-ils évalués ? Que se passera-t-il lorsque les objectifs qui leur sont assignés ne sont pas remplis ? Comment procédera le Collège lorsqu'il voudra se séparer d'un des directeurs du comité de direction ? Quel sera le préavis à prester ? Y a-t-il une indemnité prévue ?

Mme Céline Fremault, ministre, rappelle qu'en matière de personnes handicapées présentes au sein de l'administration de la Commission communautaire française, un arrêté a été adopté en février 2013 pour modifier le statut de la Commission communautaire française pour y insérer une partie relative à « l'intégration de la personne handicapée ». Elle fixe un taux de 5 % de personnes handicapées par rapport au cadre du personnel, avec des mesures spécifiques de recrutement via le SELOR, des mesures d'accompagnement et d'accueil ainsi que des formations spécifiques pour les personnes handicapées.

S'agissant de modifications statutaires, elles ne concernent pas le personnel contractuel. A ce stade, il a été demandé au nouveau conseil de direction de

mettre concrètement en place le système prévu par l'arrêté de février 2013. Cette mise en œuvre fait partie des objectifs qu'il doit remplir pendant le mandat de 5 ans. Des réunions sont prévues à cet égard à partir du mois de décembre 2013.

Concernant l'attribution des mandats, la ministre entend donner toutes les garanties de transparence quant à la procédure suivie. Elle avait déjà fait le point lors de la dernière séance plénière à ce sujet. Elle indique qu'il est parfois bon de se souvenir des pratiques antérieures. Auparavant, les directeurs d'administration étaient nommés à vie. Aujourd'hui, il s'agit d'une période de 5 ans, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, où chaque mandataire sera évalué régulièrement.

Les nominations à vie, sans évaluation des objectifs réalisés, étaient loin d'être idéales en terme de gestion. Aujourd'hui, les directeurs d'administration ont cinq ans pour faire leurs preuves après avoir été recrutés au terme d'un examen de sélection rigoureux. La commission d'évaluation qui sera mise en place évaluera chacun des mandataires après deux ans de fonctionnement et, une seconde fois, trois mois avant le terme des cinq ans. Si l'évaluation conclut à l'insuffisance, le directeur doit quitter son poste puisque les objectifs en lien avec sa nomination n'ont pas été atteints. Auparavant, la procédure de sélection était interne, peu diffuse et sans réel processus de sélection. Aujourd'hui, les appels ont été publiés au Moniteur belge et dans la presse quotidienne (Le Soir et La Libre Belgique).

Des commissions de sélection ont été composées et des critères de sélection établis pour permettre de déclarer aptes ou non les candidats. Sur les sept mandats à attribuer, deux n'ont pas abouti. Par ailleurs, il y a eu une réelle transparence quant aux conditions d'admissibilité de ces mandataires. Lors d'un premier appel à candidature, tout membre du secteur public, fonctionnaire de l'administration, membre de cabinet ministériel ou d'administration communale, qui pouvait se prévaloir d'une expérience de 12 ans en qualité d'agent statutaire ou de 6 ans dans une fonction dirigeante rentrait dans les conditions d'admissibilité. Tant les agents de l'administration que les personnes extérieures ont pu postuler de concert. Effectivement, des collaborateurs employés dans des cabinets ministériels, travaillant en liens étroits avec l'administration, ont pu postuler valablement.

Dans le processus de nomination, chaque candidat qui a postulé pour un poste a dû présenter un plan de gestion pour la fonction et a eu un entretien avec la commission de sélection. Celle-ci était composée :

– soit d'« experts en management public »,

– soit de « pointures dans le domaine concerné en lien avec la matière adéquate ».

Un arrêt du Collège a justifié et motivé les nominations intervenues et la transparence syndicale a été assurée puisque les syndicats ont été invités à envoyer des observateurs pour assister aux entretiens oraux. Ils ont pu constater que le niveau de compétences requis était particulièrement élevé.

Il n'y aura pas d'engagement complémentaire lié à l'arrivée des 5 nouveaux directeurs, mandataires de rang 15. Ils perçoivent, en outre, une prime de mandat qui s'élève à 4.186,00 € par an.

En ce qui concerne la prime à la vie chère, la ministre signale qu'il n'y a pas de décision de modification de cette prime prévue en 2013 ou 2014.

En ce qui concerne les pensions, il faut distinguer les différents régimes en vigueur. Les agents non-transférés de l'ex-Province de Brabant sont dans une situation particulière. Leurs pensions sont gérées dans le cadre d'un fonds géré par Ethias, en présence d'un comité de surveillance composés de l'ensemble des institutions héritières de la Province de Brabant. A partir de 2011, il a été décidé de ne pas consolider le fonds. Chaque année, en cas de nouvelle pension, une facture individuelle est envoyée à la Commission communautaire française. C'est le Collège suivant qui décidera si l'on poursuit dans cette politique de non-consolidation ou s'il convient d'adopter un autre système. Pour les autres agents, le fonds de pension est financé par la Commission communautaire française et augmente à hauteur de 3 % via l'indexation. A propos des « archéos » de la Commission communautaire française (= agents de la Commission française de la Culture), un contrat dit « mixte » a été adopté en 2010. Dans un premier temps, a été poursuivie une capitalisation par tête constituée de contrats individuels entre Ethias et chaque agent. Par la suite, a été créé un fonds de financement indexé chaque année.

Concernant le télé-travail, la ministre estime qu'il peut constituer une avancée significative pour l'institution. Les avantages multiples de la formule sont connus mais il convient de ne pas activer le système trop vite. Un groupe de travail sera instauré au sein de l'administration. Un budget de 20.000 € a été prévu à cet effet sur la ligne budgétaire consacrée à l'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique.

Le processus pourra s'appliquer aussi bien aux hommes qu'aux femmes mais il faut garder à l'esprit que certaines fonctions sont incompatibles avec le télé-travail (par exemple, la réception). Le groupe de travail devra d'ailleurs se pencher sur cette compatibilité avec les différents profils que présente l'administration.

A propos du gender budgeting, la ministre rappelle que, depuis le 10 mai 2012, un plan d'actions vers l'égalité hommes/femmes à la Commission communautaire française a été adopté. Il vise à inscrire la question de l'égalité dans toutes les politiques menées par la Commission communautaire française mais aussi à mener une action concrète sur la question de l'égalité des genres.

C'est le ministre-président qui conduit ce projet soutenu par l'ensemble du Collège, même si elle lui tient particulièrement à cœur par ailleurs. C'est la raison pour laquelle le plan vise la mise en place d'outils très concrets tels que le gender budgeting, les circulaires budgétaires et des listes de contrôle qui vont permettre aux services du Collège et aux membres du Collège d'objectiver la situation en matière d'égalité dans leurs secteurs, d'adopter des mesures afin de la stimuler, l'améliorer et la maintenir. Le gender budgeting est une approche extrêmement particulière, basée sur les perspectives du genre dans les recettes et dépenses publiques, il donne un aperçu des conséquences directes ou indirectes sur les uns et les autres.

Dans le cadre des compétences en fonction publique, il y a plusieurs réalisations à concrétiser. Il faut veiller à ce que l'ensemble des statistiques que les membres du Collège produisent soient ventilées par sexe, que des indicateurs de genres soient établis. Il faut également veiller à ce que, dans le cadre de la passation des marchés publics et d'octroi de subventions, l'égalité des chances soit prise en compte.

Il convient également de contrôler qu'en matière de recrutement aucune discrimination ne soit faite à l'embauche ou lors des sélections préalables.

L'ensemble des membres du Collège sont concernés et attentifs à ce que le gender budgeting puisse trouver rapidement une pleine application.

Concernant l'augmentation de l'A.B. consacrée aux primes de responsabilisation, ce différentiel est dû à celles évoquées par la ministre dans l'exposé. Le COMORI a décidé que la responsabilisation des pensions des entités fédérées devait être ajustée. Il s'agit donc de la préparation de la 6^e réforme de l'État. L'accord institutionnel du 11 octobre 2011 stipule que « si le coût de vieillissement se situe principalement au niveau fédéral, il est nécessaire que les Régions contribuent davantage au coût budgétaire du vieillissement. Il est proposé qu'après concertation avec les entités fédérées, les règles de calcul de la loi spéciale de 2003 soient mises en œuvre pour déterminer la contribution de chacune des entités fédérées ».

Au final, cela signifie l'application de la loi spéciale du 5 mai 2003 instaurant un nouveau mode de calcul

de contribution de responsabilisation à charge de certains employeurs de certains secteurs du secteur public, jusque 2015 inclus. En accord avec le ministre-président en charge du Budget, il a été décidé de faire un effort à l'ajustement, d'où cette augmentation. A l'initial 2014, un montant de 171.000 € a été établi.

L'augmentation du budget statutaire est lié à la désignation de nouveaux chefs de service dans la nouvelle structure, à l'indexation, aux promotions en carrière plane de certains agents et l'évolution des barèmes des agents.

En terme d'objectifs fixés en matière de ressources humaines, au-delà de la seule question de l'informatique, il faut savoir que la direction des ressources humaines a été mise en place pour lancer les nouveaux chantiers dans le but d'aboutir à une administration qui réponde à tous les critères de modernité. Les chantiers sont les suivants :

- constitution de réserve de recrutement,
- procession de mutations internes,
- mise en place des processus d'évaluation des fonctionnaires en ce compris les dirigeants,
- formation du personnel, notamment au bien-être au travail.

A propos de la diminution de 10.000 € de l'A.B. consacrée à la politique d'égalité des chances, la ministre souligne que la commune de Schaerbeek n'a pas formulé de demande de places supplémentaires en crèches. Il y a eu une demande à la commune d'Anderlecht mais qui n'a pas encore pu aboutir. En conséquence, le budget sera réaffecté sur l'objectif de télé-travail. Les places de crèches à Schaerbeek ne sont pas toutes occupées par les agents de la Commission communautaire française, il y a donc un léger surplus.

En terme de recrutement, il n'est pas exclu qu'il y en ait à l'avenir mais en fonction des besoins réels et réalistes. Le conseil de direction est bien outillé pour travailler sur le plan global.

A propos des mandats, la ministre précise qu'il s'agit de mandat de 5 ans dans le cadre de contrats à durée indéterminée avec un préavis de 3 mois qui correspond à la date de leur seconde évaluation dans le courant du mandat. Si l'évaluation est insatisfaisante, lorsqu'elle est menée 3 mois avant la fin du mandat, le préavis est donné et sa durée correspond à ces 3 mois. Il n'y a donc pas de coût supplémentaire pour l'administration.

Mme Anne Herscovici (Écolo) déclare ne pas être heureuse de la réponse apportée à la question des places dans les crèches. Elle a du mal à croire qu'il n'y ait aucun problème pour le personnel de la Commission communautaire française à trouver des places dans les crèches. Qu'est-ce qui a fait que l'on n'a pu aboutir à un accord avec la commune d'Anderlecht ? Le ministre précédent avait indiqué à l'époque que le changement du bourgmestre à Anderlecht, à l'occasion des élections communales, permettrait peut-être de faire aboutir le dossier.

Mme Céline Fremault, ministre, souligne que, tous les acteurs étant présents en commission, ce problème pourrait être réglé sur le champ. Par ailleurs, la ministre rappelle que ces places ne sont pas nécessaires puisqu'il y en a déjà suffisamment de réservées dans la crèche à Schaerbeek.

Mme Anne Herscovici (Écolo) attire l'attention de chacun sur le fait que c'est le même article budgétaire (égalité des chances) qui affiche ce transfert des crèches vers le télé-travail. Ce dernier est certes intéressant mais il ne peut devenir un substitut des crèches et faire en sorte que ce soit les femmes qui travaillent à la maison. Il convient d'y être vigilant car, in fine, il s'agirait d'une politique contraire aux souhaits exprimés par le Collège.

3.2. Avis

Voir avis au point 4.2.

4. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge des Relations internationales

Le ministre déclare qu'il éprouve beaucoup de plaisir à présenter le budget des Relations internationales de la Commission communautaire française pour l'année 2014. A titre liminaire, il signale qu'il n'a pas été nécessaire d'ajuster le budget 2013. En effet, son département a utilisé l'ensemble des lignes budgétaires de manière adéquate par rapport au budget initialement prévu. Actuellement, il peut aisément affirmer que toutes les lignes budgétaires seront quasiment utilisées à la fin de cette année.

Ainsi, l'utilisation des fonds de l'article 12.01 montre une implication croissante des fonctionnaires de la Commission communautaire française dans les matières touchant aux Relations internationales. Par exemple, un membre de l'administration s'est rendu au Québec dans le cadre du Conseil bilatéral de l'Office Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse. Par ailleurs, plusieurs missions ont été organisées dans

le cadre des commissions mixtes permanentes. Une mission exploratoire du Service des relations internationales a notamment été organisée à Sofia en Bulgarie. Une autre, regroupant les services des Personnes handicapées, des Relations internationales et le cabinet, a été menée en Pologne.

A ce sujet, le ministre souhaite signaler qu'il est prévu d'envoyer un membre de l'administration en mission de prospection en vue de préparer les nouvelles Commissions mixtes permanentes (CMP). Il s'agit d'une nouvelle procédure qu'il avait à cœur de mettre en place car, c'est en allant sur le terrain, que l'administration peut déterminer au mieux les projets à mettre en place tant du côté de la Commission communautaire française que du pays partenaire.

En ce qui concerne les missions des membres du Collège, la Commission communautaire française a été représentée sur la scène internationale, soit par un membre du Collège, soit par les membres des cabinets et ce, dans les domaines de l'aide aux personnes handicapées, du tourisme et de l'action sociale. Le ministre s'est lui-même rendu en Roumanie, dans le cadre de la commission mixte permanente, pour faire le point sur le projet venant en soutien aux enfants des rues qui est subsidié par le Collège. Et comme les députés le savent, il a également mené une délégation de la Commission communautaire française à Kinshasa, afin d'y réaliser un état des lieux des projets soutenus, mais également en vue de préparer la nouvelle CMP qui aura lieu à l'automne prochain.

Pour ce qui est des subsides octroyés aux associations par la Commission communautaire française, le ministre signale avoir soutenu plus d'une trentaine de projets dans les domaines les plus divers allant de la santé des femmes, aux jeunes en décrochage scolaire en passant par la psychiatrie. L'article 33.01 est d'ailleurs presque entièrement épuisé puisqu'il ne reste qu'un solde de 5.000 € en date du 15 novembre 2013. D'ici la fin de cette année, il est aisé d'affirmer que ce budget aura été complètement utilisé.

Il convient à présent de faire le point sur les initiatives en matière de promotion des Francophones bruxellois à l'étranger et pour les étrangers. Différentes actions ont été menées au cours de l'année écoulée. La Commission communautaire française a présenté sa candidature à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) au titre de membre observateur. Le dossier suit son cours. Par ailleurs, le Collège subventionne la Coopération audiovisuelle francophone (ICAF) qui réalise des émissions sur la créativité de la Région de Bruxelles-Capitale qui sont diffusées notamment sur France 3. Une aide financière est également apportée à l'asbl « Alliance française de Bruxelles Europe, centre européen de langue française » qui vise à développer la connaissance du

français et des réalités de la Francophonie dans les milieux étrangers travaillant en lien ou au sein des institutions européennes.

En ce qui concerne les actions que la Commission communautaire française mène à travers Wallonie-Bruxelles international (WBI), le Collège a transféré un budget annuel de 232.000 € afin de développer, dans le cadre des CMP, des projets ayant en toile de fond la formation professionnelle, les politiques sociales, le sport, la culture et les questions liées aux genres.

Des nouvelles CMP ont été ou vont encore être négociées cette année. A ce propos, la nouvelle CMP avec le Québec a été conclue en juin 2013. Trois projets ont été dégagés : le premier concerne la lutte contre les violences conjugales et les mariages forcés; le second porte sur l'action « Housing First » et, pour finir, le troisième a trait au domaine de la santé mentale et de la vie affective et sexuelle des personnes sourdes et/ou handicapées mentales.

A la fin de ce mois, la CMP avec la Pologne va également être renégociée. Là-bas aussi, trois projets ont été mis en exergue. Ils portent sur des matières liées aux handicaps mentaux et physiques, ainsi qu'à la restauration des liens au sein de la famille et aux violences conjugales.

Cette année encore, si la partie algérienne se manifeste, il conviendra de négocier la nouvelle CMP avec l'Algérie. Dans ce cadre, il est envisagé de développer un projet visant à l'émancipation sociale des plus jeunes, via le sport.

Pour l'année 2014, des nouvelles CMP verront le jour, notamment avec le Congo, le Maroc, la Tunisie et le Bénin. Outre la reconduction de certains projets, des appels à projets seront très prochainement lancés.

Le ministre a également l'espoir de mettre en œuvre, en 2014, les accords de partenariat signés avec la Croatie et la Turquie. Ce qui n'empêche pas de déjà collaborer avec des associations de ces pays. Le ministre en veut pour preuve la création, à la Vénérerie, de la « Nuit européenne du spectacle », d'inspiration croate, ainsi que le travail de réseau avec l'association turque « Le balai volant » dans les matières liées aux violences conjugales.

Pour ce qui est du Congo, le Gouvernement apporte son aide à un petit dispensaire sur les collines de Selembao, dans la périphérie pauvre de la ville. Dix lits supplémentaires vont être financés, le lieu sera électrifié et raccordé à l'eau. Un autre projet consiste à informatiser la bibliothèque de la Maison de la Laïcité de Kinshasa (MLK). Et pour finir, seront

développées des activités du planning familial de la MLK via la création de points d'information au Centre de Documentation de l'Enseignement, Supérieur et Universitaire et de la Recherche de Kinshasa (CEDE-SURK) et à la bibliothèque de WBI à Kinshasa et ce, sur base de la proposition de l'excellente déléguée, Kathryn Brahy.

Concernant le Maroc, le ministre signale qu'il a tout récemment marqué son accord sur un projet : la « Caravane du savoir », projet qui vise à améliorer la scolarisation des enfants et orphelins des écoles primaires et secondaires de la région de Hoceima-Nador, située au nord-est du Maroc, victime d'un tremblement de terre il y a six ans.

Il convient à présent de s'arrêter à l'aspect multilatéral des relations internationales pour signaler qu'après avoir été renouvelée, il y a quelques semaines, la Commission consultative francophone et germanophone de l'UNESCO. Le rôle de la Commission communautaire française sera de l'aider et ce, en fonction de ses spécificités et de son expertise particulière.

Avant de terminer sa présentation, le ministre souhaite aborder un sujet particulier et non des moindres : l'amélioration et la rationalisation des différentes procédures touchant les relations internationales. A ce propos, un nouvel arrêté verra très prochainement le jour. Celui-ci organisera mieux les missions des fonctionnaires et experts. Il simplifiera les relations avec l'administration de la Commission communautaire française et encadrera mieux le financement des missions. Des nouvelles circulaires, adoptées il y a peu, seront bien évidemment mises en œuvre. Elles visent à améliorer les procédures de transposition des directives européennes et d'assentiment des traités mixtes par une clarification du rôle de la Commission communautaire française et de WBI.

Voici donc les différentes actions initiées cette année par le ministre, en matière de relations internationales. Et le ministre d'insister sur le fait que chacune de ses démarches a été en permanence guidée et imprégnée des questions liées à la défense des libertés fondamentales et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

4.1. Discussion et examen des tableaux *partim*

M. Emmanuel De Bock (FDF) déclare avoir entendu les efforts déployés par le ministre pour promouvoir le français, d'une part, et le rôle que peut jouer la Commission communautaire française à cet égard, d'autre part. Il se dit perplexe car, à l'occasion de rencontres avec les homologues québécois ou de la francophonie méditerranéenne, il doit être peu aisé d'expliquer comment on dénomme certains para-

régionaux en City Dave, en Impulse ... bref, un bon nombre d'institutions sont anglicisées. Il semble que de nombreux députés soient dérangés, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, de cet usage de la langue anglaise.

Le député se dit fier d'utiliser la langue française. Bruxelles est une ville internationale, une ville francophone avant tout. Mais c'est aussi une ville bilingue, trilingue, multilingue. Elle a plusieurs rôles à jouer. Le phénomène d'anglicisation auquel on assiste entraîne une espèce d'acculturation, une perte de sens. Un ambassadeur expliquait, il y a quelques années, que la richesse de la capitale Bruxelles était la mixité des langues, et certainement pas le tout à l'anglais.

Le ministre a une double casquette bruxelloise : l'unilingue francophone et la bilingue de Bruxelles-Capitale. La remarque vaut également pour les homologues néerlandophones. Le néerlandais fait partie de l'histoire de Bruxelles et il est dommage de renier une part importante du rôle des néerlandophones dans la capitale. Il est donc important de défendre cette francophonie, et pas seulement à la Commission communautaire française mais aussi à la Région.

Le député évoque ensuite un engagement du Gouvernement sur la compensation CO₂ des déplacements ministériels et des fonctionnaires. Un certain nombre de ministres semblent compenser par des projets de développement durable menés dans certains pays. Il serait intéressant de joindre au rapport la liste des voyages qui ont fait l'objet d'une compensation ou non en CO₂.

M. Aziz Albishari (Écolo) aborde la question des accords de coopération. Premièrement, il s'agit d'un accord de coopération signé avec la Hongrie par le passé et qui avait été mis à l'arrêt après avoir fait l'objet d'interpellations de certains députés, dont lui-même. Ceux-ci s'étaient émus d'un manque de garanties quant à l'accessibilité sans discrimination aux formations professionnelles que cet accord de coopération prévoyait. Comment la situation évolue-t-elle et y-a-t-il eu des changements qui permettraient d'entrevoir une éclaircie ? Le député déclare cependant en douter, eu égard aux informations dont il dispose.

Deuxièmement, il s'agit de l'accord de coopération signé avec la Turquie, à propos duquel le député Jean-Claude Defossé avait interpellé de manière circonstanciée M. Emir Kir, ex-ministre en charge des Relations internationales. Il convient d'aborder l'aspect de la commission mixte permanente et de savoir si celle-ci a déjà été mise sur pied. L'exposé a fait mention de l'année 2014 mais il semble que des contacts ont déjà été pris et que des collaborations se sont développées avec des associations. Qu'en est-il ? Le député évoque l'engagement de M. Madrane,

ministre actuel, sur la question du respect des droits de l'homme et de l'égalité des genres, en particulier pour la Turquie, mais qu'il convient d'élargir dans le cadre des négociations qui auront peut-être lieu avec l'Algérie.

Le député souligne qu'il existe, dans des pays qui ne sont pas couverts par des accords de coopération ou qui ne sont pas considérés comme prioritaires, notamment parce qu'ils ne disposent pas d'un délégué général, des possibilités de collaboration « one shot » qui pourraient rapporter de l'argent aux institutions, en ce compris la Commission communautaire française. Le député évoque les pays qui sont à la recherche de formations à la langue française. Systématiquement, dans ces pays, c'est l'ambassade de France qui rafle la mise.

A priori, il ne s'agit pas d'une compétence *stricto sensu* de la Commission communautaire française. Il s'agirait davantage d'une compétence liée à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles mais la Commission communautaire française dispose d'une compétence en enseignement et, en particulier, en formation des enseignants. Le ministre a-t-il déjà réfléchi à cette question pour tenter de rebondir sur la balle ?

Enfin, le député aborde la question de la collaboration avec le Centre européen de langue française et l'Alliance française. Il s'agit spécifiquement de développer, au sein d'une convention-cadre, la promotion de la langue française auprès des fonctionnaires européens et des personnels internationaux présents sur le territoire, avec l'Alliance française. Le député dit regretter cet aspect restrictif qui semble ne concerner que cette « élite internationale ».

M. Mohamed Azzouzi (PS) se réjouit de la diversité des projets qui sont ou seront menés tant vers les pays de l'Est (rencontres en Roumanie), que vers les pays du bassin méditerranéen. Il y a là-bas un ancrage historique et symboliquement fort de la Francophonie.

M. De Bock a évoqué le rôle de Bruxelles en qualité de capitale francophone. Il est clair que Bruxelles doit encore jouer davantage ce rôle-là, notamment en promouvant la connaissance de la langue française par les fonctionnaires européens et le caractère culturel de celle-ci. Les fonctionnaires européens restent souvent quelques années à Bruxelles et affichent une certaine volonté d'intégrer la langue française dans leur vécu bruxellois. Il y aurait lieu de mener une large concertation à ce sujet pour déterminer les moyens qui peuvent être affectés à cet objectif.

Le député souhaite que soit jointe au rapport la liste des projets menés par les associations. Il semble que

les subventions aux associations n'ont pas connu de variation par rapport à l'année passée. Quelles sont les associations qui ont été subventionnées, dans quels secteurs agissent-elles et quel est le montant de leur budget respectif ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) s'associe à la remarque de M. Emmanuel De Bock relative au fait que la Commission communautaire française développe des moyens affectés à la promotion de la francophonie, tant à l'extérieur que dans les frontières de la Région de Bruxelles-Capitale. Le fait francophone est défendu ardemment dans un certain nombre de pays dans lesquels l'apprentissage des langues semble moins compliqué qu'en Belgique. Mais il y a malheureusement une certaine mode quant à l'emploi de termes issus de l'anglais international pour nommer ou renommer des institutions, des procédures, ... Cette mode est stérile et montre une faiblesse de l'identité francophone. Les québécois ne parlent pas moins bien l'anglais que les jeunes Bruxellois, bien au contraire ... Il ne faut pas céder sur son identité pour respecter, s'intéresser et apprendre la culture des autres. Le député plaide pour que soit menée auprès des instances régionales un lobbying de la langue française afin que cesse cet abandon de l'identité francophone mené en croyant erronément être plus attractif par l'usage de l'anglais.

Par ailleurs, le député se réjouit de cette candidature poursuivie à l'OIF. Il a plaidé en ce sens depuis un certain nombre d'années et comprend donc parfaitement qu'il faille poursuivre ce travail de conscientisation du fait francophone et de la langue française auprès des représentants européens présents à Bruxelles.

Le député souligne que M. Emir Kir, ex-ministre des Relations internationales, avait, il y a deux ans, pointé ce fait de l'érosion de la langue française dans un certain nombre de quartiers à Bruxelles. Selon lui, il fallait en faire une priorité d'actions auxquelles le Gouvernement devrait s'atteler.

M. Joël Riguelle (cdH) fait un clin d'œil à la présence de la Commission communautaire française et de la Belgique au sein de l'UNESCO alors que les États-Unis s'en sont retirés. Que ferait-on sans la Commission communautaire française ? Le député s'associe à la demande de joindre au rapport la liste des associations subsidiées à l'A.B. 33.01, ainsi que les montants y afférents.

M. Serge de Patoul (FDF) se réjouit de constater un accord unanime concernant la nécessité de sauvegarder l'identité culturelle francophone à Bruxelles. Il demande que cet accord soit répété dans les autres hémicycles.

Il souligne que la division 30 consacrée partiellement à la politique des Relations internationales ne concerne que des petits montants budgétaires. Dans ce cadre-là, il faut savoir mener des politiques que l'on peut qualifier « d'allumettes », c'est-à-dire apporter des financements portant sur des petits montants mais qui suscitent ou entraînent l'apport d'autres bailleurs de fonds. Il s'agit d'un mécanisme efficace s'il réussit et, en conséquence, il convient d'œuvrer aussi avec les programmes européens. Nombre d'entre eux sont axés sur la coopération. Les institutions publiques peuvent y participer mais leur participation implique un certain investissement en terme de préparation des appels à projets. Cet investissement peut être, d'une certaine manière, mutualisé entre différents pouvoirs publics de petite taille. Cette mutualisation peut être menée notamment par l'Union des Villes et Communes (UVCB).

Ensuite, le député soutient l'intervention de M. Azzouzi quant aux besoins de mener une politique très attentive vis-à-vis de la communauté européenne pour montrer combien Bruxelles est une ville francophone qui requiert la connaissance de la langue française pour y vivre confortablement. Il rappelle que l'ensemble des administrations des Communautés européennes travaillait à l'origine en langue française. Les fonctionnaires européens qui s'installaient à Bruxelles apprenaient le français. Aujourd'hui, parallèlement à l'élargissement de l'Union européenne, il y a une tendance vers l'usage de l'anglais en primauté. La Commission communautaire française doit être un moteur pour corriger cette situation.

M. Hamza Fassi-Fihri (président) souligne que M. Aziz Albishari avait également évoqué ce point-là.

Mme Anne Herscovici (Écolo) relève que le ministre a annoncé, dans son exposé, qu'un travail de rationalisation des différentes procédures était entamé. Elle ajoute qu'il conviendrait de valoriser, en parallèle, ce qui est fait par la Commission communautaire française en matière de Relations internationales. La Commission communautaire française manque de visibilité dans ce domaine, par exemple, en matière de violences conjugales. Il conviendra donc, pour le suivi des projets, de rechercher une plus grande cohérence d'actions et de procéder à une évaluation de celles-ci.

M. Rachid Madrane, ministre en charge des Relations internationales, déclare partager bien évidemment le souci des députés concernant l'usage de la langue française. A titre d'exemple, il dit avoir refusé, au sein même de son cabinet, des notes qui faisaient usage de mots anglais tels que *workshop*, *taskforce*, ... La Commission communautaire française agit en faveur de la promotion de la francophonie.

Le fait d'avoir demandé son adhésion à l'OIF en qualité d'observateur est une nouveauté.

Chaque année, la Commission communautaire française verse, dans le cadre d'une convention qu'elle a signé en 2007, la somme de 50.000 € à l'Alliance française de Bruxelles Europe pour organiser l'accueil des personnes étrangères qui viennent travailler à Bruxelles. Le ministre agit également avec les compétences qui sont les siennes en Culture, notamment par le soutien apporté à la Maison de la Francité qui promeut, auprès de cadres, l'usage de la langue française en tant que langue de travail. Ces cadres reçoivent, lorsqu'ils arrivent à Bruxelles, un sac de bienvenue. La Commission communautaire française soutient également l'ICAF (Institut pour la coopération audiovisuelle francophone) qui monte des émissions diffusées, notamment sur France 3. Elles sont consacrées aux actualités du monde francophone, à la journée internationale de la francophonie, à l'inauguration du bâtiment rénové de la Maison de la Francité, ...

Madame Anne Herscovici a effectivement raison de déclarer qu'il faut le faire savoir pour accroître la visibilité de la Commission communautaire française en la matière. Le ministre ajoute qu'en matière de Cohésion sociale, le ministre Rudi Vervoort consacre également certains budgets à cet objectif, notamment dans le volet alphabétisation, dans celui consacré à l'apprentissage du français par les primo-arrivants. En résumé, beaucoup de choses se font dans différentes compétences, en lien avec la promotion de la langue française.

Il appartient également à l'institution WBI de valoriser le « B ». Les projets de la Commission communautaire française sont de petites tailles mais ont le mérite d'exister et d'être reconnus sur le terrain. A titre d'exemple, la dernière mission à Kinshasa, avec le soutien de l'excellente déléguée Kathryn Brahy, a permis de dévoiler un peu plus les actions de la Commission communautaire française sur place.

En ce qui concerne l'exécution de l'accord de coopération avec la Hongrie, le ministre confirme qu'effectivement les procédures sont à l'arrêt depuis l'arrivée au pouvoir de M. Orban. La prochaine CMP n'est pas encore fixée. Chacun a entendu parler de ces fameux camps de travail ... Il n'est donc pas question d'avancer dans la coopération avec ce pays.

A propos de la Turquie, le ministre insiste sur le fait que le but de l'administration des Relations internationales est de collaborer avec des associations de terrain qui mènent des projets qui entrent dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française (lutte contre les violences conjugales, lutte contre les mariages forcés, ...). Il n'y a donc pas de relations directes avec l'État turc. Par ailleurs, il sem-

ble que l'Europe négocie actuellement une nouvelle page avec la Turquie puisque son adhésion à l'Union européenne est à nouveau évoquée.

Concernant les appels d'offres relatifs à l'enseignement de la langue française, le ministre précise qu'ils sont transmis aux ambassades, voire à la délégation WBI qui représente la Commission communautaire française. Cette information ne parvient aux entités fédérées qu'en fonction de leurs compétences respectives. Malheureusement, la Commission communautaire française n'est guère concernée en la matière. Pour rappel, en Relations internationales, il faut rappeler que la Commission communautaire française est compétente dans les domaines de la Santé, Politique des personnes handicapées et Cohésion sociale. Il n'y a donc pas une compétence directe en lien avec l'enseignement de la langue française. La préoccupation de M. Albishari sera cependant relayée auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le ministre signale que la liste des associations subsidiées dans le cadre de l'A.B. 33.01 sera jointe au rapport.

Il souligne que l'accord de la majorité au sein de la Commission communautaire française ne prévoit rien en terme de compensation CO₂. Cependant, il existe des règles que les ministres et fonctionnaires respectent lorsqu'ils se déplacent. Par exemple, pour un trajet inférieur à 400 km c'est le train qui est utilisé; pour un trajet supérieur à 400 km, c'est l'avion. Il faudra peut-être y réfléchir lors du prochain accord de majorité ...

Mme Anne Herscovici (Écolo) déclare qu'elle ose espérer que l'on ne pense pas à l'exécution de

l'accord de coopération avec la Turquie autrement qu'avec des associations qui s'engagent et se battent pour le respect des droits démocratiques, en particulier, les associations de journalistes qui se battent pour la liberté de la presse.

M. Rachid Madrane, Ministre des Relations internationales, souligne que la commission mixte permanente avec la Turquie n'a toujours pas eu lieu, ni même été adoptée au parlement turc. Elle ne peut donc être mise en œuvre.

4.2. Avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les divisions 10, 21 (*partim*) et 30, Activité 0, des projets de décrets et de règlements ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2013 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2014 et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour et 4 voix contre.

5. Approbation du rapport

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Anne HERSCOVICI

Le Président,

Hamza FASSI-FIHRI

6. Annexe

A.B. 33.01 – Subventions aux associations

LIBELLE	Objet	Montant prévu
SOS Sectes	Envoi d'1 expert au Congrès annuel international de psychothérapie psychanalytique de couple et de famille avec pour thème : « Les liens d'alliance et le soin ». Hyères, du 7 au 8 février 2013.	297,00 €
ILGA	Envoi d'experts dans le cadre d'activités internationales pour l'année 2013.	3.100,00 €
Modus Vivendi	Envoi d'un expert au 10 ^e Congrès national français des UCSA organisé par l'Association des Professionnels de Santé exerçant en Prison. Montpellier, du 7 au 8 février 2013.	211,00 €
Interstices CHU St Pierre	Envoi de deux experts aux Journées de formation organisées par la Société Française d'Alcoologie. Paris, les 21 et 22 mars 2013	120,00 €
Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique	Envoi de deux experts dans le cadre de la réalisation d'un reportage écrit sur le projet « UNITERRES ». Paris, du 27 février au 1 ^{er} mars 2013.	880,00 €
SMES B	Envoi d'un expert à la 13 ^e Conférence européenne SMES : « Home-less and Home-First : Dignité et appartenance – Santé et bien-être ». Rome, du 6 au 8 mars 2013.	198,00 €
Fédération des Services Sociaux	Envoi de 2 experts dans le cadre d'une participation au Colloque : « Aide alimentaire et accès à l'alimentation : du droit d'être nourri au droit à l'alimentation ». Montpellier, du 20 au 22 mars 2013.	499,00 €
Bruxelles Laïque	Accueil d'un expert dans le cadre d'une participation à des activités liées à la Journée internationale d'action pour la santé des femmes. Bruxelles, du 20 au 31 mai 2013	860,00 €
Services de Santé Mentale Sectorisé de Forest-Uccle-Watermael-Boitsfort	Envoi de dix experts dans le cadre d'une participation à une journée d'étude et de rencontre autour de différentes prises en charge des jeunes en décrochage scolaire. Poitiers (France), les 3 et 4 juin 2013.	1.263,00 €
Fédération belge des Organisations russophones	Accueil de 25 personnes dans le cadre d'une participation à la Journée : « Dialogue interculturel. Rendez-vous avec la Russie ». Bruxelles, le 2 juin 2013.	1.750,00 €
SOS Sectes	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation à la Conférence annuelle internationale organisée par la FECRIS sur le thème: « Sectes et État de droit ». Copenhague, le 30 mai 2013.	210,00 €
Coin des Cerises	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation au XXII ^{ème} Séminaire du Comité Européen Droit, Éthique et Psychiatrie. Paris, du 18 au 20 mai 2013	181,00 €

LIBELLE	Objet	Montant prévu
Centre médical ENADEN	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Colloque organisé par le TyA (Toxicomanie et Alcoolisme) sur le thème : « A chaque Un son institution ». Rennes, le 21 juin 2013.	504,00 €
Modus Vivendi	Envoi d'un expert dans le cadre de rencontres d'associations spécialisées dans la réduction des risques et d'une participation à la 8 ^e Conférence internationale sur la vie nocturne, l'usage de produits psychotropes et les questions de santé qui y sont liées. San Francisco, du 25 mai au 5 juin 2013.	700,00 €
Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	Envoi de deux experts dans le cadre de la Final Conference of Housing First Europe sur le thème « A Social Experimentation Project ». Amsterdam, du 13 au 14 juin 2013.	510,00 €
Centre de Télé-Accueil Bruxelles	Envoie de trois experts dans le cadre d'une participation au 19 ^e Congrès international IFOTES 2013 sur le thème « Vulnérabilité : un défi à relever ». Göteborg (Suède), du 10 au 14 juillet 2013.	1.356,00 €
Le Monde selon les Femmes	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation à la 9 ^e Rencontre internationale de la Marche Mondiale des Femmes. Sao Paulo (Brésil), du 25 au 31 août 2013.	789,00 €
Forest Quartiers Santé	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation à la 21 ^e Conférence mondiale de l'UIPES sur la promotion de la santé sur le thème « Les meilleurs investissements pour la santé ». Pattaya (Thaïlande), du 25 au 29 août 2013	704,00 €
Tremplins	Octroi d'une subvention pour couvrir les frais de transport international de six experts dans le cadre d'une participation aux Rencontres européennes sur le thème « Tribus ». Ipswich (Royaume-uni), du 29 juillet au 8 août 2013.	784,00 €
Impact Sud	Envoi de deux personnes dans le cadre d'une participation à l'Université européenne d'été 2013 organisée par l'Institut d'études internationales et régionales de l'Université de Szeged. Szeged (Hongrie), du 1 ^{er} au 6 juillet 2013.	359,00 €
Le Pont des Arts	Envoi de quatre experts dans le cadre d'activités axées sur les pratiques en néonatalogie organisées par l'association « Enfance et musique ». Paris, du 4 au 6 et du 24 au 26 septembre 2013.	640,00 €
Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire	Accueil de six experts dans le cadre du cycle de conférences « Penser les vieillesse. Ici, ailleurs, autrefois, autrement ». Bruxelles, du 15 septembre 2013 au 30 juin 2014.	1.634,00 €
Université des Femmes	Accueil de quatre experts dans le cadre du Séminaire de formation « Et pourtant, elles créent ! Féminismes et productions culturelles ». Bruxelles, du 5 octobre 2013 au 6 mars 2014.	1.120,00 €
Centre Chapelle-aux-Champs	Envoi d'un expert dans le cadre du Colloque francophone de psychiatrie infanto-juvénile de Dakar sur le thème « Impact des relations parents-enfants sur la santé mentale des bébés et des adolescents ». Dakar, du 30 au 31 octobre 2013.	424,00 €

LIBELLE	Objet	Montant prévu
SOS Sectes	Accueil de quatre experts dans le cadre du Colloque « Psychoanalyse et liens ». Bruxelles, le 5 octobre 2013.	600,00 €
Maison Arc-en-Ciel	Envoi de quatre experts dans le cadre d'une participation à la conférence ILGA Europe. Zagreb, du 24 au 27 octobre 2013.	1.788,00 €
Modus Vivendi	Envoi de sept experts dans le cadre de « Nights 2013 : First international conference on : Health, Pleasure and Communities ». Padoue, du 25 au 27 septembre 2013.	2.870,00 €
Le Chien Vert	Envoi d'un expert dans le cadre du Colloque francophone de psychiatrie infanto-juvénile de Dakar sur le thème « Impact des relations parents-enfants sur la santé mentale des bébés et des adolescents ». Dakar, du 30 au 31 octobre 2013.	424,00 €
Alzheimer Belgique	Envoi de deux experts dans le cadre de l'Université d'été Alzheimer, éthique et société 2013 sur le thème « Vouloir savoir : anticiper, diagnostiquer, mobiliser ». Lille, du 18 au 19 septembre 2013.	227,00 €
Peace Brigades International	Accueil d'un expert dans le cadre d'une participation à l'événement intitulé « Défense des Droits Humains – Défense des Défenseurs ». Bruxelles, le 21 septembre 2013.	80,00 €
Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	Envoi d'un expert dans le cadre de la 8e Conférence européenne de recherche sur le sans-abrisme sur le thème « Housing First. What's second ? ». Berlin, le 20 septembre 2013.	261,00 €
Bruxelles Laïque	Accueil de vingt-trois experts dans le cadre d'une participation au « Festival des Libertés 2013 ». Bruxelles, du 17 au 26 octobre 2013.	3.100,00 €
Le Monde selon les Femmes	Accueil de huit experts dans le cadre de la Rencontre européenne de la Marche mondiale des Femmes 2013. Bruxelles, du 4 au 6 octobre 2013.	3.100,00 €
La Braise	Envoi de quatre experts dans le cadre de l'atelier intitulé « Approche neuro-systémique et lésions cérébrales acquises ». Bordeaux, du 10 au 11 octobre 2013.	2.005,00 €
Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation au colloque francophone de psychiatrie infanto-juvénile de Dakar sur le thème « Impact des relations parents-enfants sur la santé mentale des bébés et des adolescents » et au colloque international et interdisciplinaire de Yaoundé sur le thème « la violence dans tous ses états ». Dakar du 30 au 31 octobre 2013 et Yaoundé du 11 au 13 novembre 2013.	953,00 €
AEDH	Accueil de sept experts dans le cadre d'une participation à l'événement intitulé « Pour une Europe des Droits de l'Homme ». Bruxelles, du 10 au 12 novembre 2013.	1.450,00 €
		35.951,00 €
	Montant AB	41.000,00 €

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par M. Jamal IKAZBAN

SOMMAIRE

I.	Division 11	
	Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7 – Culture	
	1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture	23
	2. Discussion	24
	3. Examen des tableaux	26
	Programme 2, activités 1, 2, 3 et 4 – Sport et Jeunesse	
	Programme 3 – Education à la culture	
	Programme 4, activité 1 – Education permanente, activités socioculturelles	
	Division 28 – Equipements sportifs	
	1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport	26
	2. Discussion et examen des tableaux	28
	Division 25 – Transport scolaire	
	1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge du Transport scolaire	29
	2. Discussion et examen des tableaux	30
	Division 26 – Formation professionnelle	
	Programme 1 – Support général de la politique de formation professionnelle	
	Programme 3 – Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	
	1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Formation professionnelle	31
	2. Discussion et examen des tableaux	33
II.	Division 26 – Formation professionnelle	
	Programme 2 – Classes moyennes	
	1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Formation professionnelle des classes moyennes	35
	2. Discussion et examen des tableaux	36
III.	Division 24 – Tourisme	
	1. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme	38
	2. Discussion	39
	3. Examen des tableaux	42

Membres présents : M. Mohamed Azzouzi, Mme Françoise Dupuis, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Jamal Ikazban, M. Vincent Lurquin (président), M. Christian Magéus, M. Pierre Migisha, Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie, Mme Jacqueline Rousseaux et Mme Fatoumata Sidibé.

Membres absents : M. Mohamed Daïf (suppléé), Mme Julie de Groote (remplacée) et Mme Gisèle Mandaila (excusée et suppléée).

Ont également participé aux travaux : M. Emmanuel De Bock (député), M. Christos Doukeridis (ministre-président), Mme Céline Fremault et M. Rachid Madrane (ministres).

Division 29, Activité 3 – Enseignement

Division 11 – Programme 6, Activités parascolaires à caractère pédagogique

Division 29, Activité 2 – Complexe sportif

1. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement	42
2. Discussion et examen des tableaux.....	44
IV. Votes sur l'avis	46
V. Approbation du rapport.....	46
VI. Annexes	47

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du lundi 18 novembre 2013, la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26, 28 et 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2013 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année 2014.

La Commission a décidé de procéder à l'examen conjoint des projets d'ajustement du budget 2013 et des projets de budget 2014.

M. Jamal Ikazban est désigné en qualité de rapporteur.

I. Division 11

Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 – Culture

Programme 2, activités 1, 2, 3 et 4 – Sport et Jeunesse

Programme 3 – Éducation à la culture

Programme 4, activité 1 – Éducation permanente, activités socioculturelles

Division 28 – Équipements sportifs

Division 25 – Transport scolaire

Division 26 – Formation professionnelle

Programme 1 – Support général de la politique de formation professionnelle

Programme 3 – Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle

Division 11

Programme 1,

activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 – Culture

1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture

En ce qui concerne l'ajusté 2013 :

A l'instar des autres divisions, des efforts ont été fournis sur un certain nombre d'allocations, en vue de contribuer à l'effort budgétaire global demandé pour l'année 2013.

Une diminution a dès lors été effectuée sur l'A.B. 11.12.12.01 (prestations de tiers et frais de mission), sur l'A.B. 11.11.12.02 (dépenses de promotion, diffusion et publication) ou encore sur les A.B. 11.15.12.02 (frais de mission également) et 11.21.52.01 (subventions pour l'aménagement des installations en jeunesse et ludothèques).

Le mouvement principal opéré au cours de l'ajustement 2013 concerne l'A.B. 11.15.33.02 (subvention à l'asbl CIVA); un montant de 100.000 € a ainsi été transféré à raison de 90.000 € vers l'A.B. 11.11.33.01 pour soutenir des projets culturels de proximité et d'accessibilité à tous, ainsi que certains projets liés à la commémoration des cinquante ans des immigrations turque et marocaine. Un montant de 10.000 € a également été transféré vers l'A.B. 11.16.33.01 pour financer l'augmentation de la subvention du Centre Vidéo de Bruxelles. Le différentiel de la subvention octroyée au CIVA est pris en charge par les crédits Urbanisme de la Région de Bruxelles-Capitale.

Un crédit de 50.000 € a par ailleurs été transféré de l'A.B. 11.11.33.06 vers l'A.B. 11.11.12.03, afin de financer en 2013 l'organisation d'une journée de présentation du « Plan culturel pour Bruxelles » au secteur.

Enfin, un crédit de 29.000 € a été transféré de l'A.B. 11.16.12.11 vers l'A.B. 11.16.74.01, pour permettre au service de prêt de matériel audiovisuel d'acheter du nouveau matériel.

En ce qui concerne l'initial 2014 :

Dans la limite des moyens disponibles, le soutien accordé à l'ensemble des acteurs culturels et socio-culturels sur les crédits facultatifs sera structuré dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles. Celui-ci s'inscrit dans une volonté de déployer sur le territoire de la Région bruxelloise une politique culturelle concertée, cohérente et de proximité.

Ce Plan a notamment pour ambition de coordonner et de développer les initiatives visant à garantir l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, mais aussi de développer une politique interculturelle fidèle à la réalité de notre modèle urbain, au travers de rencontres, d'échanges et d'intégration de la diversité, tant au niveau des publics, des programmes que des équipes techniques et artistiques.

En outre, certains projets spécifiquement prévus par le Plan culturel seront d'ores et déjà mis en œuvre grâce à l'affectation d'un budget de 150.000 € sur l'A.B. 11.11.33.06.

L'année 2013 sera également mise à profit pour l'accompagnement et le suivi des préparatifs relatifs à la désignation de Molenbeek comme Métropole de la Culture en 2014, fruit d'un accord conclu en 2008 entre la Communauté française et la Commission communautaire française. Ce titre met tous les 10 ans en lumière la culture au sein d'une commune de Bruxelles.

La Commission communautaire française participera par ailleurs aux festivités entourant la commémoration des cinquante ans des immigrations turque et marocaine, et plus spécifiquement dans sa dimension bruxelloise.

Le nouveau contrat de gestion de Télé Bruxelles sera enfin adopté pour un nouveau terme de cinq ans couvrant la période 2014-2019. Ce contrat permettra de réaffirmer la mission de service public régional de Télé Bruxelles, notamment dans sa dimension d'éducation permanente. Le contenu de cette mission sera réactualisé en termes de programmes comme de positionnement de la chaîne face aux nouveaux modes de diffusion et aux nouveaux médias. Les procédures de reporting et de suivi par la Commission communautaire française seront également revues.

2. Discussion

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) rappelle que le Plan culturel présenté par le ministre devant la commission il y a peu, reprend un ensemble de lignes directrices, et aimerait savoir si des actions précises sont déjà prévues, notamment en ce qui concerne le soutien aux artistes. Elle demande si un agenda est arrêté concernant la plate-forme de concertation pour le secteur culturel et quelle structure assurera le projet de médiation culturelle.

La députée souhaite également avoir des précisions quant à la répartition de l'enveloppe consacrée au Plan culturel. Le tiers de celle-ci, soit 50.000 € étant consacré à la présentation dudit plan au secteur en 2014, elle se demande si le solde sera suffisant pour financer les initiatives prévues.

Concernant les commémorations qui vont être organisées au sujet des cinquante ans des immigrations turque et marocaine, la députée aimerait avoir des détails quant au soutien qui sera apporté aux associations bruxelloises actives dans le secteur et quelles synergies seront développées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme d'Ursel demande ensuite au ministre si des commémorations sont prévues pour les anniversaires de la signature de conventions bilatérales avec d'autres états comme l'Espagne ou la Grèce. La députée rappelle à ce sujet l'importance de prendre en compte toute la diversité bruxelloise.

Concernant Télé Bruxelles et la légère augmentation de ses moyens, le ministre a évoqué un nouveau contrat de gestion, comprenant de nouvelles obligations pour la chaîne. Mme d'Ursel aimerait avoir plus de précisions sur les axes qui ont été fixés pour la

chaîne pour la période 2014-2019, notamment au niveau de l'éducation permanente.

Mme Françoise Dupuis (PS) salue la légère augmentation des crédits culturels, surtout dans le contexte économique actuel où ceux-ci sont souvent les premiers sacrifiés.

La députée souligne les choix qui ont été faits, notamment en privilégiant le budget consacré aux diverses activités, à défaut de soutenir les investissements dans les bâtiments.

Elle se réjouit des 100.000 € que la Région a transférés à la Commission communautaire française afin de soutenir les politiques culturelles de création et de proximité.

Mme Dupuis rappelle que la Commission communautaire française devra nécessairement investir dans certains bâtiments au cours des prochaines années. Elle pense notamment au Théâtre des Martyrs et au Musée du Jouet.

Concernant Télé Bruxelles, la députée souligne la nécessité de développer une politique la plus vivante et créative possible.

Elle demande également des précisions au sujet des projets qui seront menés dans le cadre des cinquante ans des immigrations turque et marocaine et lesquels seront subventionnés.

M. Pierre Migisha (cdH) constate, en ce qui concerne le Plan culturel, que le ministre hérite en 2014 d'une somme de 50.000 € qui n'a pas été utilisée en 2013. Le budget consacré au Plan est donc porté à 150.000 €. Il craint malgré tout que ce budget ne soit pas suffisant.

Il rappelle l'intéressante présentation du Plan qui a eu lieu en commission et demande si le Collège a donné un accord formel sur celui-ci. Il aimerait également savoir si une date a été fixée concernant la journée d'information qui sera donnée au secteur et obtenir plus d'informations sur la répartition des 100.000 € restants pour la concrétisation du Plan culturel.

Au sujet de Télé Bruxelles, il entend que de nouveaux résultats sont demandés à la chaîne et constate que de gros investissements ont été faits par celle-ci, notamment pour l'aménagement d'un nouveau studio. M. Migisha demande au ministre les raisons de cette apparente bonne santé financière.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) regrette les moyens peu élevés qui sont consacrés au Plan culturel.

Il demande au ministre le détail des subventions allouées aux associations communautaires actives dans le secteur de l'interculturalité.

Selon lui, une idée comme le Forum des communautés qui existe en Flandre est à développer à Bruxelles.

Tout en saluant le projet, il regrette le fait que Molenbeek représente la dernière Métropole Culture et se réjouit du fait que la communauté turque soit associée aux commémorations des cinquante ans de l'immigration.

A ce sujet, il regrette néanmoins que l'Espace Magh soit la seule association chargée de la réalisation de cet anniversaire, notamment en ce qui concerne les choix des projets qui seront financés. Selon le député, cette association ne respecte pas le Pacte culturel dans la composition de ses instances et n'est donc pas le meilleur choix.

Lors de l'examen du Plan culturel, le député avait regretté le peu de place accordé à Télé Bruxelles. Il salue le soutien qui lui est accordé au niveau du budget présenté.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) se réjouit de l'augmentation des budgets culturels et salue le crédit destiné, pendant trois ans, à financer un marché de services relatif à la désignation de structures accompagnatrices de projets. Elle rappelle à ce sujet l'importance de favoriser l'école comme lieu de médiation culturelle.

Elle demande au ministre de déterminer au plus vite les priorités du Plan culturel et estime que la somme de 100.000 € qui est consacrée à la réalisation de ce Plan n'est pas suffisante. A cet égard, la députée demande si la cartographie annoncée suit son cours et si la collaboration avec l'Agence du Développement territorial (ADT) se met en place.

Elle regrette également que tous les postes budgétaires ne soient pas indexés et se questionne sur les conséquences que cette non-indexation aura sur le Plan culturel.

Concernant les cinquante ans des immigrations turque et marocaine, la députée demande des précisions quant au choix de l'Espace Magh et aux missions particulières qui lui seront assignées.

M. Rachid Madrane (ministre) précise que les crédits alloués pour le Plan culturel sont de 150.000 € et non de 100.000 € comme annoncé par certains députés et qu'une somme de 50.000 € est destinée à la présentation et à la communication du Plan au secteur.

La plate-forme de concertation dépend de la mise en réseau préalable de différents secteurs et devrait s'opérer d'initiative à partir du terrain. De plus, il précise que le dispositif de médiation sera mis en place à l'initiative de la concertation des centres culturels à l'échelle régionale.

Concernant les cinquante ans de l'immigration, le ministre souhaite préciser que deux opérateurs ont été retenus pour l'organisation de cet événement, il s'agit de l'Espace Magh pour la communauté marocaine et de Eyad, Maison de la Turquie, pour la communauté turque. Ces deux associations sont considérées de manière équivalente chacune pour la communauté qui la concerne.

Au sujet des interventions de la Commission communautaire française dans les initiatives locales en rapport avec cet anniversaire, le ministre rappelle que celle-ci subventionne certains centres culturels comme ceux d'Anderlecht ou de Schaerbeek qui vont organiser des opérations plus ciblées pour les deux communautés concernées. D'autres projets de proximité développés par des asbl locales seront également soutenus dans ce cadre.

Par ailleurs, le ministre précise que le Festival du Cinéma Méditerranéen sera en partie consacré aux cinquante ans de l'immigration. Il souhaite également répondre que la célébration de cet anniversaire n'est pas un fait communautariste, d'autres célébrations pourront être organisées comme les soixante ans de l'immigration albanaise. L'anniversaire qui sera célébré l'année prochaine découle d'un acte formel à savoir la signature de conventions bilatérales entre la Belgique et le Maroc ou la Turquie.

Concernant Télé Bruxelles, le contrat de gestion doit encore être approuvé par le Collège et sera ensuite communiqué au Parlement pour approbation.

Il partage le regret de M. Mouhssin à propos de Molenbeek qui sera la dernière Métropole Culture et précise que des moyens importants ont été dégagés pour ce projet. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles financera celui-ci à hauteur de 350.000 €, la commune de Molenbeek à hauteur de 2 € par habitant et la Commission communautaire française à hauteur de 350.000 €.

Répondant à la question de Mme Sidibé sur l'état d'avancement de la cartographie, le ministre précise que celle-ci doit encore être complétée par ses collègues néerlandophones et que ce projet prend du retard suite à des problèmes techniques. Le ministre soutient que le fait d'intégrer l'ADT dans le processus pourrait résoudre ceux-ci.

3. Examen des tableaux

Activité 1 – Support de la politique culturelle en général

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) demande la liste des associations qui bénéficient de l'A.B. 11.11.33.01 (subventions aux associations), ainsi que leur programme d'action, les montants budgétaires y afférents et une ventilation de ceux-ci par commune. (Annexes 1 et 2)

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande si le projet de la Maison de la Diversité dont il est fait mention dans le Plan culturel est compris dans l'A.B. 11.11.43.20.

M. Rachid Madrane (ministre) répond que cette A.B. comprend les maisons des cultures de Molenbeek et de Saint-Gilles ainsi que les maisons des cultures itinérantes, dont par exemple, la Compagnie des nouveaux disparus.

La Maison de la Diversité du Plan culturel sera financée par l'A.B. relative à ce Plan.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle que l'étude relative au musée de l'immigration avait coûté 80.000 €. Un budget de 150.000 € pour le Plan culturel lui paraît donc insuffisant.

M. Rachid Madrane (ministre) précise que le budget annoncé est une amorce au Plan et que l'étude dont il est question est une étude de faisabilité, qui devrait donc coûter moins cher.

M. Pierre Migisha (cdH) rejoint la demande de Mme d'Ursel de disposer d'une liste des associations bénéficiant de l'A.B. 11.11.33.01. Il demande également une liste des centres culturels non reconnus qui sont subventionnés ainsi que le détail des centres culturels qui font le choix de ne pas être reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Rachid Madrane (ministre) répond que les centres culturels qui ne sont pas reconnus sont financés sur un budget facultatif alors que ceux qui sont reconnus, sont repris dans les allocations budgétaires examinées.

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) souhaite également une explication quant à la diminution de 201.000 € de l'A.B. 11.11.61.35 (dotation au SGS Bâtiments).

M. Rachid Madrane (ministre) précise que cette A.B. concerne le Théâtre des Martyrs, la Maison de la Francité et le Musée du Jouet. Au vu du contexte actuel, un choix a dû être fait concernant celle-ci et les

travaux qui ne revêtaient pas un caractère indispensable et urgent ont été reportés.

Il précise par ailleurs que la Maison de la Francité a été entièrement rénovée en 2013.

Activité 3 – Livre, Littérature et Langue française

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) demande des explications quant à l'augmentation des crédits relatifs aux bibliothèques communales qui se fait au détriment de l'achat de livres en langue étrangère (A.B. 11.13.63.22).

M. Rachid Madrane (ministre) répond que, les bibliothèques étant de mieux en mieux dotées en ouvrages de littérature étrangère, l'A.B. y relative ne devait pas être financée à la même hauteur que les années précédentes.

Activité 4 – Histoire, Patrimoine immatériel et Traditions populaires

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) informe le ministre que la Confrérie Saint-Laurent, qui organise le Meyboom, connaît des difficultés financières. Celle-ci a d'ailleurs bénéficié l'année dernière d'une dotation exceptionnelle du budget Tourisme. Le député aimerait savoir si des initiatives vont être prises afin d'aider cette asbl.

M. Rachid Madrane (ministre) n'étant pas au courant de cette situation, il précise que la Commission communautaire française n'est qu'un des pouvoirs subsidiaires de cette association. Pour le moment, aucune demande d'aide n'a été rentrée pour l'année 2014.

Programme 2, Activités 1, 2, 3 et 4 – Sport et Jeunesse Division 28 – Équipements sportifs

1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport

Division 11 – Programme 2, Activité 2 – Sport

Pour ce qui concerne le programme 2 – activité 2 de la division 11, les budgets initiaux 2013 n'ont pas été ajustés.

Pour rappel, l'A.B. 11.22.33.01 est destinée au subventionnement d'associations œuvrant à la promotion du sport. C'est donc au travers de ce crédit que sont soutenus plus de cinquante projets dont notamment les différentes actions mises en place dans le cadre

du Plan fair-play, du sport scolaire, des ententes sportives chargées de promouvoir leur discipline ou des publics prioritaires tels que les jeunes des quartiers plus défavorisés.

Pour l'initial 2014, les crédits disponibles ont aussi augmenté de 37.000 € afin de développer des activités pour les seniors, d'une part, en collaboration avec la Fédération du sport qui sera chargée d'augmenter l'offre d'activités sur la Région, et d'autre part, avec l'asbl Gymsana qui interviendra au sein des maisons de repos.

Les crédits initiaux 2014 prévus pour la promotion et la publication, l'A.B. 11.22.12.02, sont restés identiques à ceux de 2013, soit 50.000 €. Ils servent principalement à mettre à jour les données du portail du sport qui reprend l'ensemble des clubs et équipements sportifs.

En terme de subventions aux frais de fonctionnement (A.B. 11.22.33.02), plus de 150 clubs sont soutenus chaque année pour un montant global de 176.000 €, un montant identique à celui de 2013. Via ce crédit budgétaire, ce sont particulièrement les clubs sportifs œuvrant à la formation des jeunes qui sont subventionnés.

En ce qui concerne le Centre sportif de la Woluwe dont la Commission communautaire française est copropriétaire, l'allocation 11.22.33.03 destinée à l'association de gestion a été fixée en fonction du tableau du remboursement dû au leasing.

Enfin, l'A.B. 11.22.33.04 qui a vu le jour en 2013 est entièrement dédiée à la promotion du sport au féminin pour un montant de 180.000 € réparti entre 35 associations de terrain.

Division 28 – Équipements sportifs

Les petites infrastructures privées continueront de bénéficier du soutien de la Commission communautaire française. Les crédits inscrits sont identiques à ceux de l'initial 2013. Pour 2013, un ajustement de 33.000 € a été opéré pour soutenir l'effort budgétaire au regard des dossiers introduits lors de la confection du budget.

Quant à l'allocation destinée à la rénovation des bâtiments de ce centre, l'A.B. 28.00.61.35, un ajustement à la baisse de 40.000 € a été effectué en fonction de l'évolution des travaux. L'A.B. est donc ajustée à 30.000 €. Les crédits 2014 sont identiques à ceux de 2013, soit 70.000 €, d'après les estimations de l'Administration.

Division 11 – Programme 2, Activité 3 – Petite enfance

L'accessibilité des milieux d'accueil de la Petite enfance à tous est une des priorités du Collège de la Commission communautaire française. Le ministre déclare veiller à ce que les moyens dédiés à ce secteur soient traduits en objectifs opérationnels à Bruxelles.

Par ailleurs, il rappelle que l'accompagnement des investissements de la Commission communautaire française en matière de politique de la Petite enfance, c'est-à-dire les infrastructures, est transféré au niveau d'une nouvelle cellule qui gère le « Plan crèches » et qui est de la compétence du ministre Rudi Vervoort.

Au niveau de l'ajustement 2013, un transfert de 9.000 € a été opéré depuis l'A.B. 11.23.12.02 (Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication) vers l'A.B. 11.23.12.01 (Prestations de tiers, frais de missions). Ce transfert a eu lieu afin d'honorer les suites d'un rapport d'expertise.

En ce qui concerne l'activité 3 « Petite enfance », il n'y a aucune modification au niveau du montant des allocations budgétaires par rapport à l'année 2013.

Par ailleurs, le ministre rappelle également que l'activité « Petite Enfance » est gérée par la cellule « *Enfance et milieux d'accueil de l'enfant* », dénommée précédemment « *L'Observatoire de l'Accueil et de l'Accompagnement de l'Enfant* ». Cette cellule dépend depuis 2013 de la Direction des Affaires sociales et de la Santé. Cependant, le budget réglementaire reste sur le programme 2 « Sport et Jeunesse ».

L'A.B. 11.23.33.01 dédiée aux subventions aux associations permet à la Cellule de développer un programme d'études sur la politique de l'enfance, et spécifiquement sur la politique de l'accueil de l'enfant.

Un montant de 22.000 € est également prévu sur l'A.B. 11.23.12.02 dédiée aux dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication qui permet la collaboration à la publication « Enfants d'Europe ».

Un comité d'experts, composé de trois personnes, effectue un travail d'analyse et d'avis à propos de la politique liée à l'Enfance et aux questions d'accueil de l'Enfance. Un montant de 10.000 € consacré aux prestations de tiers et frais de mission permet de subventionner ces publications via l'A.B. 11.23.12.01.

La cellule assure également le suivi des obligations de la Commission communautaire française dans les matières liées aux Droits de l'Enfant au niveau national et international. La cellule représente ainsi la Commission communautaire française à la Com-

mission Nationale des Droits de l'Enfant (CNDE). L'A.B. 11.23.41.01 munie d'un montant de 2.000 € permet de payer cette participation.

L'accueil temps libre (ATL) est un secteur qui tient également toute l'attention du ministre. En effet, l'accueil extrascolaire joue un rôle important pour le développement de l'enfant car il stimule d'autres compétences que celles éveillées durant le temps scolaire. Il a une fonction éducative essentielle dans l'épanouissement personnel de l'enfant, comme la socialisation, ou l'apprentissage de l'évolution entre pairs. Outre son rôle éducatif et de prévention, l'accueil de l'enfance est un levier pour la lutte contre la pauvreté et une plus grande égalité des chances dès le plus jeune âge.

Une convention de partenariat entre l'ONE et la Commission communautaire française a été signée le 11 octobre 2013 et formalise la collaboration qui est réalisée depuis de nombreuses années.

Pour 2014, le ministre souhaite continuer la démarche d'accessibilité pour tous à l'accueil, à la classe d'accueil, à la maternelle, et ce dans un cadre qualitatif.

A cette fin, les conclusions et recommandations d'un certain nombre d'études traitant de ces sujets sont attendues. Celles-ci pourront être débattues au sein du comité d'experts et ainsi permettre la réalisation des actions les plus pertinentes possible.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) rappelle que le prédécesseur du ministre avait promis un projet de règlement qui viserait l'ensemble des associations sportives partenaires de la Commission communautaire française et demande où en est ce projet.

Elle souhaiterait également avoir des précisions quant au calendrier, aux lignes de forces et au budget qui sera affecté au Plan Sport-Santé et demande si celui-ci verra le jour avant la fin de la législature.

M. Pierre Migisha (cdH) ne peut que se réjouir de la mise en place du Plan Sport-Santé et précise que, selon lui, ce dernier devrait se décliner transversalement à toutes les compétences. A cet égard, il demande ce qu'il en est de la concertation avec les autres membres du Collège, notamment la ministre de la Santé.

Il rejoint également Mme d'Ursel concernant les précisions sur le calendrier et le budget qui sont prévus.

Pour conclure, le député aimerait également disposer de la liste des associations et des clubs sportifs soutenus par la Commission communautaire française, toutes disciplines confondues (Annexe 3).

M. Jamal Ikazban (PS) se réjouit du budget proposé et demande, concernant les activités qui seront développées à destination des seniors, si le ministre a pensé à organiser des activités qui réuniraient différentes populations, jeunes et moins jeunes ou de quartiers différents.

Il demande également ce qu'il en est de la promotion de certains sports cérébraux, comme les échecs, notamment à destination des seniors.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) demande si une évaluation du Plan fair-play a déjà eu lieu.

Selon **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)**, le secteur sportif manque d'une direction claire dans les politiques sportives qui sont menées par la Commission communautaire française et il le regrette. Il propose l'élaboration d'un Plan Sport qui serait conçu suite à une concertation avec le secteur.

Il regrette également le fait que les communes se voient obligées de compenser le manque induit par la disparition des chèques-sport et demande dans quelle mesure la Commission communautaire française ne pourrait pas leur venir en aide, notamment en étudiant la possibilité de réintégrer le chèque-sport.

Concernant le Plan Sport-Santé, le député demande dans quelle mesure la Commission communautaire française compte développer une stratégie afin d'inviter les personnes en surpoids à pratiquer du sport sans pour autant les stigmatiser.

M. Mouhssin souhaite enfin connaître ce qui est proposé, dans le cadre du Plan Sport au féminin, afin d'assurer une transition pour les femmes entre une pratique du sport à domicile et une pratique du sport dans un club sportif.

Mme Françoise Dupuis (PS) rejoint les demandes de M. Mouhssin et aimerait également savoir si la Commission communautaire française a les moyens de restaurer un système analogue aux chèques-sport.

Concernant la pratique du sport par les femmes en club, elle souligne l'importance de favoriser une pratique positive collective mais rappelle la complexité de la répartition de cette compétence qui dépend à la fois de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française.

M. Pierre Migisha (cdH) souhaite rappeler que la décision qui a mené à la disparition des chèques-sport a été prise par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est composé des mêmes partis que le Collège de la Commission communautaire française. Cette décision a fait l'objet d'un long débat et a été assumée par cette majorité. Il regrette donc que ce sujet soit discuté à chaque budget alors qu'en plus, la compétence ne dépend pas du ministre Madrane.

M. Jamal Ikazban (PS) rappelle que depuis la disparition de ces chèques-sport, de nombreuses personnes n'ont plus accès à la pratique sportive en club. Il demande alors ce que le ministre peut faire afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles assume ses responsabilités envers les Bruxellois.

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) propose, au vu de l'unanimité qui entoure ce débat, de rédiger une proposition de résolution qui viserait à engager une concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de trouver une solution pour réintégrer ces chèques-sport.

M. Rachid Madrane (ministre) répond en ce qui concerne l'A.B. 11.22.33.02 que 150 clubs sportifs sont subsidiés à hauteur de 176.000 € et sur base d'un règlement.

Il répond à Mme d'Ursel qu'il existe un règlement pour l'attribution de subsides aux clubs sportifs, contrairement aux subsides dédiés au Sport au féminin.

Concernant les précisions demandées relativement au Plan Sport-Santé, il demande aux députés d'attendre sa présentation du cadastre des infrastructures sportives et du Plan Sport-Santé qui interviendra dans les prochaines semaines.

Selon lui, les échos du secteur sportif sont positifs et les capacités de créativité de la Commission communautaire française sont à saluer.

Le ministre rejoint le commentaire de M. Mouhssin selon lequel la pratique du sport ne doit pas nécessairement se faire en club. A cet égard, il précise que seulement 7 % des femmes qui pratiquent un sport souhaitent le faire en compétition et salue les effets bénéfiques du Plan Sport au féminin.

Concernant la pratique du sport par les seniors, le ministre salue les initiatives qui sont prises visant à favoriser la pratique du sport de manière intergénérationnelle. Un appel à projets « sport-senior » a également été lancé visant à développer la pratique sportive par les seniors, principalement dans les communes où cette offre est faible.

Il rejoint le constat que cette compétence manque de moyens financiers et surtout de clarté au niveau de la répartition des compétences, mais précise néanmoins que la Région subventionne de nombreux projets afin d'améliorer l'image de Bruxelles.

Il s'engage également à programmer une évaluation du Plan fair-play une fois que le premier appel à projets sera terminé.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande au ministre si celui-ci a l'intention de prendre en compte les salles de sport scolaires dans son cadastre et demande ce qu'il en est d'un potentiel budget consacré à leur rénovation.

De plus, il demande si le budget prévu à l'A.B. 11.22.12.02 (dépenses de promotion et publications) sera suffisant pour couvrir l'information qui sera faite suite à la publication du cadastre des infrastructures sportives et de la présentation du Plan.

M. Rachid Madrane (ministre) répond que le budget relatif à la rénovation des infrastructures est compris dans les 6 millions d'€ du budget régional consacré aux infrastructures et que l'A.B. 11.22.12.02 comprend en effet la création d'un nouveau portail Internet ainsi qu'une communication à destination du secteur.

Division 25 – Transport scolaire

1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge du Transport scolaire

La Commission communautaire française assure quotidiennement le transport scolaire des enfants fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette année, la Commission communautaire française assure le transport de 2.978 élèves et la prise en charge de 2.191 abonnements scolaires, soit une prise en charge totale de 5.169 élèves. Le nombre d'élèves transportés a connu une petite baisse depuis septembre en raison des « élèves fantômes » qui ont été « désactivés » pour dégager plus de possibilités pour des élèves effectifs.

Les crédits prévus au budget 2014 permettront à chaque enfant, et indirectement à chaque parent, de bénéficier d'un service de qualité, performant et confortable, se déroulant dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Afin de faire face à la demande croissante, des implantations scolaires supplémentaires ont été créées, ce qui a nécessité la création de nouveaux circuits. Malgré cette augmentation du nombre d'élèves transportés et du nombre de circuits, le temps de parcours des enfants transportés reste au cœur des préoccupations. Tout est donc mis en œuvre pour optimiser les circuits et assurer les meilleures conditions de transport possibles.

La présence de convoyeurs est également assurée sur tous les circuits qui le nécessitent et leur formation est renforcée. Ainsi, le programme de formation de ce personnel s'est progressivement étoffé, offrant l'année dernière neuf thèmes de formation (autisme, déficience auditive, trisomie, prévention de l'agression verbale, le métier d'accompagnateur, secouriste d'entreprise) et totalisant ainsi 17 journées de formation pour 87 heures dispensées au profit de 149 participants. Ces efforts de formation seront poursuivis et toucheront aussi bien les anciens que les nouveaux accompagnateurs.

Le projet de budget ajusté 2013 connaît une diminution de 380.000 €. Cette diminution concerne trois allocations :

- L'A.B. 25.00.11.04 (rémunération du personnel d'accompagnement) pour laquelle cinq nouveaux circuits en année pleine avaient été budgétisés suite à la création d'une nouvelle école à Evere. Celle-ci n'a cependant été ouverte que très tardivement. (diminution de 200.000 €). De plus, l'augmentation du coût des rémunérations intervenue s'est avérée inférieure à celle prévue initialement.
- L'A.B. 25.00.12.03 (frais de transport) est diminuée de 148.000 € sur la base des derniers chiffres estimés par l'Administration.
- L'A.B. 25.00.12.13 (frais de location de bus) connaît une diminution de 32.000 € justifiée par la diminution du nombre de bus à louer (un bus avec élévateur en moins).

Pour 2014, le projet de budget qui est soumis aux députés pour examen est, au total, relativement stable par rapport à l'initial 2013 (– 29.000 €) et en augmentation significative de 353.000 € par rapport à l'ajusté 2013. Ces moyens supplémentaires permettront de faire face à l'augmentation des rémunérations de personnel et à l'augmentation des frais de transport due à l'ouverture de nouveaux circuits.

En plus de cette augmentation, il a été prévu que, lors de l'ajustement du budget 2014, le Collège pren-

dra en compte en priorité et sans compensation exclusive les besoins inéluctables supplémentaires en matière de nouveaux circuits de transport scolaire à la rentrée 2014-2015 à hauteur de 129.000 €.

2. Discussion et examen des tableaux

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) salue le travail sérieux qui est fait depuis le début de la législature, notamment en terme de création de nouveaux circuits ou d'investissements en formations et demande si des améliorations ont été constatées en terme de durée des trajets.

Il souhaite connaître quelles mesures sont prises afin de résoudre les cas les plus problématiques à cet égard et demande si la commission peut être informée des avis rendus par la Commission consultative du Transport scolaire.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) salue également l'effort qui sera fait et insiste sur la pénibilité de ces trajets pour les enfants.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) demande quelle somme sera consacrée aux formations des accompagnateurs.

De plus, la députée constate que trois nouveaux circuits de transport vont démarrer en septembre 2014 mais ne voit pas la traduction de ceux-ci dans le budget présenté.

M. Rachid Madrane (ministre) rappelle avoir déjà répondu à ces questions quelques semaines auparavant lors d'une interpellation (Annexe 4) et souligne la difficulté d'organiser des trajets au vu de la congestion du trafic. Conscient de la complexité que représente l'organisation d'un transport collectif, il s'attelle à diminuer au maximum la durée des trajets pour les enfants.

Répondant à la question relative aux trois nouveaux circuits, le ministre précise que 8.145.000 € sont prévus à l'ajusté 2013 et 8.451.000 € sont inscrits à l'initial 2014. La différence entre les deux montants correspond à la création des trois nouveaux circuits (+ 306.000 €).

Concernant la demande de M. Mouhssin de pouvoir disposer des avis de la Commission consultative, le ministre s'engage à les communiquer, sauf contre-ordre de la part de l'Administration.

Division 26 – Formation professionnelle
Programme 1 – Support de la politique
générale de formation professionnelle
Programme 3 – Institut bruxellois
francophone pour la formation professionnelle

1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en
charge de la Formation professionnelle

La Formation professionnelle est un des domaines majeurs de l'accord de majorité de la Commission communautaire française pour la législature 2009-2014.

Bien que le contexte reste difficile, tant le budget 2013 ajusté que le budget initial 2014 reflètent la volonté forte du Collège de maintenir des stratégies de réponses adaptées au plus près des réalités des demandeurs d'emploi et des entreprises de la Région.

Pour ce qui concerne l'ajustement du budget 2013, l'allocation de base du programme 1 relative à « l'intervention de la Commission communautaire française dans la mise en œuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs Convergence et Compétitivité et emploi du Fonds social européen (FSE) et des initiatives communautaires » ainsi que celle relative à « la promotion d'activités et soutien à des actions d'insertion professionnelle » font l'objet d'un ajustement technique. L'allocation de base relative aux « subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socioprofessionnelle » fait l'objet d'un ajustement à la baisse de 11.000 €.

Plusieurs arrêtés de redistribution vers l'A.B. 26.10.01.01 ont également été approuvés par le Collège en 2013 afin d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles et ainsi pouvoir préparer la mise en œuvre du dispositif de Garantie pour la jeunesse.

Aucune adaptation du budget 2013 n'affecte le programme 3 qui concerne Bruxelles Formation et ses partenariats.

Le budget initial 2014 reflète la volonté forte du Collège d'investir massivement dans le développement de la Formation professionnelle et en priorité, dans l'offre de formation à destination des jeunes de moins de 25 ans.

Depuis 2012, les moyens financiers obtenus dans le cadre du New Deal ont permis le renforcement et la diversification de l'offre de formation dans les secteurs porteurs d'emploi.

Plus de 1.500 places de formation supplémentaires ont ainsi été créées dans le dispositif de formation professionnelle bruxellois, tant à Bruxelles Formation

qu'auprès de ses partenaires, les organismes d'insertion socioprofessionnelle et l'enseignement de promotion sociale.

Vu ce bilan positif, la Région a décidé d'augmenter en 2014 sa dotation à la Commission communautaire française de 320.000 € afin que Bruxelles Formation puisse amplifier son offre de formation dans les secteurs prioritaires du New Deal.

La mise en œuvre d'une offre de formation de qualité à destination des demandeurs d'emploi sera poursuivie et amplifiée, notamment dans les domaines liés à l'écoconstruction, à la connaissance des langues, à la détermination professionnelle ainsi qu'aux secteurs porteurs identifiés dont celui de l'Horeca, du commerce, de la logistique, des services aux entreprises et du secteur non-marchand. Une attention particulière sera également portée sur la mise en œuvre de formations dans le cadre du tourisme et de l'événementiel. Les formations proches de l'emploi, c'est-à-dire celles qui correspondent aux besoins des secteurs professionnels et des entreprises seront bien évidemment poursuivies.

Le financement du dispositif d'insertion socioprofessionnelle est lui aussi en augmentation au budget initial 2014.

Les crédits prévus permettront d'assurer pleinement le subventionnement :

- des équipes de base des organismes d'insertion socioprofessionnelle en tenant compte des coûts liés aux changements de catégories et à la pré-pension (A.B. 26.10.33.02 : 6.390.000 €, soit + 126.000 €);
- la formation continue du personnel des Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) (A.B. 26.10.33.08 : 228 000 € soit + 8.000 €);
- des heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté à des tâches d'insertion (A.B. 26.10.33.09 : 1.281.000 € soit + 70.000 €)

Bruxelles Formation voit également sa dotation augmenter au budget 2014 afin :

- de remplir ses obligations en matière de personnel, notamment au niveau des barèmes, des pensions et de la carrière plane mais aussi en matière de location de locaux et de coûts énergétiques;
- de faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire de la Région et offrir à ceux et celles qui en ont besoin, une formation de qualité;

- de poursuivre la mise en œuvre de la mesure « stage de transition » promue par le Gouvernement fédéral et permettant à de jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés d'obtenir une première expérience en milieu professionnel.

L'essentiel des moyens budgétaires complémentaires inscrits au budget 2014 sera consacré à la mise en œuvre du dispositif de « Garantie pour la jeunesse ».

Ce dispositif vise à ce que tous les jeunes de 15 à moins de 25 ans se voient proposer un emploi de bonne qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement.

La mise en place de ce dispositif en faveur de l'intégration durable des jeunes, dont les jeunes en situation de décrochage scolaire ou social, requiert pour la Commission communautaire française de travailler en étroite partenariat avec la Région mais aussi avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'aboutir à un plan coordonné d'intervention publique s'intégrant dans les outils programmatiques que sont le New Deal et le Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

Reposant pour partie sur les orientations du FSE, la mise en place du dispositif bruxellois de Garantie pour la jeunesse doit contribuer à relever deux défis majeurs :

- à court et moyen termes, la lutte contre l'augmentation du chômage des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, avec une attention spécifique pour les moins qualifiés et ceux issus de l'immigration;
- à long terme, la remédiation du fossé croissant entre le système scolaire, le système de formation et le milieu professionnel.

La Commission communautaire française est un acteur majeur de la réussite de ce dispositif.

Les moyens budgétaires inscrits au budget 2014 à hauteur de 3,5 millions d'€ (700.000 € au budget de politique générale de formation professionnelle au sein du programme 1 – A.B. 01.01 et 2,8 millions d'€ au budget de Bruxelles Formation – programme 3 – A.B. 43.05) permettront bien sûr le développement d'une offre de formation adaptée aux caractéristiques spécifiques du public des jeunes de moins de 25 ans inscrits comme demandeurs d'emploi ou non, le développement de mesures d'accompagnement spécifiques vers l'entreprise et le marché de l'emploi, la mise en œuvre de formules d'accompagnement à la reprise d'études mais aussi le soutien à des mesures d'accrochage ou de ré-accrochage innovantes, en

collaboration avec l'enseignement, les services d'information jeunesse ou encore les dispositifs d'accrochage scolaire.

Avec la mise en œuvre du dispositif de Garantie pour la jeunesse, c'est vers un changement radical et structurel des politiques de formation, d'éducation et de mise à emploi que le Collège souhaite prioritairement donner une chance à ces jeunes bruxellois baptisés « NEET » (*Not in Education, Employment or Training*), qui, sans une prise en main par l'autorité publique, seront une génération sacrifiée.

Enfin, les chantiers relatifs à l'organisation de la Formation professionnelle à Bruxelles et en lien avec les autres compétences dans les différents niveaux de pouvoir (Union européenne, Fédéral, Communautés, Régions, Communes) seront menés à terme en 2014 dont notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de coopération « politiques croisées emploi-formation » avec la Région de Bruxelles-Capitale au travers des chantiers relatifs à l'anticipation des besoins de main-d'œuvre, à la simplification administrative, à l'harmonisation du dossier du demandeur d'emploi et à son suivi;
- le renforcement de la mise en œuvre du Plan langues pour les Bruxellois, avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'assurer une offre intégrée allant de modules de formation en langues orientées métiers à Bruxelles Formation à des chèques ouvrant un droit à une formation individuelle à Actiris;
- la finalisation du cadre francophone des certifications avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Inscrivant pleinement son action dans la stratégie européenne 2020, l'objectif de la Formation professionnelle se concrétise aussi en 2014 dans le soutien à des actions phares, porteuses d'innovations telles que :

- l'amplification du projet pilote visant l'accompagnement pédagogique des demandeurs d'emploi handicapés, en partenariat avec le service Phare, dans des formations « traditionnelles »;
- la finalisation de l'analyse et de la construction d'un outil statistique permettant le suivi de la trajectoire des stagiaires terminant un contrat de formation professionnelle.

Dans les secteurs porteurs d'emploi identifiés par le New Deal notamment, une réorganisation progressive de la formation professionnelle qualifiante dans une approche sectorielle sera menée par la création

de pôles de compétences emploi-formation couvrant tout le champ de la qualification, de l'information/orientation à l'emploi. Un premier pôle de compétences emploi-formation dans les métiers techniques sera mis en œuvre pour les métiers techniques industriels avec l'objectif de tripler l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi dans ce secteur. Pour ce faire, un nouveau centre de formation sera construit pour fin 2015 sur le site Erasme à Anderlecht grâce à un financement de 11 millions d'€ provenant pour cinq millions d'€ de Beliris et six millions d'€ de la Région de Bruxelles-Capitale.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'étonne de l'inégalité de traitement qui existe au sein des compétences de la formation professionnelle, qui connaît une augmentation substantielle globale de ses budgets (+ 3,5 millions d'€), dont, pour Bruxelles Formation une augmentation de 2,8 millions d'€, alors que les compétences de la formation des classes moyennes n'augmentent que de 400.000 €.

La députée demande au ministre la justification d'une telle différence, même si elle se réjouit de l'augmentation des budgets consacrés à la Formation professionnelle qu'elle considère comme essentielle.

Tout en saluant le mécanisme de la Garantie jeunes, Mme Rousseaux s'étonne que l'essentiel de l'action du Collège soit orienté vers les « moins de 25 ans » alors que ceux-ci représentent 30 % des demandeurs d'emploi bruxellois. Elle questionne donc le ministre sur les initiatives mises en place afin de toucher les autres publics, moins jeunes.

La députée aimerait avoir des précisions quant à la mise en œuvre pratique des synergies entre la Région et la Commission communautaire française relativement à la Garantie jeunes et souhaiterait savoir en quoi les budgets dégagés répondent à l'appel du comité de gestion et de la fonctionnaire dirigeante de Bruxelles Formation.

A cet égard, Mme Rousseaux demande si certaines filières, comme la filière industrielle, seront plus développées que d'autres.

Elle questionne également le ministre sur l'avancement du projet de dossier unique du chômeur bruxellois et demande ce qu'il en est de la protection de la vie privée dans ce cas.

La députée souhaite par ailleurs avoir plus d'informations concernant l'offre complémentaire du Plan langues.

Mme Rousseaux demande également si des projections sont connues concernant les subsides du Fonds social européen (FSE) qui sont réservés à la Commission communautaire française et si les budgets prévus l'ont été en tenant compte des délais de paiement de l'Europe.

Pour conclure, la députée demande les raisons pour lesquelles un tel retard a été pris dans le dossier des certifications à finaliser avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Mme Françoise Dupuis (PS) répond à Mme Rousseaux, concernant les personnes de plus de 25 ans, qu'elles ne sont pas oubliées et restent dans les circuits de formation mais, que ce qui importe, c'est la création d'emplois et la lutte contre les discriminations à l'embauche.

Elle salue par ailleurs l'augmentation de plus de 10 % des crédits destinés aux classes moyennes et rejoint le choix qui a été fait de cibler les jeunes de moins de 25 ans.

Néanmoins, la députée insiste sur la nécessité de rester vigilants à ne pas mettre en place des dispositifs qui auraient pour effet de décourager les jeunes d'aller à l'école et d'obtenir un diplôme de base. Elle rappelle à cet égard la position défendue par M. Charles Piqué qui souhaitait répondre spécifiquement à la situation de chaque jeune demandeur d'emploi.

Mme Dupuis se réjouit par ailleurs de la mise en place de la Garantie jeunes et insiste sur l'importance de développer des pôles de compétences ainsi qu'un réseau d'organismes d'insertion socioprofessionnelle de première ligne.

Mme Magali Plovie (Ecolo) salue le fait que la Garantie jeunes se retrouve tout au long du budget et insiste sur la nécessité de développer des liens entre les secteurs de la formation et de l'emploi ainsi que de poursuivre le dispositif contenu dans le New Deal.

A cet égard, elle demande des précisions quant au budget qui lui sera consacré, notamment considérant le budget unique de 2,4 millions d'€ qui avait été consacré à ce projet en 2013 et qui ne se retrouve pas dans le budget 2014.

Elle rappelle également l'importance du secteur non-marchand, sa spécificité et la nécessité de ne pas l'oublier quand on parle de formation ou d'emploi.

Concernant le développement des pôles de compétences et les formations qui seront proposées pour les métiers techniques et industriels, elle rappelle que, dans le budget régional, ces métiers ne sont pas considérés comme porteurs d'emploi. Elle souhaite

donc savoir ce qu'il en est et si des synergies sont prévues à cet égard avec la Région.

La députée demande également quel suivi est offert au jeune après que celui-ci ait suivi une formation.

Vu la divergence des montants annoncés par le ministre-président et par la presse, elle demande des précisions au ministre quant aux budgets qui seront destinés à la mise en œuvre de la Garantie jeunes ainsi que sur le probable cofinancement de cette mesure par l'Europe.

Mme Plovie souhaite également connaître quels projets seront financés par les 180.000 € destinés aux projets innovants en 2013.

Elle questionne également M. Madrane sur une potentielle augmentation du budget destiné à l'alphabétisation, rappelant également que ce secteur est en difficulté.

La députée demande des précisions quant à l'audit dont il est fait mention dans le rapport de la Cour des comptes ainsi que sur les pénalités qui en découlent.

Pour conclure, Mme Plovie demande ce qu'il en est du Plan stratégique de formation dont parlait le budget 2013 et qui n'est plus mentionné cette année.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) salue l'augmentation des budgets destinés à la Formation professionnelle et le fait que ceux-ci ciblent plus de 6.000 jeunes.

La vente du bâtiment du CIVA permettra de financer cette Garantie jeunes. A ce sujet, elle aimerait savoir si le coût du loyer est repris dans le budget 2014. De plus l'estimation de cette vente est comprise entre 12 et 14 millions d'€ alors que le bâtiment a été estimé à 15 millions d'€. Elle souhaite avoir des explications quant à cette différence de montants.

Concernant la validation des compétences, la députée souhaiterait connaître le taux de réussite des centres de validation qui existent.

Elle souhaite également que le ministre lui détaille les formations prioritaires qui ont été ciblées par le Collège ainsi que les différentes dispositions qui seront mises en œuvre afin de lutter contre le décrochage scolaire.

Pour conclure, elle demande si des projets sont spécialement destinés aux demandeurs d'emploi porteurs d'un handicap.

M. Pierre Migisha (cdH) salue l'augmentation de plus de 4 millions d'€ du budget consacré à la For-

mation professionnelle et attend la présentation plus détaillée du ministre concernant la Garantie jeunes.

Par ailleurs, il demande des précisions quant à la validation des 1.650 stages par Bruxelles Formation.

M. Rachid Madrane (ministre) précise que le Collège a décidé de consacrer la Formation professionnelle comme priorité du budget 2014 mais que ce n'est pas pour autant que les autres compétences sont oubliées.

Au niveau du financement de la Garantie jeunes, celui-ci est prévu sur les années 2014 et 2015 et sera constitué d'une enveloppe de 39 millions d'€ par an financée à hauteur de 6,5 millions d'€ par an qui proviendront de l'initiative pour l'emploi des jeunes, du FSE, et des pouvoirs publics qui interviennent en complément des sommes dégagées par le FSE.

Un Plan d'action bruxellois sera présenté, complémentarément à un Plan d'action wallon et qui seront tous deux intégrés dans un Plan d'action national qui sera porté et mis en œuvre par le premier ministre.

Quatre axes prioritaires ont été définis à savoir l'information et l'orientation, l'accrochage des jeunes dans les dispositifs d'aides et de formations, le renforcement de l'offre professionnelle et la mise en œuvre et l'accompagnement pédagogique des stages en entreprises.

Le ministre précise que les classes moyennes ne sont pas oubliées, il pense notamment aux synergies développées entre Actiris et Bruxelles Formation et aux projets de la Commerce Academy ainsi qu'aux accords de coopération politiques croisées et New Deal.

Concernant les chèques langues Actiris, le ministre précise que, pour la partie Bruxelles Formation, 3.000 places sont disponibles dont 900 destinées aux formations orientées « métier ».

Il rejoint la remarque de Mme Dupuis insistant sur la nécessité et l'importance de développer les OISP.

Le projet d'accord de coopération concernant les cadres francophones de certification est en cours d'écriture et une première lecture est prévue dans les trois Gouvernements francophones avant la fin de la législature.

Répondant à Mme Plovie sur la demande de métier industriels, il précise que la STIB et la SNCB sont en demande annuelle de 80 électromécaniciens. A cet égard, il souhaite développer un projet de pôle de formations de ces métiers, en partenariat avec le

secteur privé, afin de multiplier l'offre de formation, qu'elle soit initiale ou continue.

L'objectif serait de créer un lieu de formation qui regrouperait l'ensemble de l'offre pour un secteur particulier et dans lequel les partenaires privés investiraient afin de financer le matériel nécessaire.

Concernant le CIVA et la revente de son bâtiment à la Société d'Acquisition foncière (SAF), le ministre considère que cette décision n'est que la correction d'une erreur historique et précise que les associations présentes dans le bâtiment n'en subiront aucune conséquence.

Le loyer de celui-ci sera à présent pris en charge par le budget Urbanisme de la Région.

Répondant à M. Migisha, il précise que 1.650 stages de transition seront proposés par Actiris et Bruxelles Formation et que l'objectif est d'assurer 800 stages sur la première année qui a débuté en cours d'année 2013. L'objectif à terme est d'assurer 1.650 stages par année complète.

Concernant l'augmentation de 320.000 € de l'A.B. 26.30.43.07, le ministre précise que ces montants sont structurels.

Le ministre précise à Mme Plovie que les 187.000 € de pénalités prévus pour le FSE sont une décision de l'inspecteur des finances du FSE suite à la non utilisation par Bruxelles Formation de la procédure des marchés publics pour la désignation des conventions avec les Fonds sectoriels.

Pour conclure, M. Madrane répond que des crédits non utilisés et disponibles ont été regroupés à l'A.B. 26.10.01.01 dans le but d'anticiper le financement de la Garantie jeunes, notamment en renforçant des projets avec les centres « info-jeunesse » et en lançant un projet pilote de service citoyen.

II. Division 26 – Formation professionnelle

Programme 2 – Classes moyennes

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Formation professionnelle des classes moyennes

Le budget 2014 a pour objectif de poursuivre le développement des formations en alternance qui font l'originalité du réseau des classes moyennes, via notamment l'asbl Espace Formation PME (EFPME) qui sera active dans plusieurs domaines pour cette année 2014.

Premièrement, l'EFPME prolonge sa participation au Plan langues adopté conjointement par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et par le Collège de la Commission communautaire française en organisant les cours pratiques en néerlandais à destination des futurs vendeurs et coiffeurs.

Deuxièmement, la participation de l'EFPME à l'Alliance Emploi Environnement qui se poursuit via des formations continues aux métiers de la construction durable.

Troisièmement, le Service Formation PME (SFPME) et l'EFPME participeront conjointement à la troisième édition bruxelloise du Village des métiers qui proposera cette année encore aux jeunes de l'enseignement obligatoire et aux jeunes demandeurs d'emploi des essais métiers dans les secteurs particulièrement porteurs en Région bruxelloise. En effet, dans de nombreux domaines (vente, métiers manuels, Horeca, ...), le manque de main-d'œuvre se fait sentir alors que nombre de jeunes sont à la recherche d'un emploi. Cette initiative fait partie d'un plan global de promotion des métiers techniques et manuels mené conjointement avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne l'ajustement 2013

Aucune modification substantielle n'a eu lieu, il est donc en corrélation avec le budget initial. La subvention annuelle dévolue à Altis-IFPME n'a pas dû être versée en 2013 compte tenu des différents reports positifs engendrés par Altis. Au vu de la bonne santé de sa trésorerie, le Conseil d'administration d'Altis a décidé que cette subvention n'était pas nécessaire pour l'année 2013. L'argent prévu a été réinjecté dans le budget « initiatives ».

Enfin, une subvention exceptionnelle a été accordée à l'ajustement 2013 à l'EFPME. La raison de ce subsidie est la suivante : l'asbl autonome n'a pas justifié correctement certains montants dépensés pour l'année 2011. Elle a donc dû rembourser une partie de la subvention reçue cette année-là. Même si cela est regrettable, cela prouve que la Commission communautaire française, et plus particulièrement le service en question le SFPME, fait minutieusement son travail, en vérifiant de façon exemplaire les justificatifs chaque année.

Toutefois, afin d'éviter de mettre le centre EFPME en grosse difficulté financière, il a été décidé de leur accorder une subvention exceptionnelle, en accord avec le ministre du Budget. Cet accord a été soumis à des conditions strictes afin que de telles bavures ne se reproduisent plus. Ainsi, une convention sera conclue entre l'asbl et le SFPME afin d'obtenir certai-

nes garanties. L'équipe de direction récemment mise en place a défini un ensemble de mesures afin de permettre d'encadrer la gestion optimale des activités.

Ces outils sont, entre autres, la mise en place d'une comptabilité analytique, le suivi mensuel d'un comparatif financier régulier entre budget réel, budget prévisionnel des recettes et des dépenses à la fin de l'année, et tableau de trésorerie. En outre, un service achat a été créé. Il a pour mission entre autres d'assurer le suivi des bonnes procédures en matière de respect des marchés publics.

De plus, un responsable financier a été engagé par le centre afin de mettre de l'ordre dans les comptes. Le travail d'assainissement des comptes est donc en très bonne voie, et cette subvention exceptionnelle ne sera qu'un « one-shot » nécessaire afin de mettre définitivement le centre sur des bons rails.

En ce qui concerne le budget 2014

Le budget « initiatives spécifiques » est maintenu et le financement de Skills Belgium, et notamment l'Organisation des Startechdays-participation aux concours métiers ont été distingués au sein de celui-ci.

Au niveau des autres initiatives, les jeunes seront encore mis à l'honneur avec notamment le projet DREAM de l'Ichec-PME de rencontre entre étudiants et professionnels du métiers (avec, depuis 2013, une mise en avant de l'entrepreneuriat féminin) et le projet Small Business Consult de l'asbl Cascade visant à promouvoir la consultance des étudiants en faveur des entreprises.

De plus, la « Commerce Academy », initiée en 2013, continuera sa mission en 2014. Il s'agit, pour rappel, d'une plate-forme bruxelloise rassemblant les différents acteurs des métiers du commerce et de la vente : opérateurs de formation, pouvoirs publics et secteurs privé. Elle a pour but de coordonner les formations existantes, d'améliorer l'enseignement, de soutenir des métiers où la main-d'œuvre est demandée et de faciliter l'accès à l'embauche. Celle-ci a pour ambition de former par année, entre autre, 150 personnes au module « sourire » (visant à apporter l'attitude client aux vendeurs), 150 autres personnes comme gestionnaire de point de vente ou de gros rayon, 100 demandeurs d'emploi au métier de vendeur-réassortisseur et 30 personnes au métier de commerçant-détailleur via des formations de type court. Elle vise aussi à étendre la formation de conseiller-vendeur à d'autres niches spécialisées du commerce et de la vente.

Le budget global du Service à gestion séparée « Service Formation PME » est en augmentation pour permettre de couvrir les frais de fonctionnement, augmentation due à l'indexation notamment.

Enfin, une partie importante du budget « initiatives » servira à financer le programme « Garantie jeunes », dans lequel l'EFPME pourra s'inscrire. Pour rappel, ce projet vise concrètement à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer, dans les quatre mois suivant leur inscription comme demandeur d'emploi, soit une offre de qualité pour un emploi, soit une formation, soit un stage. Environ 12.000 jeunes sortant des études s'inscrivent chaque année chez Actiris. La moitié d'entre eux trouvent un emploi dans les six mois. L'autre moitié bénéficiera désormais d'un accompagnement plus ciblé grâce au service *Youth Guarantee* chez Actiris, en partenariat avec les acteurs de la formation.

La Garantie jeunes cible les 15-25 ans et la filière apprentissage offre une réponse adéquate aux exigences de celle-ci. En effet, les recommandations de la Garantie jeunes peuvent s'appliquer à la Formation des classes moyennes et pas uniquement à l'Enseignement. Le dispositif d'accrochage, concerté entre le SFPME et l'EFPME mis en œuvre lors de cette rentrée académique, pourrait être renforcé par des moyens supplémentaires, tant quantitatifs (augmentation du nombre d'intervenants ...) que qualitatifs (élargissement de l'offre, appui d'une équipe universitaire ...). Ce n'est qu'en multipliant les collaborations efficaces, notamment entre le SFPME et l'EFPME, mais aussi avec l'aide d'Actiris et Bruxelles Formation que la Garantie jeunes pourra produire tous ses effets à Bruxelles.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) revient sur la remarque qu'elle a faite au ministre Madrane au sujet de l'augmentation importante des moyens de la Formation professionnelle, et plus particulièrement de Bruxelles Formation, dont le budget augmente de 2,8 millions d'€, au détriment des classes moyennes, dont le budget n'augmente que de 400.000 €. Elle souhaiterait connaître les raisons d'une telle disparité.

Selon Mme Rousseaux, le ciblage des jeunes de moins de 25 ans se fait au détriment des autres demandeurs d'emploi, moins jeunes, et elle le regrette.

Mme Magali Plovie (Ecolo) félicite le Collège concernant le développement de la pédagogie en alternance. Elle salue également la participation de l'EFPME à l'Alliance Emploi-Environnement et la

veille qui va être développée en matière de formations des classes moyennes.

Elle souligne par ailleurs qu'Actiris maintient également une veille au niveau de l'Observatoire pour l'Emploi et trouverait intéressant que ces deux organismes travaillent en synergie à ce sujet.

Mme Plovie aimerait avoir plus de précisions quant aux projets qui vont être développés grâce à l'augmentation de l'A.B. 26.20.33.01 (subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes).

La députée aimerait également avoir plus d'informations quant à la remarque de la Cour des comptes qui souligne une somme de 330.000 € consacrée à l'apurement de dettes pour des dépenses non éligibles.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) souligne l'importance de la formation en alternance et de l'harmonisation de ce système en 2014.

Elle souhaite avoir plus de renseignements quant aux initiatives qui seront prises concernant l'Office de la Formation en Alternance (OFA) et demande quelles mesures seront entreprises pour renforcer l'attractivité de la formation en alternance. Elle questionne également la ministre quant à une éventuelle évaluation du travail effectué par l'OFA.

La députée insiste également sur le volet de l'égalité hommes-femmes qui doit être pris en compte dans le secteur de la formation.

Pour conclure, elle rejoint la demande de Mme Plovie concernant le détail de l'A.B. 26.20.33.01.

M. Mohamed Azzouzi (PS) se réjouit de l'augmentation des budgets destinés aux classes moyennes, il souligne plus particulièrement l'augmentation de l'A.B. 26.20.33.01, la poursuite du soutien aux trois projets concernés ainsi que la mise en œuvre de l'Alliance Emploi-Environnement.

Le député souligne la qualité des formations qui sont proposées pour les classes moyenne et insiste sur l'offre proposée par Bruxelles Formation.

Pour conclure, M. Azzouzi aimerait connaître la teneur de la collaboration qui sera mise en place entre la Commission communautaire française et Bruxelles Formation dans le cadre de la Garantie jeunes.

M. Pierre Migisha (cdH) souligne l'importance du message de la ministre à l'intention des jeunes et la félicite à ce sujet. Il souhaiterait par ailleurs savoir qui a réalisé l'audit qui a été mené à l'EFPME et avoir

plus de précisions quant à l'organisation pratique du Village bruxellois des métiers.

Mme Céline Fremault (ministre) répond à Mme Rousseaux que des choix ont dû être faits et qu'ils sont réalistes par rapport aux opportunités et aux possibilités concrètes du secteur.

La ministre insiste sur la nécessité de revaloriser la formation des classes moyennes et de redonner une santé financière à l'EFPME, notamment par la diminution de ses frais de fonctionnement.

Au sujet du remboursement du subside exceptionnel prévu à l'ajustement 2013, Mme Fremault répond qu'une partie du subside octroyé en 2011 doit en effet être remboursée, faute de justifications suffisantes. Afin d'éviter de mettre l'EFPME en difficultés, le Collège a pris la décision de leur accorder une subvention complémentaire soumise à des conditions très strictes.

Concernant l'audit réalisé à l'EFPME, elle répond qu'il a été élaboré par des experts de PricewaterhouseCoopers et qu'il a mis en exergue plusieurs difficultés liées à l'organisation de la formation des classes moyennes à Bruxelles étant donné qu'elle est organisée entre l'IFPME-Altis, le SFPME et l'EFPME.

En conclusion, l'audit proposait trois scénarii possibles à savoir; l'ouverture du dispositif à d'autres centres de formations, ce qui est actuellement infaisable vu l'étroitesse du marché; la fusion des services dévolus au SFPME et à l'EFPME, qui est techniquement difficile à mettre en œuvre, ou le maintien du statu quo. Cette dernière option a été privilégiée par l'audit et par le Collège.

L'audit a également mis en exergue des difficultés de relations et de collaborations entre les services.

L'option du *statu quo* retenue préconise par conséquent le renforcement des collaborations par l'organisation de réunions régulières entre le SFPME et l'EFPME ainsi que la signature d'une convention de collaboration afin de clarifier les rôles des différents acteurs. La ministre informe les députés qu'une amélioration des relations entre ces deux institutions est déjà visible.

Concernant le budget relatifs aux initiatives financé par l'A.B. 26.20.33.01, la ministre répond que le budget consacré à la mise en œuvre de la Garantie jeunes représente 400.000 € sur les 638.000 € de l'A.B.

Le solde sera notamment consacré au renouvellement du Village bruxellois des métiers ainsi qu'à la poursuite des projets tels que la Commerce Academy ou le projet Dream.

Le Village bruxellois des métiers vise à la promotion des métiers techniques et manuels qui permet aux jeunes de tester différents métiers. Celui-ci se déroulera au mois de mars 2014 mais le lieu n'a pas encore été déterminé.

La ministre salue également le développement de la communication autour des projets Skills, du Village bruxellois des métiers ainsi que la création d'un nouveau site internet pour l'EFPME.

Répondant à Mme Sidibé, elle précise que l'OFA ne sera créé qu'en 2014 en remplacement d'Altis.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) insiste sur l'impact positif que des projets tels que Skills ou le Village bruxellois des métiers a sur les jeunes et salue les initiatives qui sont menées afin de promouvoir des candidats à des concours européens de valorisation de compétences ou de métiers manuels.

III. Division 29, Activité 3 – Enseignement **Division 11 –** **Programme 6, Activités parascolaires** **à caractère pédagogique** **Division 29,** **Activité 2 – Complexe sportif** **Division 24 – Tourisme**

1. Exposé de M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement et du Tourisme

Division 24 – Tourisme

L'année 2013 a été une bonne année pour le tourisme bruxellois. Avec près de six millions de nuitées, l'objectif de dix millions de nuitées à atteindre en 2020 continue de se rapprocher.

La maintien de la croissance du segment des « City trip » continue à offrir des perspectives intéressantes pour la croissance et le développement de la destination bruxelloise car il complète de façon opportune l'offre en matière de tourisme d'affaire.

Le ministre-président évoque ensuite la régionalisation annoncée du tourisme. Les lois de transferts n'ayant pas encore été votées, la date d'entrée en vigueur de cette régionalisation n'est pas encore connue avec certitude, raison pour laquelle les budgets pour une année complète ont été maintenus même s'il n'est pas à exclure qu'en 2014 une partie des budgets soit réorientée en fonction de la date d'entrée en vigueur de la régionalisation.

En ce qui concerne la dotation à Wallonie-Bruxelles-Tourisme (WBT), le contrat de gestion arrive à son terme le 11 juin 2014. En tout état de cause, les engagements financiers seront assumés à l'égard de cette structure commune en charge de la promotion sur les marchés étrangers durant le premier semestre. En ce qui concerne le deuxième semestre, des discussions devront être menées avec la Région wallonne en vue de déterminer quel type de collaboration la Région bruxelloise et la Région wallonne entendent maintenir et quel rôle la Commission communautaire française pourrait y être amenée à jouer sachant qu'elle n'assurera plus que des compétences accessoires en matière de tourisme et de promotion de l'image.

L'année 2014 sera également une année de transition par rapport au cycle des années thématiques.

Le Gouvernement régional n'ayant pas encore identifié la prochaine thématique, une concertation aura lieu en 2014 afin de renforcer l'attractivité de la Région en soutenant les associations, fédérations, ligues et autres structures en matière de tourisme, notamment pour des activités ordinaires et extraordinaires, par exemple, VisitBrussels, l'organisation de visites guidées thématiques, le développement de projets autour des musées via le Conseil Bruxellois des Musées, la promotion de l'hébergement pour jeunes, l'organisation d'actions concernant le tourisme durable, etc.

En outre, cette année encore, la pérennisation de certaines actions entreprises lors de l'année thématique Brusselicious sera soutenue. Le ministre-président est par ailleurs heureux d'annoncer aux députés la tenue d'un salon du chocolat en février prochain. Lors de ce salon, les artisans chocolatiers seront soutenus au travers de la création d'un Village des artisans.

Tourisme durable

Il s'agit pour le ministre-président de continuer à être attentif à un développement durable du tourisme, et ce d'autant plus que celui-ci est générateur d'emplois au bénéfice des Bruxellois. En 2013, un nouvel observatoire du tourisme bruxellois a vu le jour au sein de VisitBrussels. Cet observatoire, qui a rendu son premier rapport en juillet dernier est un outil indispensable pour accompagner et piloter l'objectif fixé par le secteur de doubler d'ici dix ans le nombre de nuitées à Bruxelles.

Les mêmes moyens seront consacrés en 2014 pour soutenir cet Observatoire car il est primordial qu'au delà de l'objectif quantitatif ambitieux que le Gouvernement s'est assigné, l'aspect qualitatif du séjour de nos visiteurs soit garanti.

Le tourisme durable implique également que les habitants puissent profiter de l'activité touristique. A cet égard, le nombre de chambres d'hôtes continue à croître dans la Région.

Pour cette raison, cette année, le budget sera reconduit afin de rencontrer les demandes de primes à la rénovation de chambres d'hôtes et le travail continu sur la promotion de l'offre sera maintenu.

Enfin, les « greeters » seront aussi soutenus, cette forme de tourisme participatif en plein essor dans le monde qui est un bel exemple de comment réussir le développement touristique de la Région bruxelloise en associant et faisant participer ses habitants à celui-ci.

Bruxelles sur les marchés étrangers

En ce qui concerne le positionnement de Bruxelles, le ministre-président souhaite poursuivre une promotion ambitieuse autour de trois axes forts : Bruxelles, comme capitale de 500 millions d'Européens; Bruxelles l'endroit où il se passe toujours quelque chose et Bruxelles, une ville au cœur du pouvoir.

Pour la promotion de la destination à l'étranger, Wallonie-Bruxelles-Tourisme continuera l'exécution de son contrat de gestion, à tout le moins jusqu'à son échéance.

Un montant de 100.000 € est également prévu afin de réaliser une étude visant à explorer les manières de faire de Bruxelles une ville de référence pour les cours de langue en période estivale pour étudiants de toute l'Europe; cela se fera afin de permettre une meilleure utilisation en été de l'offre de tourisme « jeunes », en lien avec l'offre culturelle et festive, dans le but final d'attirer des étudiants en formation linguistique à Bruxelles.

Tourisme des jeunes

En matière de tourisme à destination des jeunes, des actions ont été menées depuis 2008 à la fois par VisitBrussels et Wallonie-Bruxelles-Tourisme. Depuis le 1^{er} juillet dernier, la centrale de réservation de l'asbl « Loger jeune » a été transférée au sein de VisitBrussels afin d'en assurer une professionnalisation.

Au niveau de l'hébergement, Bruxelles a vu arriver sur le segment du logement touristique social, une série de nouvelles structures privées. Il ne faut que s'en féliciter même si cela induit une plus forte concurrence du fait de la multiplication de l'offre. Il conviendra de continuer à soutenir les auberges de jeunesse qui dépendent de la Commission communautaire fran-

çaise en y permettant l'organisation d'événements et le maintien de cette atmosphère toute particulière qui sont la spécificité de ce type de structure d'hébergement.

Par ailleurs, des travaux importants dans les deux auberges de jeunesse, propriétés de la Commission communautaire française, ont été décidés en 2013. Un budget de un million d'€, correspondant à la subside de la moitié de ces travaux, a été engagé en 2013. Celui-ci sera ordonnancé à hauteur de 427.000 €, en 2013 et en 2014, soit un total de 854.000 €.

Il est en effet fondamental de continuer à investir dans ce secteur afin d'en garantir la pérennité et la qualité en raison de l'importante mission sociale qu'il remplit, en particulier vis-à-vis des jeunes visiteurs belges ou étrangers.

2. Discussion

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) constate une nette augmentation des budgets consacrés au Tourisme en ce qui concerne l'ajustement 2013. En effet, les montants passent de 6.971.000 € à 9.371.000 €. Une des justifications de cette augmentation est le paiement anticipé de certaines subventions aux associations actives en matière de Tourisme.

La députée aimerait disposer de la liste complète des associations qui bénéficient des subventions comprises dans l'A.B. 24.00.33.02 (subventions aux associations actives en matière de tourisme) ainsi que du détail de celles-ci (Annexe 5).

Concernant l'A.B. 24.00.33.03 (subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme), Mme Rousseaux constate une redistribution importante et aimerait obtenir un complément d'informations, notamment sur les besoins couverts par cette augmentation de crédit.

Concernant le budget initial 2014, Mme Rousseaux demande au ministre-président s'il dispose d'une analyse concernant la nature du tourisme bruxellois. Celui-ci est-il intra-belge, frontalier, européen ou extra-européen ? La réponse à cette question permettrait d'adapter l'offre touristique en conséquence, notamment concernant l'apprentissage des langues.

La « Brussels Hotels Association » (BHA) dénonce notamment le manque criant de personnel qualifié. A cet égard, elle demande si une concertation est prévue avec M. Madrane afin de doper les formations qualifiantes nécessaires au milieu touristique.

Mme Rousseaux souligne l'initiative qui vise à faire de Bruxelles la capitale du chocolat et demande si d'autres projets sont prévus dans le cadre de la poursuite de l'année de la gastronomie.

Concernant la future régionalisation de la compétence du Tourisme, la députée demande au ministre-président si les transferts des fonctionnaires, du matériel et des archives qui sont conservés dans les bureaux de l'administration sont également prévus et si une période de transition est prévue avec la Région au sujet de cette régionalisation.

Elle évoque ensuite la réflexion annoncée au sujet des bureaux de représentation à l'étranger, demande pourquoi ce dossier a pris du retard et si des points stratégiques ont été identifiés.

Pour conclure, Mme Rousseaux souhaite avoir plus de précisions quant à l'étude concernant le positionnement de Bruxelles comme référence pour les cours de langues en période estivale pour les étudiants d'Europe. Elle se questionne sur le fait de savoir si Bruxelles est concurrentielle par rapport aux autres capitales européennes et si d'autres formations dans d'autres langues que celles prévues sont nécessaires.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) se réjouit de constater que le tourisme subit une croissance durable et questionne le ministre-président sur les travaux qui sont prévus au niveau des infrastructures touristiques afin d'assurer cette durabilité.

Selon le député, le contrat de gestion du Conseil Supérieur du Tourisme devrait être examiné et évalué au sein du Parlement.

Le député souligne que l'année de la gastronomie a eu des effets très positifs et demande quel thème a été retenu pour l'année 2014.

Il revient ensuite sur la question de la régionalisation du tourisme qu'il considère comme fondamentale. A cet égard, il aimerait rappeler que la Communauté flamande mène également une politique de promotion de Bruxelles et souhaite savoir si des coopérations sont développées avec cette dernière.

Il rejoint l'idée selon laquelle il faut promouvoir les attachés économiques et demande quels projets sont développés avec ces personnes.

Il questionne également le ministre-président sur les différentes collaborations qui existent avec la Ville de Bruxelles, notamment concernant VisitBrussels.

Pour conclure, M. Mouhssin souhaite avoir des détails concernant le projet d'auberge de jeunesse flottante qui avait été évoqué l'année dernière, et demande si celui-ci est toujours à l'ordre du jour.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) demande ce qu'il en est d'un cadre de référence sur l'hébergement touristique qui aurait pour objets d'anticiper la régionalisation future et de lutter contre la para-hôtellerie.

Elle salue la reconduction des budgets destinés au tourisme durable et notamment aux primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes.

A ce sujet, Mme Sidibé demande au ministre-président de pouvoir disposer du nombre et de la liste des chambres d'hôtes qui ont bénéficié des crédits prévus à l'A.B. 24.00.53.01 en 2013 (Annexe 6).

M. Emmanuel De Bock (FDF) demande ce qu'il en est des travaux de rénovation qui concernent les auberges de jeunesse dont la Commission communautaire française n'est pas propriétaire. Il demande par ailleurs que la liste de ces auberges soient inscrites en annexe du présent rapport (Annexes 6 + 7).

Le député soutient par ailleurs que le développement des hôtels « low-cost » a des conséquences néfastes sur ces auberges de jeunesse et qu'il faut en tenir compte.

M. Pierre Migisha (cdH) salue le succès qu'a eu l'Année de la gastronomie et demande quelle thématique sera retenue pour l'année 2014.

Il demande également quand seront connus les résultats de l'étude relative au cadre de référence des hébergements touristiques.

Il rejoint la question de M. Mouhssin concernant le projet d'auberge de jeunesse flottante et aimerait avoir des détails quant aux travaux qui sont prévus aux auberges du CHAB et des Trois fontaines.

Le député questionne ensuite le ministre-président concernant le succès des primes à la création ou la rénovation qui sont octroyées aux chambres d'hôtes. Il souhaiterait savoir combien de chambres d'hôtes en ont bénéficié.

M. Mohamed Azzouzi (PS) rappelle l'importance de l'image de Bruxelles et salue le fait que celle-ci devient de plus en plus positive.

Le député aimerait savoir si le ministre-président a un profil des utilisateurs des centres d'hébergement concernés par l'A.B. 24.00.52.03, à savoir, le Van Gogh, le CHAB et les Trois Fontaines. Il demande également plus de détails quant aux travaux de réno-

vation et de mise en conformité qui vont y être faits, notamment concernant leur durée et leur accessibilité pendant ces travaux.

Selon le député, les chambres d'hôtes sont une forme d'hébergement touristique à favoriser. Il rappelle à cet égard l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui a annulé un décret de la Commission communautaire française en 2012 et demande si des solutions sont envisageables pour néanmoins avancer dans ce dossier.

Il demande à ce sujet pourquoi le crédit de 20.000 € destiné à la création et la rénovation de chambres d'hôtes est maintenu au budget.

M. Christos Doukeridis (ministre-président) répond à la question de Mme Rousseaux concernant l'ajustement 2013, en détaillant les versements anticipés des subventions de VisitBrussels à hauteur de 1,3 million d'€ et de Wallonie-Bruxelles Tourisme à hauteur de 1,1 million d'€.

Ces versements anticipés ont été effectués afin de faciliter la constitution du budget de l'année 2014.

Il souligne l'importance de la création d'un Observatoire qualitatif du tourisme afin de mener une politique prospective en la matière. Il rappelle également l'impact que peut avoir le tourisme en termes d'économie et d'emplois, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes.

Actuellement, certains objectifs chiffrés ont été établis, par exemple concernant le nombre de nuitées à atteindre par an, mais le ministre-président rappelle également l'existence d'un tourisme journalier, les nuitées ne sont donc pas le seul élément à prendre en compte.

Il insiste sur l'existence de baromètres qualitatifs à côté des baromètres quantitatifs et informe les députés qu'à ce sujet, l'Observatoire commence à produire ses premières analyses.

M. Doukeridis souligne l'importance de certains partenariats, avec la BHA en ce qui concerne le label « clé verte » ou « les petits déjeuners bruxellois » ou avec la Fédération HORECA en ce qui concerne des initiatives comme « l'Année du goût ».

Il rappelle également que, si les années thématiques ont des effets bénéfiques, il est primordial de rendre les activités développées pendant cette année pérennes par après, il pense notamment à la « tram experience ».

Concernant le salon du chocolat, le ministre-président précise que celui-ci se tiendra en février 2014 et prendra la forme d'un village d'artisans chocolatiers.

Répondant à la question de Mme Rousseaux sur le tourisme des jeunes, il rappelle aux députés la présence de nombreuses activités culturelles sur le territoire bruxellois pendant l'été qui ont un effet attractif pour les jeunes.

Il soutient l'idée de lancer des études qui viseraient à soutenir le tourisme familial et, en même temps, qui attireraient les jeunes par des cours de langues ou une offre culturelle importante et attractive.

Concernant les auberges de jeunesse, M. Doukeridis répond que deux auberges de jeunesse appartiennent à la Commission communautaire française, Brel et Génération Europe. Pour ces deux auberges, la Commission communautaire française a une obligation d'investissement. La moitié est prise en charge par cette dernière et l'autre moitié, par les promoteurs des auberges.

Il constate à ce sujet que l'offre privée est de plus en plus importante et qu'il est nécessaire de développer le soutien à l'animation dans les auberges de jeunesse. L'idée d'une auberge de jeunesse flottante, au vu de l'offre privée, n'est plus considérée comme opportune.

Il est, par ailleurs, conscient des problèmes auxquels est confronté le CHAB et il étudie la manière dont la Commission communautaire française pourrait lui venir en aide.

Concernant l'arrêt de la Cour constitutionnelle dont M. Azzouzi a fait mention, il rappelle que l'agrément est une compétence régionale mais que la Commission communautaire française reste compétente pour octroyer certaines subventions.

A cet égard, le Gouvernement travaille actuellement sur l'élaboration d'une nouvelle nomenclature d'hébergement. L'avant-projet de décret arrivera prochainement sur les bancs des parlementaires régionaux.

En ce qui concerne le thème qui sera retenu pour l'année 2014, le ministre-président a proposé celui de la « créativité ». Ce thème pourrait en effet être transversal à plusieurs compétences, mais aucune décision n'a encore été prise formellement.

Répondant aux questions relatives à la régionalisation du tourisme, il précise que cette régionalisation était une demande du Collège, et que, si la compétence est entièrement régionalisée, les Communaux

tés resteront compétentes en ce qui concerne la promotion du tourisme.

Il rejoint les députés qui soutiennent l'idée d'une coopération avec les autres régions afin de promouvoir l'image de Bruxelles à l'étranger et soutient également l'idée que la représentation de la Région à l'étranger doit être repensée. Il est nécessaire d'évaluer ce qui se fait actuellement avec la Région wallonne et de voir dans quelle mesure des projets peuvent être développés avec la Région flamande.

Après une première étude, il ressort que les touristes viennent principalement des pays limitrophes. Ces chiffres sont confirmés, notamment par VisitBrussels. L'offre touristique doit en effet en tenir compte, spécialement en ce qui concerne l'offre événementielle.

Pour conclure sur le tourisme, M. Doulkeridis avance l'idée de régionaliser la taxe hôtelière qui bénéficie actuellement aux communes. Une compensation serait prévue pour celles-ci mais ce transfert permettrait que les recettes de cette taxe soient réinvesties dans les politiques touristiques.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle que dans l'accord institutionnel, il est mentionné que les compétences touristiques pourront encore relever des Communautés mais que, pour pouvoir les exercer, un accord de coopération sera nécessaire. Il insiste sur la nécessité de voir ce qui peut être développer avec la Flandre à ce sujet.

3. Examen des tableaux

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande des précisions sur les A.B. 24.00.12.04 et 24.00.70.01 qui concernent les supports d'indications touristiques. Il constate que ceux-ci sont parfois difficiles à lire et le regrette.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président) répond que cette difficulté de lisibilité est également mise en avant par les touristes.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) soutient l'idée, concernant l'A.B. 24.00.33.02 et le subventionnement des associations, que ce dernier pourrait également être considéré de manière pluriannuelle et constituer un avantage dans le chef des associations qui en bénéficient.

M. Pierre Migisha (cdH) rappelle que l'image positive de Bruxelles qui est en train de se développer nous concerne tous et que l'existence d'un salon du chocolat ne peut qu'améliorer encore plus cette image positive.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande à ce sujet, si un tel projet de salon de chocolat ne pourrait pas être développé avec des promoteurs belges plutôt que d'aller chercher des promoteurs à Paris qui, par définition, ont une bien moindre connaissance du terrain.

M. Pierre Migisha (cdH) demande la liste des études programmées pour le secteur touristique ainsi que la composition du Conseil Supérieur du Tourisme (Annexes 8, 9 et 10)

Division 29, Activité 3 – Enseignement Division 11 – Programme 6 – Activités parascolaires à caractère pédagogique Division 29, Activité 2 – Complexe sportif

1. Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement

Division 29, Activité 3 – Enseignement

En matière d'enseignement, l'action engagée ces dernières années afin d'accroître le nombre de places dans les différents instituts et d'améliorer globalement les conditions de travail et d'enseignement sera poursuivie.

La Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur, entend bien être aux côtés de ses différents établissements et de leurs professeurs afin de les aider à remplir leurs missions au mieux. Dans cet objectif, le budget 2014 consacré à l'enseignement augmentera d'un peu plus d'un million d'€, soit une augmentation de près de 2,6 % par rapport à l'année 2013.

Pour rappel, les principaux défis auxquels il faudra faire face sont : l'augmentation de la population scolaire liée au boom démographique, la valorisation de l'enseignement qualifiant, l'adaptation de l'offre d'enseignement afin de permettre aux jeunes de capter les emplois existant au sein de la Région bruxelloise et la lutte contre le décrochage tant des étudiants que des jeunes enseignants.

Les besoins en termes d'infrastructures, à savoir de mise à disposition de nouveaux locaux et de rénovation des bâtiments existant étant toujours aussi importants, les moyens affectés au SGS Bâtiments seront maintenus à leur niveau de 2013, à savoir 8,1 millions d'€. L'objectif demeure la création d'un millier de nouvelles places sur les différents sites d'enseignement de la Commission communautaire

française d'ici à 2017, dont 300 places dans l'enseignement spécialisé.

- Après le rachat de bâtiments à la Vlaamse gemeenschapscommissie (VGC) au profit de l'Institut Charles Gheude, un bureau d'étude a été désigné qui déposera prochainement une demande de permis d'urbanisme pour le réaménagement des dits bâtiments. Le chantier de rénovation sera lancé courant 2014. Ces travaux amélioreront sensiblement la situation globale de l'établissement confronté à un manque de places et à des locaux dégradés.
- La mise à disposition des sections horticoles de l'Institut Redouté Peiffer de locaux à visées pédagogiques et de nouvelles serres sur le site du Bon Air est en bonne voie. Une demande de permis d'urbanisme sera également déposée sous peu auprès de l'administration régionale. Ce projet permettra de disposer d'infrastructures de pointes à proximité directe de l'Institut et évitera aux étudiants de devoir se rendre sur le site de Pamel situé dans le Brabant flamand.
- L'Institut Alexandre Herlin confronté actuellement à des difficultés liées à un manque d'espace devrait être soulagé, dès la rentrée 2014, par la mise à disposition de huit nouveaux locaux (classes et salle polyvalente) créés dans les combles de l'un des bâtiments. Par ailleurs, le projet de création d'une extension de l'Institut capable d'accueillir 200 élèves, progresse positivement. Un bureau d'étude devrait être désigné dans les prochains mois. Pour rappel, ces travaux seront financés à hauteur de 60 % par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la « Task Force boom démographique ».
- Sur le campus du Ceria, le bâtiment 2 récemment récupéré suite au déménagement de la VGC est aujourd'hui complètement désamianté. Un bureau d'étude sera désigné tout prochainement pour en planifier la rénovation complète. Ce projet de réaménagement devrait à terme également offrir une respiration à différents instituts localisés sur le campus.
- Le projet de relocalisation de l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque (Esac) sur le campus progresse lui-aussi. L'ancienne chaufferie du Ceria, actuellement en indivision avec la VGC, sera acquise d'ici fin 2013. 2014, verra l'obtention du permis d'urbanisme et le lancement des travaux d'aménagement proprement-dits.
- Des moyens seront par ailleurs affectés à l'aménagement d'un terrain de football synthétique sur le campus en lieu et place de l'actuel terrain en herbe. Cet investissement permettra de renforcer l'offre et

de répondre à la très forte demande ressentie en Région de Bruxelles-Capitale pour ce type d'infrastructure.

- Comme chaque année, des moyens substantiels seront investis en matière de mise en conformité et de sécurisation des installations techniques et de désamiantage.

En termes d'équipements, le Gouvernement poursuivra ses investissements afin de doter les différents instituts et filières d'équipements de pointe nécessaires. Des moyens seront par ailleurs affectés au remplacement du matériel déclassé ou en passe de l'être. Pour ce faire, les dépenses de fonctionnement ont été maintenues à leur niveau de 2013 voire augmentées pour les différents instituts hors Haute-Ecole (+ 85.000 €).

Par ailleurs, le Centre de Technologies Avancées (CTA) des métiers de bouche, aujourd'hui inauguré, fonctionne à plein rendement et met à disposition des sections d'hôtellerie des équipements de pointe.

Pour le reste, le projet de mentorat à destination des jeunes enseignants est confirmé et renforcé dans les différents instituts. Il s'agit donc bien ici de lutter contre le décrochage des enseignants en début de carrière.

Un effort financier sera consenti en matière d'orientation des jeunes par un meilleur encadrement des élèves de troisième professionnelle. Ce travail sera tout d'abord entamé au sein de l'institut Redouté-Peiffer mais pourra selon les besoins être élargi aux autres instituts.

Au niveau de l'apprentissage des langues, le projet de « Native speakers » a été lancé au sein des Instituts Émile Gryzon et Redouté-Peiffer. Deux professeurs néerlandophones travaillent désormais en néerlandais avec les étudiants au sein des ateliers. Ce programme qui montera en puissance devrait renforcer l'aptitude des élèves à travailler dans les deux langues, Néerlandais et Français.

Le projet destiné à faire des instituts de la Commission communautaire française les premiers établissements reconnus « alimentation durable » sera poursuivi et même approfondi. Parmi les chantiers en cours ou qui seront finalisés, il y a :

- le déploiement du programme de formations en matière de développement durable à destination des professeurs et des élèves;
- la révision des cahiers des charges au niveau des clauses environnementales et sociales afin de mieux encadrer les achats de produits;

- l'approfondissement des collaborations entre les sections horticoles et hôtelières (cela concerne la coordination des cultures et menus réalisés au sein des ateliers de cuisine);
- la transformation du « Free Flow » (cuisine de collectivité) et la réflexion quant aux commandes et au futur nouveau magasin central du campus du Ceria.

Pour ce qui concerne la valorisation de l'enseignement qualifiant, des moyens supplémentaires seront affectés via un renforcement du plan stratégique et de valorisation de l'enseignement qualifiant dont les moyens augmentent en 2014 de 100.000 €, à l'amélioration de la communication des différents instituts vers l'extérieur à travers :

- le lancement et le suivi d'une campagne de communication visant à améliorer l'image de l'enseignement qualifiant;
- la révision de l'ensemble des outils de communication;
- la création du nouveau site internet hébergeant les différents instituts;
- l'organisation des journées portes ouvertes des différents établissements.

Globalement les moyens affectés en 2014 aux différents établissements scolaires relevant de la Commission communautaire française sont donc maintenus à leur niveau de 2013 ou en augmentation.

Division 29, Activité 2 – Complexe sportif

Le campus du Ceria dispose d'un complexe sportif disposant d'infrastructures permettant la pratique de nombreux sports et accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs. La volonté de la Commission communautaire française est d'assurer l'ouverture de ces infrastructures au public le plus large. Le terrain de football extérieur sera transformé en 2014 en terrain synthétique afin de répondre à la forte demande en Région bruxelloise pour ce type d'infrastructures.

L'année 2014 verra la poursuite des chantiers de rénovation et de mise en conformité des bâtiments initiés ces dernières années. Les travaux prévus cette année se focaliseront sur la mise en conformité des sanitaires et des cuisines situés dans le bâtiment de la piscine du Ceria. Des moyens seront par ailleurs affectés au renouvellement du sol des terrains du Hall Omnisport.

Les moyens destinés à l'entretien et à la rénovation des infrastructures sportives demeurent stables à raison de 600.000 €. Il en va de même en terme d'achat de matériel (15.000 €).

Division 11 – Programme 6, Activités parascolaires à caractère pédagogique

Pour ce qui concerne les activités parascolaires organisées par les différents instituts, les crédits demeurent stables pour 2014. 10.000 € seront affectés à la rémunération des animateurs et coordinateurs et 7.000 € aux frais de fonctionnement. Si le programme des activités est globalement reconduit, l'année 2014 verra l'organisation d'ateliers d'expression artistique liés à la musique (visant la découverte des instruments), d'un atelier cinématographique (permettant aux élèves d'appréhender les différentes étapes de la réalisation d'un film) ainsi que l'organisation d'ateliers informatiques.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) soulève la remarque de la Cour des comptes selon laquelle le comptage des élèves, censé être effectué chaque 31 décembre, n'a plus été revu depuis 6 ans. Elle suppose donc que la clé de répartition n'est plus d'actualité et demande au ministre-président ce qu'il en est.

La députée aimerait également connaître le nombre de classes qui ont été créées en 2013.

Mme Sidibé questionne ensuite le ministre-président sur la désignation du bureau qui sera chargé de mener l'étude pour la création d'un nouveau bâtiment sur le site de l'Institut Alexandre Herlin ainsi que sur le calendrier de ce projet.

La députée demande également quel budget est prévu pour les travaux de l'École Supérieure des Arts du Cirque (ESAC) sur le campus du Ceria, qui sont censés débiter en 2014.

Elle souhaiterait également connaître les résultats des projets qui ont été menés concernant le mentorat depuis deux ans.

La députée évoque ensuite les réorientations des élèves qui peuvent se faire après leur troisième année professionnelle et demande les raisons pour lesquelles cette réorientation ne peut se faire qu'à ce moment-là.

Pour conclure, Mme Sidibé regrette que de nombreux enseignants déplorent le manque de motivation

des étudiants dans l'organisation et la participation aux journées portes ouvertes qui se déroulent dans le secteur de l'enseignement qualifiant. Ce manque de motivation est d'autant plus regrettable que les budgets alloués à ces journées augmentent.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) rappelle l'importance de l'immersion linguistique et de l'échange de professeurs qui doit se faire entre les deux Communautés et félicite le ministre-président pour le début de cette concrétisation qu'elle a demandée depuis longtemps.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) salue la création d'une « task-force » afin de répondre aux effets du boom démographique et le fait que le budget réponde à cette demande.

Il insiste sur la prise en compte d'une demande qualitative et plus seulement quantitative. Il salue à cet égard l'augmentation de l'A.B. concernant le plan stratégique de la valorisation de l'enseignement qualifiant.

Le député insiste également sur l'importance d'investir dans la valorisation de certains métiers qui pourraient plus être exercés par des femmes, notamment dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement spécialisé.

A ce sujet, il questionne le ministre-président sur une étude qui mettrait en lumière la sur-réorientation de certains enfants vers l'enseignement spécialisé alors que celle-ci n'était pas réellement nécessaire. Il demande ce qu'il en est au niveau de la Commission communautaire française.

Le ministre Madrane a annoncé la présentation d'un cadastre des infrastructures sportives. M. Mouhssin constate que, dans le budget consacré aux complexes sportifs, une réponse est apportée concernant les salles de sports scolaires et il s'en réjouit.

M. Pierre Migisha (cdH) salue l'avancement de certains dossiers malgré le contexte difficile.

Concernant les complexes sportifs, le député se réjouit des possibilités qui existent sur le terrain du Ceria, il pense notamment à la piscine ou au terrain synthétique et appelle le ministre-président à se concerter avec M. Madrane afin que celui-ci fasse figurer le Ceria dans le cadastre des infrastructures sportives qu'il va présenter prochainement.

M. Migisha insiste sur le fait d'élargir l'accès à ces infrastructures à tous.

M. Christos Doukeridis (ministre-président) rend hommage aux personnes qui travaillent dans le

secteur de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement spécialisé et insiste sur la nécessité d'un suivi approprié à chaque jeune.

Il répond qu'une collaboration est menée avec la VGC, notamment en ce qui concerne certains travaux de rénovation qui sont en cours afin que chacun assume sa responsabilité dans le boom démographique annoncé.

Concernant le boom démographique, M. Doukeridis répond que sur les 1.000 places que la Commission communautaire française s'était engagée à créer, 650 existent déjà dont 350 en enseignement spécialisé.

Le ministre-président répond à Mme Sidibé que l'ESAC sera installée sur le campus du Ceria dans les délais précédemment annoncés et que le bureau d'études « Bru-Arch » a été désigné pour mener à bien sa transformation.

Un projet de mentorat est effectivement en cours afin de coacher les jeunes enseignants et d'éviter qu'ils quittent la profession dans les cinq premières années. Actuellement, dix mentors suivent quarante jeunes enseignants. Ce projet produit déjà de nombreux effets positifs.

Selon le ministre-président, la troisième année professionnelle est une année charnière. A ce sujet, il informe les députés que les 300 agents des centres psycho-médico-sociaux (PMS) vont suivre une formation afin d'orienter au mieux les jeunes qu'ils suivent.

Le ministre-président souligne la nécessité de développer de nouvelles formations et d'adapter les filières de formations existantes, en lien avec les nouveaux métiers.

Répondant à M. Migisha et à sa demande d'accessibilité des infrastructures sportives, M. Doukeridis précise que, depuis l'année dernière, la piscine du Ceria est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Concernant le comptage des élèves, il confirme que celui-ci n'a plus été effectué depuis 2006 mais rassure les députés sur le fait que la situation actuelle n'est pas défavorable à la Commission communautaire française. Il souligne également la solidarité budgétaire qui existe de la part de la Région bruxelloise.

M. Doukeridis rejoint l'idée selon laquelle l'enseignement professionnel doit être revalorisé, notamment en le faisant mieux connaître par des portes ouvertes dans les écoles concernées ainsi que par la revalorisation des enseignants qui y travaillent.

IV. Votes sur l'avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26 *partim*, 28, 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2013 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2014, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 7 voix pour et 3 voix contre.

V. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Jamal IKAZBAN

Le Président

Vincent LURQUIN

VI. Annexes

Annexe 1

A.B. 11.11.33.01 – Subventions aux associations

Libellé	Objet	Montant prévu
SOS Sectes	Envoi d'1expert au Congrès annuel international de psychothérapie psychanalytique de couple et de famille avec pour thème: « Les liens d'alliance et le soin ». Hyères, du 7 au 8 février 2013.	297,00 €
ILGA	Envoi d'experts dans le cadre d'activités internationales pour l'année 2013.	3.100,00 €
Modus Vivendi	Envoi d'un expert au 10 ^e Congrès national français des UCSA organisé par l'Association des Professionnels de Santé exerçant en Prison. Montpellier, du 7 au 8 février 2013.	211,00 €
Interstices CHU St-Pierre	Envoi de deux experts aux Journées de formation organisées par la Société Française d'Alcoologie. Paris, les 21 et 22 mars 2013	120,00 €
Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique	Envoi de deux experts dans le cadre de la réalisation d'un reportage écrit sur le projet « UNITERRES ». Paris, du 27 février au 1 ^{er} mars 2013.	880,00 €
SMES B	Envoi d'un expert à la 13 ^{ème} Conférence européenne SMES : « Home-less and Home-First : Dignité et appartenance – Santé et bien-être ». Rome, du 6 au 8 mars 2013.	198,00 €
Fédération des Services Sociaux	Envoi de 2 experts dans le cadre d'une participation au Colloque : « Aide alimentaire et accès à l'alimentation : du droit d'être nourri au droit à l'alimentation ». Montpellier, du 20 au 22 mars 2013.	499,00 €
Bruxelles Laïque	Accueil d'un expert dans le cadre d'une participation à des activités liées à la Journée internationale d'action pour la santé des femmes. Bruxelles, du 20 au 31 mai 2013	860,00 €
Services de Santé Mentale Sectorisé de Forest-Uccle-Watermael-Boitsfort	Envoi de dix experts dans le cadre d'une participation à une journée d'étude et de rencontre autour de différentes prises en charge des jeunes en décrochage scolaire. Poitiers (France), les 3 et 4 juin 2013.	1.263,00 €
Fédération belge des Organisations russophones	Accueil de 25 personnes dans le cadre d'une participation à la Journée : « Dialogue interculturel. Rendez-vous avec la Russie ». Bruxelles, le 2 juin 2013.	1.750,00 €
SOS Sectes	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation à la Conférence annuelle internationale organisée par la FE-CRIS sur le thème: « Sectes et État de droit ». Copenhague, le 30 mai 2013.	210,00 €
Coin des Cerises	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation au XXII ^{ème} Séminaire du Comité Européen Droit, Éthique et Psychiatrie. Paris, du 18 au 20 mai 2013	181,00 €

Libellé	Objet	Montant prévu
Centre médical ENADEN	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Colloque organisé par le TyA (Toxicomanie et Alcoolisme) sur le thème : « A chaque Un son institution ». Rennes, le 21 juin 2013.	504,00 €
Modus Vivendi	Envoi d'un expert dans le cadre de rencontres d'associations spécialisées dans la réduction des risques et d'une participation à la 8e Conférence internationale sur la vie nocturne, l'usage de produits psychotropes et les questions de santé qui y sont liées. San Francisco, du 25 mai au 5 juin 2013.	700,00 €
Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	Envoi de deux experts dans le cadre de la Final Conference of Housing First Europe sur le thème « A Social Experimentation Project ». Amsterdam, du 13 au 14 juin 2013.	510,00 €
Centre de Télé-Accueil Bruxelles	Envoie de trois experts dans le cadre d'une participation au 19 ^{ème} Congrès international IFOTES 2013 sur le thème « Vulnérabilité : un défi à relever ». Göteborg (Suède), du 10 au 14 juillet 2013.	1.356,00 €
Le Monde selon les Femmes	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation à la 9 ^{ème} Rencontre internationale de la Marche Mondiale des Femmes. Sao Paolo (Brésil), du 25 au 31 août 2013.	789,00 €
Forest Quartiers Santé	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation à la 21 ^e Conférence mondiale de l'UIPES sur la promotion de la santé sur le thème « Les meilleurs investissements pour la santé ». Pattaya (Thaïlande), du 25 au 29 août 2013	704,00 €
Tremplins	Octroi d'une subvention pour couvrir les frais de transport international de six experts dans le cadre d'une participation aux Rencontres européennes sur le thème « Tribus ». Ipswich (Royaume-uni), du 29 juillet au 8 août 2013.	784,00 €
Impact Sud	Envoi de deux personnes dans le cadre d'une participation à l'Université européenne d'été 2013 organisée par l'Institut d'études internationales et régionales de l'Université de Szeged. Szeged (Hongrie), du 1 ^{er} au 6 juillet 2013.	359,00 €
Le Pont des Arts	Envoi de quatre experts dans le cadre d'activités axées sur les pratiques en néonatalogie organisées par l'association « Enfance et musique ». Paris, du 4 au 6 et du 24 au 26 septembre 2013.	640,00 €
Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire	Accueil de six experts dans le cadre du cycle de conférences « Penser les vieillesse. Ici, ailleurs, autrefois, autrement ». Bruxelles, du 15 septembre 2013 au 30 juin 2014.	1.634,00 €
Université des Femmes	Accueil de quatre experts dans le cadre du Séminaire de formation « Et pourtant, elles créent ! Féminismes et productions culturelles ». Bruxelles, du 5 octobre 2013 au 6 mars 2014.	1.120,00 €
Centre Chapelle-aux-Champs	Envoi d'un expert dans le cadre du Colloque francophone de psychiatrie infanto-juvénile de Dakar sur le thème « Impact des relations parents-enfants sur la santé mentale des bébés et des adolescents ». Dakar, du 30 au 31 octobre 2013.	424,00 €

Libellé	Objet	Montant prévu
SOS Sectes	Accueil de quatre experts dans le cadre du Colloque « Psychoanalyse et liens ». Bruxelles, le 5 octobre 2013.	600,00 €
Maison Arc-en-Ciel	Envoi de quatre experts dans le cadre d'une participation à la conférence ILGA Europe. Zagreb, du 24 au 27 octobre 2013.	1.788,00 €
Modus Vivendi	Envoi de sept experts dans le cadre de « Nights 2013 : First international conference on : Health, Pleasure and Communities ». Padoue, du 25 au 27 septembre 2013.	2.870,00 €
Le Chien Vert	Envoi d'un expert dans le cadre du Colloque francophone de psychiatrie infanto-juvénile de Dakar sur le thème « Impact des relations parents-enfants sur la santé mentale des bébés et des adolescents ». Dakar, du 30 au 31 octobre 2013.	424,00 €
Alzheimer Belgique	Envoi de deux experts dans le cadre de l'Université d'été Alzheimer, éthique et société 2013 sur le thème « Vouloir savoir : anticiper, diagnostiquer, mobiliser ». Lille, du 18 au 19 septembre 2013.	227,00 €
Peace Brigades International	Accueil d'un expert dans le cadre d'une participation à l'événement intitulé « Défense des Droits Humains – Défense des Défenseurs ». Bruxelles, le 21 septembre 2013.	80,00 €
Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	Envoi d'un expert dans le cadre de la 8 ^e Conférence européenne de recherche sur le sans-abrisme sur le thème « Housing First. What's second ? ». Berlin, le 20 septembre 2013.	261,00 €
Bruxelles Laïque	Accueil de vingt-trois experts dans le cadre d'une participation au « Festival des Libertés 2013 ». Bruxelles, du 17 au 26 octobre 2013.	3.100,00 €
Le Monde selon les Femmes	Accueil de huit experts dans le cadre de la Rencontre européenne de la Marche Mondiale des Femmes 2013. Bruxelles, du 4 au 6 octobre 2013.	3.100,00 €
La Braise	Envoi de quatre experts dans le cadre de l'atelier intitulé « Approche neuro-systémique et lésions cérébrales acquises ». Bordeaux, du 10 au 11 octobre 2013.	2.005,00 €
Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation au colloque francophone de psychiatrie infanto-juvénile de Dakar sur le thème « Impact des relations parents-enfants sur la santé mentale des bébés et des adolescents » et au colloque international et interdisciplinaire de Yaoundé sur le thème « la violence dans tous ses états ». Dakar du 30 au 31 octobre 2013 et Yaoundé du 11 au 13 novembre 2013.	953,00 €
AEDH	Accueil de sept experts dans le cadre d'une participation à l'événement intitulé « Pour une Europe des Droits de l'Homme ». Bruxelles, du 10 au 12 novembre 2013.	1.450,00 €
		35.951,00 €
	Montant AB	41.000,00 €

Annexe 2

Politique culturelle en général – 11.11.33.01 – Subventions aux associations (secteur privé)

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant	Commune	
CULTURE				
Musique				
Alerte urbaine	human beatbox	1.500,00 €	1090	Jette
Brufête Brufest	Nuit blanche	5.000,00 €	1000	Bruxelles
Centre culturel d'Anderlecht	spectacles	6.000,00 €	1070	Anderlecht
Centre culturel de Jette	Jazz Jette June	1.000,00 €	1090	Jette
Compagnie Zacatan	achat instrument musique	2.500,00 €	1140	Evere
Culture sans frontières	spectacles	6.000,00 €	1190	Forest
Etnik	web tv	5.000,00 €	1000	Bruxelles
L'Art de divertir	spectacles	4.000,00 €	1440	Braine-le-Chateau
Ladyfest Bruxelles	festival	5.000,00 €	1070	Anderlecht
Le pont des arts	activités hôpitaux	3.000,00 €	1030	Schaerbeek
Peps Evere	chasse au œufs	1.000,00 €	1140	Evere
Remua	projets musicaux	10.000,00 €	1190	Forest
Troisième œil	soirée de gala	3.500,00 €	1000	Bruxelles
Audiovisuel				
Angel Ciné asbl	Welcome Morocco	1.500,00 €	1170	Watermael Boitsfort
Centre Culturel « La Vénerie »	Passage au Numérique (DCP)	5.000,00 €	1170	Watermael Boitsfort
Centre Culturel d'Etterbeek « Espace Senghor »	Passage en Haute définition	5.000,00 €	1040	Etterbeek
Centre Culturel Jacques Franck	Passage en Haute définition	5.000,00 €	1060	Saint-Gilles
Arts Plastiques				
Artdynamik	Brussels fashion days	10.000,00 €	1030	Schaerbeek
Arts et Publics	sensibilisation musées	5.000,00 €	1050	Ixelles
Centre communautaire d'entraide	Cultures croisées	2.000,00 €	1020	Laeken
Centre Culturel de Schaerbeek	50 ans de l'immigration	6.000,00 €	1030	Schaerbeek
Fefa	frais d'hébergement	1.500,00 €	1070	Anderlecht
Le Cargo X	Games ovaies	4.000,00 €	1060	Saint-Gilles
Recyclart	50 ans de l'immigration marocaine	5.000,00 €	1000	Bruxelles
Schola Ulb	Nass Belgica	10.000,00 €	1050	Ixelles
Littérature et Histoire				
Communauté hellénique de Bruxelles	Euro Folklore	5.000,00 €	1060	Saint-Gilles
EYAD – La Maison de Turquie	50 ans	20.000,00 €	1210	Saint-Josse
Foire du livre belge	Foire du livre belge	2.000,00 €	1000	Bruxelles
Forum Nord-Sud	Allende 40	5.000,00 €	1000	Bruxelles
Histoires de Livres	Salon	1.500,00 €	1060	Saint-Gilles
Maison du Conte de Bruxelles	Paroles de vie ...	50.000,00 €	1160	Auderghem
Musée de la médecine	Activités 2013-2014	4.000,00 €	1070	Anderlecht
Syndicat d'initiative de Saint-Gilles	informatique	3.000,00 €	1060	Saint-Gilles

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant	Commune	
Danse				
Audioscénic	fonctionnement	5.200,00 €	1170	Watermael Boitsfort
Centre Lorca	activités culturelles	14.900,00 €	1000	Bruxelles
Espace Magh	50ans de l'immigration ...	20.000,00 €	1000	Bruxelles
Interstices asbl	Projet Mimouna	6.000,00 €	1030	Schaerbeek
Réseau des Arts à Bruxelles	fonctionnement	4.000,00 €	1000	Bruxelles
Think Art	Spectacle 15 mai 2014	10.000,00 €	1060	Saint-Gilles
Unsolicited Artists	Festival de Bruxelles	6.000,00 €	1180	Uccle
Waaruf	Activités 2013-2014	6.200,00 €	1000	Bruxelles
Walalou asbl	50 ans de l'immigration ...	4.900,00 €	1070	Anderlecht
SOCIOCULTUREL				
African Culture				
Promotion-Mix	African Awards 2013	3.500,00 €	1000	Bruxelles
Amicale	fonctionnement	1.950,00 €	1030	Schaerbeek
APAC	activités culturelles	3.700,00 €	1000	Bruxelles
Art & Culture	subvention	12.400,00 €	1200	Woluwé-St-Lambert
asbl Les Brigittines	Marcel & Brigitte	2.500,00 €	1000	Bruxelles
Assoc. Artistique Auderghem	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1160	Auderghem
Assoc. Commerçants et habitants Quartiers Royal et Notre Dame aux Neiges				
Ateliers La Banane	Brussels Games Festival	1.000,00 €	1000	Bruxelles
C.C. Berchem	Exposition	2.000,00 €	1060	Saint-Gilles
C.C. AL MALAK	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1082	Berchem-Ste-Agathe
C.C. Etterbeek	festival de l'enfance	6.000,00 €	1190	Forest
C.C. Etterbeek	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1040	Etterbeek
C.C. Ganshoren	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1083	Ganshoren
C.C. Jette	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1090	Jette
C.C. Saint-Gilles J. Franck	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1060	Saint-Gilles
Centre culturel d'Uccle	activités culturelles	6.200,00 €	1210	Saint-Josse
Cinéfilm	citoyenneté et culture	2.000,00 €	1200	Woluwé-St-Lambert
Concertation des Centres culturels				
Cré Action – La Roseraie	fonctionnement	20.000,00 €	1210	Saint-Josse
Koekelberg Promotion asbl	subvention	10.000,00 €	1180	Uccle
L'Entrelà C.C. Evere	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1081	Koekelberg
P.A.C.	médiation culturelle	6.000,00 €	1140	Evere
Particule asbl	subvention	3.700,00 €	1000	Bruxelles
Philo asbl	ateliers créatifs	3.000,00 €	1030	Schaerbeek
Saint-Josse	Mardis philo	2.500,00 €	1060	Saint-Gilles
Schaerbeek	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1210	Saint-Josse
Vivre Ensemble	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1030	Schaerbeek
Watermaël	Anderlecht en couleurs	3.000,00 €	1070	Anderlecht
Woluwé St Lambert	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1170	Watermael Boitsfort
Woluwé st Pierre	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1200	Woluwé-St-Lambert
	Fêtes du 27 septembre	4.955,00 €	1150	Woluwé-St-Pierre
CREDIT		469.000,00 €		

Annexe 3
A.B. 11.22.31.02 – Saison 2013-2014 – Note de synthèse

Clubs Sportifs

Note de synthèse						
Nombre de clubs : 101 Nombre d'heures : 4050.50 Total subventions : 167488.19 €						
Ref	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Nbr heures
1/03	Judo Club Anderlecht	068-2033233-43	rue du Serment, 54	1070	Anderlecht	20.0
1/05	Centre de Jeunes d'Anderlecht	068-2404135-17	rue Van Lint, 29	1070	Anderlecht	5.0
1/09	Amicale Anderlecht Hockey Club	210-0559847-15	Bd Maurice Carême, 30 bt 10	1070	Anderlecht	30.5
1/11	Yoshin Jiu-Jitsu Club Anderlecht	001-4482332-38	boulevard Edmond Machtens, 94 bt 13	1080	Molenbeek-Saint-Jean	33.0
1/13	Judo Club Zita Kyotei	310-1613500-88	rue Henri Deleers, 36	1070	Anderlecht	24.0
1/14	Royal Cercle de Tennis de Table Anderlechtois	068-2036132-32	rue du Serment, 87	1070	Anderlecht	10.0
1/15	Ecole de Plongée Sous Marine de Bruxelles	310-0306066-20	rue Guillaume Stocq, 18	1050	Ixelles	16.0
1/21	Bad79 Anderlecht	035-3753055-69	rue J B F Denijs, 11	1070	Anderlecht	24.0
1/40	Cercle de Tir anderlechtois	310-0335469-32	rue des Lapins, 1	1070	Anderlecht	15.0
1/41	RSCA section RUGBY	068-2153369-93	rue de Scherdmael, 284	1070	Anderlecht	28.0
1/43	Association Socio-Culturelle Hiwar	310-0927384-53	rue Grisar, 25	1070	Anderlecht	2
1/44	Anderlecht Volley Team ASBL	001-3446791-69	rue Bara, 171	1070	Anderlecht	21.0
10/01	Royal Tempogym Jette	149-0587797-49	avenue du Comté de Jette, 3	1090	Jette	5.0
10/03	Royal SCUP Dieleghem Jette	068-2434043-49	avenue de l'Exposition, 257	1090	Jette	75.0
10/07	Judo club Genki	310-1543901-38	avenue Laerbeek, 125	1090	Jette	7.0
12/02	R. Anciens 13 B.C.	001-3484350-89	avenue Edouard Bénès, 151 bt 4	1080	Molenbeek-Saint-Jean	21.0
12/04	Ecole de Formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean	001-3828204-78	rue Charles Malis, 61	1080	Molenbeek-Saint-Jean	131.0
12/08	Royal Set-Jet Fleur Bleue	001-0945145-53	rue Audrey Hepburn, 10 bt 7	1090	Jette	15.0
12/14	Fc Jeunesse Molenbeek	734-0236219-33	rue de Ribeaucourt, 48	1080	Molenbeek-Saint-Jean	47.0
12/16	N.S. Jiu-Jitsu "YOUZ"	001-6882182-11	rue le Lorrain, 41	1080	Molenbeek-Saint-Jean	10.0
						413.50 €

Ref	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Nbr heures	Subvention
13/04	l'Ancienne de Saint-Gilles	068-2222438-01	rue d'Albanie, 91	1060	Saint-Gilles	19.0	785.65 €
13/10	Besace STL Saint-Gilles	310-0559267-51	rue de Russie, 41	1060	Saint-Gilles	9.0	372.15 €
14/06	Royale "La Silencieuse" de Bruxelles	068-2033486-05	rue Saxe Cobourg,, 38	1210	Saint-Josse-ten-Noode	11.0	454.85 €
14/11	FC Saint-Josse	310-1523769-82	Rue Georges de Lombaerde, 55	1140	Evere	46.0	1902.10 €
15/10	Royal Canter Basket Club de Schaerbeek	001-5737689-21	rue Charles Meert, 32	1030	Schaerbeek	33.0	1364.55 €
15/12	Kituro Avia Schaerbeek Rugby Club	210-0644444-28	avenue des Jardins, 50 bis	1030	Schaerbeek	43.0	1778.05 €
15/14	Centre de Formation Robert Gérard	736-0002708-56	rue Joseph Wauters, 14	1030	Schaerbeek	26.0	1075.10 €
15/15	Club numéro 1	210-0103972-40	avenue Victor Rousseau, 33	1190	Forest	51.0	2108.85 €
15/23	Racing Personnel communal de Schaerbeek	001-6444209-90	Grande Rue au Bois, 176	1030	Schaerbeek	20.0	827.00 €
15/24	Lambermont Tennis Academy ASBL	310-1250965-42	boulevard Général Wahis, 1	1030	Schaerbeek	131.0	5416.85 €
15/26	Crossing Schaerbeek Evere Jeunes	363-1068264-43	rue J. Wauters, 14	1030	Schaerbeek	67.0	2770.45 €
15/27	Set Wahis	350-1041786-28	boulevard Général Wahis, 16 bt B	1030	Schaerbeek	101.0	4176.35 €
16/01	Cercle d'Escrime Damoclès	310-1182956-30	rue Montagne de St-job, 8-F	1180	Uccle	26.0	1075.10 €
16/04	Royal Racing Club de Bruxelles	310-1753112-20	avenue des Chênes, 125	1180	Uccle	47.0	1943.45 €
16/11	Uccle VF	001-2857700-59	rue Cervantès, 86 bt 2	1190	Forest	19.0	785.65 €
16/29	La Réserve du Roseau	001-5068393-25	rue du Roseau, 60	1180	Uccle	136.0	5623.60 €
16/31	Basket Club la Chenaie	210-0894370-82	avenue Messidor, 161	1180	Uccle	8.0	330.80 €
16/32	Stade Ucclois	001-6098764-62	rue du Roseau, 60	1180	Uccle	20.0	827.00 €
16/33	GymnoRythmieS Uccle	210-0128309-30	rue Stanley, 51	1180	Uccle	16.0	661.60 €
17/03	ASA St Hubert Boitsfort	068-0680180-43	avenue Georges Benoît, 2	1170	Watermael-Boitsfort	12.0	496.20 €
17/04	Royal Racing Club de Bruxelles Athlétisme	652-8033670-18	avenue des Nymphes, 1a	1170	Watermael-Boitsfort	45.0	1860.75 €
17/06	Royal Racing Club de Boitsfort	001-3338985-30	avenue des Nymphes, 1A	1170	Watermael-Boitsfort	83.0	3432.05 €
17/08	Boitsfort Rugby Club	068-2158058-29	avenue des Nymphes, 1	1170	Watermael-Boitsfort	54.0	2232.90 €
17/12	Park Club	651-1433154-82	rue du Pinson, 9	1170	Watermael-Boitsfort	46.0	1902.10 €
18/02	Europa Gym	310-0978346-90	avenue de la Croix du Sud, 21	1200	Woluwe-Saint-Lambert	91.0	3762.85 €
18/03	Bruxelles Est Volley Club	751-2043080-09	boulevard du Souverain, 103	1160	Auderghem	73.0	3018.55 €
18/05	Royal White Star Athletic Club	210-0525575-81	chemin du Struykbeken, 2	1200	Woluwe-Saint-Lambert	97.0	4010.95 €

Ref	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Nbr heures	Subvention
18/09	Arts Martiaux Judo Poseidon-Ryu	000-0365275-70	avenue des Vaillants, 2	1200	Woluwe-Saint-Lambert	73.0	3018.55 €
18/12	Evolution Verticale	068-2279902-41	avenue des Vaillants, 2	1200	Woluwe-Saint-Lambert	31.0	1281.85 €
18/17	Don Bosco Woluwe Volley-ball Club	001-5140705-72	avenue du Mistral, 82 bt 4	1200	Woluwe-Saint-Lambert	6.0	248.10 €
18/24	Centre d'Education Physique pour Coronariens	210-0623176-03	boulevard Général Wahis, 14 bt 7	1030	Schaerbeek	3.0	124.05 €
18/28	United Basket Woluwe	191-5310432-36	avenue Mounier, 87	1200	Woluwe-Saint-Lambert	88.0	3638.80 €
18/31	Cercle de Tennis de Table de Woluwe-Saint-Lambert	001-3557375-73	avenue des Vaillants, 2	1200	Woluwe-Saint-Lambert	16.0	661.60 €
18/32	Espace Escrime	001-5706583-52	rue Notre-dame, 80 bt A	1200	Woluwe-Saint-Lambert	17.0	702.95 €
18/34	Centre sportif de la Woluwe	523-0805145-23	avenue Emmanuel Mounier, 87	1200	Woluwe-Saint-Lambert	78.0	3225.30 €
19/01	Royal Ombrage Hockey Club	310-1623541-41	avenue Parmentier, 81	1150	Woluwe-Saint-Pierre	46.0	1902.10 €
19/03	Cercle de Natation Bruxelles Atalante	001-4787151-83	rue Van Kalck, 93	1080	Molenbeek-Saint-Jean	53.0	2191.55 €
19/05	Royal Orée Tennis Hockey Bridge	001-5004179-25	Drève des Brulés, 59	1150	Woluwe-Saint-Pierre	60.0	2481.00 €
19/06	Football Club Saint-Michel	068-0610810-28	rue Père Eudore Devroye, 12	1040	Etterbeek	71.0	2935.85 €
19/14	Athanor Gym Club	363-0894510-16	rue Thiernes, 16	1070	Anderlecht	145.0	5995.75 €
19/17	Cercle de Natation Sportcity Woluwe	001-4023865-90	avenue Salome, 2	1150	Woluwe-Saint-Pierre	75.0	3101.25 €
19/21	Spheria	068-2476094-02	rue Rene Declercq, 52	1150	Woluwe-Saint-Pierre	27.0	1116.45 €
19/22	Gymnasia	001-6785232-61	rue du Bemel, 117	1150	Woluwe-Saint-Pierre	57.0	2356.95 €
19/23	Brussels Triathlon Club	523-0805157-35	Sombre, 79	1150	Woluwe-Saint-Pierre	9.0	372.15 €
2/03	Basket Club Eveil Auderghem Boys	310-0352511-02	chaussée de Wavre, 1690	1160	Auderghem	25.0	1033.75 €
2/05	Nouveau Royal Cercle Sportif Logis Auderghem Tennis de Table	068-2202966-26	chaussée de Wavre, 1690	1160	Auderghem	26.0	1075.10 €
2/08	Gym Phenix	210-0118313-25	rue Gustave Jean Leclercq, 7 bt 13	1160	Auderghem	143.0	5913.05 €
4/07	Royal Aera Excelsior Bruxelles	751-2043648-92	rue Paul Janson, 13	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	75.0	3101.25 €
4/21	Entente Sportive et Culturelle de Haren	000-0330975-11	rue de Verdun, 242	1130	Bruxelles-Ville (Haren)	18.0	744.30 €
4/23	Judo Club Budo Bruxelles	068-2053510-47	rue Emile Wauters, 50	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	33.0	1364.55 €
4/29	Royal Excelsior Sports Club	360-1149190-37	avenue de Marathon, 135	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	32.0	1323.20 €
4/31	Association Sportive du Centre de Traumatologie et de Réadaptation	310-1335585-78	avenue de Marathon, 1	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	38.0	1571.30 €

Ref	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Nbr heures	Subvention
4/33	Royal Sport Nautique de Bruxelles 1865	310-0036715-38	chaussée de Vilvoorde, 170	1120	Bruxelles-Ville (Neder-Over-Heembeek)	61.0	2522.35 €
4/34	Ecole des Jeunes - Etoile Bruxelles Capitale	363-0173190-85	rue de la Presse, 4	1000	Bruxelles-Ville	62.0	2563.70 €
4/51	La Plébéienne de Laeken asbl	001-6005274-80	avenue des Anciens Combattants, 89 bt 1	1140	Evere	21.0	868.35 €
4/58	Anderlecht Braine Black Eagles	001-5407088-93	boulevard Joseph Bracops, 10 bt 0.3	1070	Anderlecht	4.0	165.40 €
4/59	Sport Nature	363-0331349-37	rue d'Anderlecht, 77 bt 06	1000	Bruxelles-Ville	41.0	1695.35 €
4/60	Royal IV Brussels	652-8165678-09	rue Roger Van Der Weyden, 3 bt 3	1000	Bruxelles-Ville	54.0	2232.90 €
4/61	Génération des Sports - United Brussels Handball Club	363-0921947-02	rue du Lac, 37 bt 33	1000	Bruxelles-Ville	19.0	785.65 €
4/62	Brussels GR asbl	630-0242763-31	Rue Charles Quint, 93 bt B	1000	Bruxelles-Ville	7.0	289.45 €
5/07	Royal UAAE-Basket	210-0347740-47	rue des Champs, 78	1040	Etterbeek	35.0	1447.25 €
6/02	Olympic Evere Gym	001-5885830-43	avenue des Anciens Combattants, 89 bt 1	1140	Evere	14.0	578.90 €
6/04	Green-life Evere Tennis Club	088-2473646-44	avenue François Villon, 44	1140	Evere	23.0	951.05 €
6/15	Vietamine	001-5172500-51	chaussée de Louvain, 803 bt 2	1140	Evere	39.0	1612.65 €
6/16	Avenir Evere Basket Club	068-2413214-75	avenue de l'Optimisme, 95 bt 28b	1140	Evere	13.0	537.55 €
6/18	ASBL SPORTA EVERE VOLLEY BALL	001-3047389-16	avenue des Pagodes, 27	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	2	82.70 €
6/18	Shitokai Karate Evere	611-5201220-53	rue Adolphe de Brandt, 23 bt 6	1140	Evere	11.5	475.53 €
7/03	Cercle Sportif La Forestoise Athlétisme	001-1327450-81	avenue du Globe, 46	1190	Forest	40.0	1654.00 €
7/05	Royale Forestoise de Gymnastique	068-2447575-01	rue Klipveld, 44	1180	Uccle	79.0	3266.65 €
7/07	Gremlins'90 Forest	068-2109859-39	rue des Primeurs, 20	1190	Forest	2.0	82.70 €
7/14	Rapid Forest T.T.	001-2305203-74	rue des Primeurs, 20	1190	Forest	13.0	537.55 €
7/18	Football Club Forest	109-6600771-57	boulevard de la 2ème Armée Britannique, 600	1190	Forest	52.0	2150.20 €
7/22	Association Sportive Saint-Augustin	001-1129947-70	avenue Saint-Augustin, 16	1190	Forest	12.0	496.20 €
8/01	Royal Charles-Quint Tennis Club	068-0766691-30	rue Vanderveken, 159	1083	Ganshoren	33.0	1364.55 €
8/03	Ganshoren Dames Basket	068-2243380-88	rue Vanderveken, 114	1083	Ganshoren	26.0	1075.10 €
8/10	Vénus Gym Club Ganshoren	375-4404440-40	avenue Arbre Ballon, 26 bt 49	1090	Jette	59.5	2460.33 €

Ref	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Nbr heures	Subvention
8/11	Football Club Ganshoren	210-0597145-65	rue au Bois, 12	1083	Ganshoren	38.0	1571.30 €
9/01	Cercle de Tennis de Table Royal Alpa Ixelles Bruxelles	068-2027436-66	rue Volta, 18	1050	Ixelles	83.0	3432.05 €
9/06	Boxing Club Esquive Ixelloise	210-0233882-67	rue Volta Stade Albert Demuyter, 18	1050	Ixelles	33.0	1364.55 €
9/28	BARBAR GIRLS	068-8970711-81	rue Volta, 18	1050	Ixelles	46.0	1902.10 €
9/30	Cercle Julien Naessens	210-0402470-69	Rue du Brochet, 55	1050	Ixelles	13.0	537.55 €

Clubs 3ième Age

Note de synthèse									
Nombre de clubs : 4 Nombre d'heures : 52.00 Coefficient : 2.60 Total subventions : 5590.52 €									
Ref	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Nbr heures	Subvention		
4/06	Fédération Indépendante des Seniors	000-0060000-54	boulevard Baudouin, 18	1000	Bruxelles-Ville	13.0	1397.63 €		
4/26	énéoSport	799-5503547-60	boulevard Anspach, 111-11	1000	Bruxelles-Ville	19.0	2042.69 €		
6/07	Gym-Santé Evere	652-8084334-48	avenue de l'Optimisme, 79 bt 11	1140	Evere	2.0	215.02 €		
9/08	Gym CEPULB	210-0429400-33	avenue Paul Héger, 28 bt CP168	1000	Bruxelles-Ville	18.0	1935.18 €		

Clubs Sportifs Forfait et Demi-forfait

Note de synthèse

Nombre de clubs : 10Nombre de demi-forfaits : 16Montant demi-forfaits : 180.00 €Total subventions : 2880.00 €

Ref	Association	Compte	Siège social	CP	Commune	Nbr 1 / 2 forfait	Subvention
16/24	Wolvendael Bridge Club	210-0251977-23	avenue A. Lancaster, 80	1180	Uccle	2	360.00 €
17/01	Union Touristique les Amis de la Nature Section de Boltsfort	068-2027854-96	rue des Phlox, 4	1170	Watermael-Boltsfort	2	360.00 €
18/19	Caissa Woluwé	000-0966928-32	Jardin Martin V, 59	1200	Woluwe-Saint-Lambert	2	360.00 €
4/12	Cercle Royal Léopold-Série Bruxelles	979-3269658-84	rue Roger Van Der Weyden, 3 bt 7	1000	Bruxelles-Ville	2	360.00 €
7/21	Pétanque Club Le Frankveld	979-2398378-58	avenue de Monte Carlo, 104 bt 53	1190	Forest	2	360.00 €
9/29	Centre de Relaxation, d'Étude du Yoga et Disciplines Associées	979-6308804-26	avenue de l'Hippodrome, 33	1050	Ixelles	2	360.00 €
16/08	Groupe Interclub de Perfectionnement par la Spéléologie	088-2421244-22	rue Aimé Smekens, 92	1030	Schaerbeek	1	180.00 €
4/57	Grand Serment Royal des Archers de Saint Sébastien de Bruxelles	310-0490078-23	avenue de Marathon, 1	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	1	180.00 €
8/14	Cercle d'Echecs Excelsior Ganshoren	786-5638591-62	Van Overbekelaan, 164	1083	Ganshoren	1	180.00 €
9/09	Spéleo-Club de Bruxelles "Les Stalacs"	000-0200505-06	rue A Smekens, 92	1030	Schaerbeek	1	180.00 €

Annexe 4

Réponse à l'interpellation de Monsieur Ahmed MOUHSSIN, Député Ecolo, concernant « le transport scolaire organisé par la COCOF » – Séance plénière du 5 juillet 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Je vous remercie, Monsieur le député, pour l'intérêt que vous portez au transport scolaire organisé par la Cocof. Vous avez eu effectivement l'occasion d'interroger mon prédécesseur le 18 mars 2011 qui vous a apporté une réponse exhaustive sur les mesures susceptibles d'améliorer la situation existante à l'époque. Votre interpellation de ce jour nous permet de faire le point sur un sujet qui nous est cher à toutes et à tous.

Soucieux d'exécuter l'accord de majorité et les mesures envisagées dans la déclaration de politique générale que vous avez rappelé, le département en charge du transport scolaire a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour répondre d'une part, au défi de l'augmentation de la demande en la matière et, d'autre part, à l'amélioration des conditions de transport de nos élèves.

Permettez moi d'abord de rappeler de manière succincte l'évolution que ce secteur a connu en deux ans et les mesures prises par le département.

En évolution constante, le nombre d'élèves bénéficiaires du système de transport scolaire a augmenté de 3,5 % en deux ans. Mais c'est surtout en termes de budget et d'organisation qu'on pourrait prendre la mesure des efforts accomplis pendant la même période.

Ainsi, le budget consacré au transport scolaire a connu une croissance globale de 19 % pendant ces deux dernières années, passant de 9.414.000 € à 11.209.000 €. Durant la même période, le nombre de circuits a augmenté de près de 8 % (190 aujourd'hui contre 176 en 2011) et celui des accompagnateurs a connu une progression un peu plus importante (près de 10 %), portant leur nombre à 167 au lieu de 152 en juin 2011.

Comme vous pouvez le constater donc, malgré une progression moyenne du nombre d'élèves transportés (plus de 5.300 cette année malgré tout), le département du transport scolaire a axé ses efforts sur l'amélioration des conditions de transport de nos élèves, en multipliant le nombre de circuits et en engageant des accompagnateurs supplémentaires.

J'en viens maintenant à vos deux questions principales : l'offre d'enseignement et la rationalisation des circuits.

En ce qui concerne l'amélioration de l'offre d'enseignement, les pouvoirs organisateurs de l'enseignement spécialisé de la région bruxelloise ont ces 3 dernières années :

- aménagé des classes supplémentaires : à l'Institut Herlin ou à l'école St Jean et Nicolas par exemple;
- créé de nouvelles écoles : écoles AdosPilifs et Nos-Pilifs du côté de Laeken et une nouvelle implantation de l'école Schaller à Evere.

Toutefois, n'étant pas en charge de l'offre d'enseignement en région bruxelloise, ce relevé est donné à titre exemplatif uniquement. Il est certainement loin de refléter l'ensemble des actions menées en la matière.

En ce qui concerne la rationalisation des circuits, le secteur du transport scolaire poursuit son action en matière de chasse aux élèves fantômes et utilise régulièrement le logiciel d'optimisation des parcours.

Toutefois, les efforts de rationalisation des parcours ou la mise en place de bus de petite capacité (70 % des véhicules ont moins de 23 places) sont anéantis par les problèmes de congestion du trafic et les nombreux travaux de voirie disséminés dans toute la région bruxelloise.

En 2012, une enquête réalisée par la fédération Agoria à Bruxelles, a démontré que le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail a augmenté pour 9 travailleurs sur 10 % de 20 % en moyenne ces 3 dernières années.

Le transport scolaire n'échappe pas à ce constat et il est très difficile dans ces conditions de réduire les temps de trajet des services de transport scolaire.

Enfin, permettez-moi de dire un mot à propos de l'amélioration des conditions de transport.

Chaque année, à l'occasion du renouvellement et ou de la reconduction des marchés, une partie du parc est remplacée par de nouveaux véhicules. Ainsi, sécurité et confort sont garantis aux élèves transportés grâce à :

- l'écartement systématique des véhicules âgés de plus de 12 ans;
- l'apparition de nouvelles options comme l'air conditionné par exemple.

A titre d'exemple, lors du dernier marché en cours d'attribution, la quasi-totalité des bus proposés sont neufs (immatriculés en 2013), équipés dans la plupart des cas d'air conditionné et pourvus parfois d'élévateur.

Je vous remercie pour votre attention.

Rachid MADRANE

Annexe 5
ASBL Subventionnées à charge de l'allocation de base 24.00.33.01 du budget 2013 –
hors paiement anticipé

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
ACCES MOBILITE POUR TOUS	fonctionnement	20.000,00
ARAU	organisation de visites guidées publiques	56.250,00
ARAU	biennale Art Nouveau	11.250,00
ARKADIA	organisation de visites guidées publiques	56.250,00
ARKADIA	biennale Art Nouveau	11.250,00
ATTRACTIONS ET TOURISME	brochure Guide des Attractions	27.500,00
BED & BRUSSELS	fonctionnement	10.000,00
BRUXELLES BY WATER	organisation des croisières d'été	10.000,00
BRUXELLES BY WATER	organisation de la journée bateau	2.500,00
CENTRE D'AQUARIOLOGIE	promotion	7.500,00
CENTRE D'AQUARIOLOGIE	maintenance des audioguides	1.360,00
CENTRE D'AQUARIOLOGIE	extension au russe des audioguides	4.000,00
CONSEIL BRUXELLOIS DES MUSEES	fonctionnement	30.000,00
CONSEIL BRUXELLOIS DES MUSEES	Nocturnes 2013	40.000,00
CONSEIL BRUXELLOIS DES MUSEES	nuit des musées 2013	25.000,00
FESTIVAL DES MUSIQUES DE BRUXELLES	promotion du Brussels Summer Festival	10.000,00
KARIKOL	organisation des Rencontres Slow Food, pour goûter Bruxelles	40.000,00
KULTUR'ART BRIDGE	« L'amour-food », événement ciné-gastronomique	8.000,00
LA FONDERIE	organisation de visites guidées	10.000,00
LAEKEN DECOUVERTES	organisation de visites guidées	10.000,00
LE BUS BAVARD	organisation de visites guidées publiques	56.250,00
LE BUS BAVARD	biennale Art Nouveau	11.250,00
LES PARTISANS DU GOUT	organisation du BBQ	2.500,00
LOGER JEUNES	promotion (premier semestre 2013)	21.750,00
MAISON ARC-EN-CIEL	édition de la rainbow map	5.000,00
O I T S	organisation de la journée du 50ème anniversaire de l'OITS	10.000,00
POSECO	Bruxelles Champêtre	5.000,00
PRO VELO	organisation de visites guidées publiques	56.250,00
PRO VELO	biennale Art Nouveau	11.250,00
SABLON	organisation des Nocturnes du Sablon	10.000,00
THEATRE DU CHIEN ECRASE	fonctionnement	4.000,00
THEATRE ROYAL DE TOONE	promotion	12.000,00
UN SOIR .. UN GRAIN	organisation du Brussels Short Film Festival	10.000,00
VISIT BRUSSELS	fonctionnement	900.000,00
VISIT BRUSSELS	mission Quality Destination	90.000,00
VISIT BRUSSELS	promotion tourisme jeunes (quatrième trimestre 2013)	10.875,00
VISIT BRUSSELS	brusselicious	100.000,00
VISIT BRUSSELS	festival de la bande dessinée	40.000,00
VISIT BRUSSELS	comptoirs Arsène 50 BIP	75.000,00
VISIT BRUSSELS	tourisme gay	30.000,00
VISIT BRUSSELS	festival du chocolat	25.000,00
VISIT BRUSSELS	greeters	20.000,00
VISIT BRUSSELS	brussels creative forum	5.000,00
VISIT BRUSSELS	promotion du label clé verte	10.000,00
ZIG-ZAG	organisation d'un camping à Couleur Café	15.000,00
TOTAL		1.926.985,00

Annexe 6

Nombre de chambres d'hôtes

101 exploitants de chambres d'hôtes (pour un total de 181 chambres, ce qui équivaut à 395 lits d'une personne). Ces chiffres tiennent compte des 5 nouveaux exploitants agréés en juillet 2013 (pour 13 chambres, 27 lits) et des cessations d'activités : 4 exploitants (pour 7 chambres et 12 lits). En ce qui concerne les primes, il y a eu 5 dossiers introduits en 2013 (pour un total de 12 chambres et un montant total de 14.874,17 €).

Par comparaison en 2012 : 7 exploitants (pour un total de 13 chambres et un montant total de 16.113,11 €).

Le nombre de nuitées à Bruxelles

Le nombre de nuitées par mois à Bruxelles peut être consulté sur la page suivante : http://visitbrussels.be/bitc/static/front/img/db/pdf_27084.pdf.

Le dernier mois disponible est celui de juillet 2013.

Les plans des travaux Auberges de jeunesse

Il s'agit de plans d'architecte qu'il est difficile de joindre au rapport parlementaire.

Les plans sont cependant consultables à l'administration de la COCOF (agent responsable : Jacques VAN CAM).

Conseil Supérieur du Tourisme

Le Conseil Supérieur du Tourisme a été créé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne ressort pas de la COCOF.

Annexe 7

Auberges de jeunesse non propriété de la Cocof

3 Fontaines
Chaussée de Wavre, 2057
1160 Bruxelles
Tél. : 02/663.24.32
E-mail : contact@auberge3fontaines.be
Site web : www.auberge3fontaines.be

Sleepwell Youth Hostel
Rue du Damier, 23
1000 Bruxelles
Tél. : 02/123.45.67
E-mail : info@sleepwell.be
Site web : <http://www.sleepwell.be>

Centre Van Gogh (CHAB)
Rue Traversière, 8
1210 Bruxelles
Tél. : 02/217.01.58
E-mail : info@chab.be
Site web : <http://www.chab.be>

Annexe 8

**Rapport annuel de l'Observatoire
du Tourisme à Bruxelles 2012**

Le rapport est disponible au greffe ou à l'adresse
suivante :

[http://visitbrussels.be/bitc/static/front/img/db/
pdf_27172.pdf](http://visitbrussels.be/bitc/static/front/img/db/pdf_27172.pdf)

Annexe 9

Brussels Quality Destination

Le rapport est disponible au greffe ou à l'adresse suivante :

http://www.flexmail.eu/dyn/tpl_attributes/user_documents/user_144_documents/VISITOR_SATISFACTION_2011_2012_FINAL_F.pdf

Annexe 10 VisitBrussels – Rapport d'activité 2012



Rapport d'activité 2012

La démarche BRUSSELS QUALITY DESTINATION entamée en septembre 2010 porte sur l'amélioration de la qualité de l'expérience vécue par le visiteur à Bruxelles, afin qu'il ait envie d'y revenir et recommande la destination.

La qualité est envisagée sous l'angle de l'expérience-émotion, avec les yeux et le ressenti du client, en « se mettant à la place » de celui-ci, qu'il vienne à Bruxelles pour affaires ou dans le cadre de ses loisirs.

Le but ultime de la démarche est d'accroître la compétitivité de la destination en augmentant la fréquentation et les dépenses moyennes des visiteurs, en vue de favoriser la création d'emplois et la qualité de ceux-ci.

1. « WE LISTEN TO YOU »

- Baromètre de satisfaction :

Le baromètre reprend les réponses fournies spontanément via le questionnaire en ligne, mais aussi via des mailings ponctuels et des enquêtes en face à face sur le terrain.

Le nombre de questionnaires complétés à fin décembre 2012 est de 1.555, un échantillon appréciable pour évaluer la satisfaction de nos visiteurs, tout au moins de la clientèle « loisirs ». La clientèle « affaires » est en effet plus difficile à toucher et ne représente actuellement que 16% des répondants. Des actions sont en cours pour essayer d'y remédier.

Les résultats cumulés sur 12 mois sont mis à jour mensuellement sur www.visitbrussels.be/qualitydestination.

Quelques résultats globaux :

→ Par rapport à leur expérience bruxelloise, les visiteurs se disent globalement :

	2011	2012	Cumulé		2011	2012	Cumulé
Très satisfaits :	38,25%	19,20%	28,17%	Mécontents :	4,37%	6,68%	5,60%
Satisfaits :	57,10%	73,88%	65,98%	Très mécontents :	0,27%	0,24%	0,26%

Avec moins de visiteurs « très satisfaits » et plus de visiteurs « mécontents », la satisfaction globale est malheureusement en baisse en 2012, passant de 86% en 2011 à 82%. Elle se situe à 83,75% au cumul.

→ La baisse est sensible dans tous les segments de clientèle, mais aussi pour presque tous les thèmes :

	2011	2012	VAR
Appréciation globale	86%	82%	-4,7%
Qualité de l'information touristique	82%	79%	-3,4%
Qualité des hébergements	82%	82%	-0,3%
Qualité des visites	83%	80%	-3,6%
Qualité des restaurants	82%	80%	-2,8%
Qualité du Shopping	81%	78%	-3,4%
Vie Nocturne	79%	80%	0,9%
Environnement et durabilité	76%	72%	-5,6%
Autres aspects importants	76%	71%	-6,3%

Les services suivants voient leur score diminuer de façon dramatique :

- Propreté : - 16%
- Facilités de parking : - 13%
- Technologies mobiles : - 10%
- Accessibilité PMR : - 8%
- Signalétique : - 8%

→ Les hauts et les bas du classement 2012 :

Le meilleur		Le pire	
Diversité et choix de restaurants (+5%)	89,8%	Facilités de parking	56,8%
Info disponible dans une langue que je comprends	86,8%	Accessibilité PMR	62,0%
Propreté et service gouvernante hébergements (+ 2,1%)	84,5%	Propreté des espaces publics	64,8%
Accueil & professionnalisme dans hébergements (+3,4%)	84,3%	Climat	66,5%
Confort des hébergements	83,0%	Technologies mobiles (wi-fi, m-tourism)	67,8%

Un rapport détaillé sur la satisfaction des visiteurs est en cours de réalisation.



Rapport d'activité 2012

- Centralisation et traitement des plaintes

Outre le questionnaire en ligne, des formulaires de plaintes ont également été mis à la disposition des visiteurs dans les bureaux d'accueil de VisitBrussels.

Les plaintes provenant d'autres sources (courrier, mails, WBT, TVI, site web etc) sont aussi centralisées et traitées afin que le client sache qu'il est entendu et obtienne, dans la mesure du possible, satisfaction.

115 dossiers traités en 2012 :

→ Hôtels :	23
→ Autres hébergements :	3
→ Restaurants :	21
→ Autres commerces :	4
→ Musées :	3
→ Taxis :	5
→ Hop on/off :	15
→ Visitbrussels :	5
→ Événements :	11 (+ une cinquantaine concernant le « sapin », non comptabilisés)
→ PMR :	3
→ Sécurité :	13
→ Propreté :	11
→ Divers :	22

2. SENSIBILISATION DES VISITEURS

- Poursuite de la distribution de flyers dans les établissements, organismes et institutions. Mis à part les 1000 restaurants pour lesquels la distribution a été assurée par la fédération Horeca-Bruxelles, la distribution des flyers est faite personnellement afin d'expliquer la démarche dans son ensemble aux responsables des établissements.
- Web : communication sur le site de VisitBrussels, de la Ville de Bruxelles, sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Google+...) ainsi que sur les sites de certains organismes/associations/hôtels.
- Un clip fait également la promotion du questionnaire sur la Brussels TV.
- Participation à des événements : Libercity Day et la plupart des événements organisés par VisitBrussels afin de saisir toute opportunité de diffuser l'information de la façon la plus large possible.

3. SENSIBILISATION DU SECTEUR : « QUALITY ACADEMY »

- Public :

Les modules s'adressent à toutes les personnes en contact avec le public parmi les acteurs du tourisme bruxellois. La participation est gratuite. Seule obligation: participer à la promotion du questionnaire de satisfaction en ligne (mise en avant des flyers à la réception et/ou logo sur le site et/ou promotion sur réseaux sociaux...)

L'accueil des sessions se fait toujours au bip, afin de faire connaître l'endroit aux acteurs, notamment l'exposition *Experience Brussels*

- Esprit/Philosophie :

« Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose...

Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer. »
Saint Exupéry

- Thèmes 2012 :

→ 41 sessions de 3 heures ont eu lieu en 2012, sur les thèmes suivants :

Musées, Art Déco/Art Nouveau, Brussels Green, Alimentation Durable, Fashion & Design, Events, Social Agenda & Lifestyle, Bière, Chocolat, Histoire, BD, Vins Belges, Brussels Experience, Hop on/ Hop off new experience.

→ 4 conférences sur l'e-Marketing et le tourisme Gay.

Détails disponibles en annexe.



Rapport d'activité 2012

- Participation :

Au total, 649 jours(sessions)/participants, dont 494 pour les sessions courantes et 155 pour les conférences.

Les sessions courantes ont été plus suivies par les guides professionnels (32%), les conférences ont reçu la faveur des hôtels (25%) et d'un public composé de musées, de Venues, de commerces et d'administrations diverses.

Le taux d'annulations de dernière minute/no-show est de 28% (nombre original d'inscriptions : 904), surtout lors des conférences (38%) et dans certains secteurs en particulier (VISITBRUSSELS et hôtels).

Détails disponibles en annexe.

- Satisfaction :

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des participants après le premier semestre, afin de vérifier s'il convenait d'ajuster certains points. 62 participants ont répondu au questionnaire (soit 26% des sondés).

100% des participants sont globalement satisfaits des sessions auxquelles ils ont assisté (65% très satisfait, 35% satisfait).

Quelques réserves sur le contenu (2%) pour une session bien précise, ainsi que pour les jours/horaires (5%).

Détails disponibles en annexe.

- Promotion du programme :

En dehors des sessions organisées dans le cadre de la *Quality Academy* :

- 2 journées sur le tourisme bruxellois se sont tenues chez HORECA-FORMATION: d'une part dans le cadre normal des formations dispensées aux hôtels et restaurants, ensuite lors du stage de longue durée organisé annuellement pour les demandeurs d'emploi se destinant au métier de réceptionniste d'hôtel
- présentation de la Quality Academy aux DRHs de la BHA
- présentation de la démarche globale aux responsables des antennes ATRIUM
- présentation de la démarche globale chez BRUSSELS SPECIAL VENUES
- 2 présentations de la démarche aux bureaux d'accueil de VISITBRUSSELS
- article dans HORECA NEWS (Horeca Formation) de septembre intitulé « Bilan sur la qualité de nos établissements à Bruxelles : un bon rapport qualité-prix... Mais est-ce suffisant ? »
- collaboration avec HORECA FORMATION BRUXELLES: leurs consultants présentent dorénavant le programme de la QA lorsqu'ils visitent hôtels et restaurants.

- Calendrier 2013 :

Une enquête a été lancée fin 2012 auprès des acteurs afin de récolter leurs préférences/leurs besoins pour 2013.

99 réponses ont été enregistrées, voici les résultats du « top 10 » :

1. Brussels History
2. Brussels seasonal events and social agenda
3. How can I contribute to make Brussels a real "Quality Destination"
4. Art Nouveau/Art deco
5. How VisitBrussels helps me in my business (who's who, brochures, web, services...)
6. Brussels Museums
7. Brussels gastronomy – food & drink specialties
8. DIVERSITY: multicultural and multilingual Brussels
9. Brussels sustainable city
10. DIVERSITY: understanding and welcoming diversity (in general)

Détails par secteur d'activité et pour les autres thèmes proposés disponibles en annexe.

4. DIVERS

- Accompagnement et support dans divers dossiers auprès de partenaires et/ou au sein de VISITBRUSSELS : Hop on/Hop Off nouvelle formule, taxis, Viljo, Clé Verte, Brussels Greeters, PMR, enquêtes de satisfaction, relations clients...

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

I. Division 22 Programme 2 – Cohabitation des communautés locales Programme 6 – Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance	
1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale.....	70
2. Discussion et examen des tableaux.....	73
II. Division 22 Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille	76
2. Discussion et examen des tableaux.....	78
III. Division 22 Programme 3 – Personnes handicapées Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la politique d'aide aux personnes handicapées.....	83
2. Discussion et examen des tableaux.....	85
IV. Vote de l'avis	91
V. Approbation du rapport.....	91
VI. Annexes	92

Membres présents : M. Mohamed Azzouzi, Mme Dominique Braeckman, Mme Michèle Carthé, M. Emmanuel De Bock, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Marion Lemesre, M. Alain Maron, M. Ahmed Mouhssin, Mme Mahinur Ozdemir, Mme Caroline Persoons, Mme Fatoumata Sidibé (présidente) et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membre absente : Mme Gisèle Mandaila (excusée, suppléée et remplacée).

Etaient également présents à la réunion : M. Christian Magérus (député), M. Rachid Madrane, M. Rudi Vervoort et Mme Evelyne Huytebroeck (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en ses réunions des 19 novembre et 3 décembre 2013, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014.

La commission décide d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2013 ainsi que le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2014.

I. Division 22
Programme 2 – Cohabitation
des communautés locales
Programme 6 – Soutien à la politique
d'accueil de la petite enfance

1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale

En cohésion sociale, l'année 2013, qui se situe au milieu du quinquennat, a montré une grande stabilité des contrats conclus fin de l'année 2010.

En effet, le ministre observe que très peu d'avenants aux contrats ont été présentés au Collège, ce qui marque une différence importante en regard du quinquennat précédent.

Il est, dès lors, permis de penser que le choix des priorités effectué par le Collège en 2010, ainsi que la rigueur mise par les communes et les services du Collège au moment de la rédaction des contrats, s'avèrent être payants.

Le ministre précise que l'année 2013 marque aussi pour les associations une année de transition.

En effet, le précédent ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué, avait estimé utile de simplifier les procédures d'évaluation et de rapportage ce qui a permis aux associations de ne pas devoir rédiger de rapport d'activité cette année et celles-ci ont donc pu se limiter au rapport de justification de leurs dépenses.

Il souligne que cet allègement de la tâche administrative a été apprécié par le secteur de la cohésion sociale.

Par contre, le ministre précise que le rapport 2014 revêtira une importance beaucoup plus grande.

En effet, l'analyse des actions réalisées au cours des trois années précédentes constituera un premier indicateur en vue de la définition des priorités du futur quinquennat 2016-2020.

Suite à l'examen de ces différents rapports, le Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRAcs) pourra transmettre au Collège une série de recommandations susceptibles d'orienter ses décisions pour ce nouveau quinquennat.

En ce qui concerne l'application aux travailleurs du secteur des avantages liés à l'accord non-marchand 2000-2005, le ministre précise que le mécanisme appliqué depuis 2008 sera maintenu en 2014.

La répartition des moyens disponibles se fait sur base du nombre d'équivalents temps plein (ETP) indiqué par les associations en 2011 lors de la conclusion des contrats.

Seul un avenant au contrat peut éventuellement induire une modification de ce nombre d'équivalents temps plein (ETP).

Le ministre souligne que les moyens initialement affectés à cette enveloppe ont été augmentés dans le budget ajusté de l'année 2012 de 33.000 €. Il précise que cette augmentation correspond au montant des Eco-Chèques prévus dans l'accord non-marchand 2011-2012 et que ce montant a été maintenu dans le budget à l'initial 2014.

Comme le précédent ministre Charles Picqué l'avait annoncé lors de la présentation du budget 2013, le décret relatif au parcours d'accueil des primo-arrivants a été adopté par le Collège et soumis au Parlement en juillet 2013.

Le cabinet, en étroite collaboration avec les services du Collège, termine la rédaction de l'arrêté d'application de ce décret.

Le ministre souligne que cette réalisation s'est révélée plus ardue que prévu tenant compte de sa volonté de présenter un cadre réglementaire assurant un professionnalisme des acteurs qui seront impliqués dans le dispositif.

Cette approche permettra aussi à ces opérateurs, de bénéficier d'une sécurité juridique basée sur des textes détaillés et précis.

Le projet d'arrêté sera prochainement proposé au Collège, transmis ensuite pour avis au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes

et de la Santé – section Cohésion sociale, et ensuite à l'avis du Conseil d'Etat.

Le calendrier ainsi prévu permettra de finaliser l'aspect réglementaire de ce dispositif d'accueil pour le printemps de l'année 2014.

Le budget 2014 prévoit une augmentation de l'A.B. 22.20.33.11 d'un million d'euros (1.000.000 €) passant ainsi à un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) destinés au démarrage du premier bureau d'accueil pour les primo-arrivants.

Le ministre précise que l'attribution aux associations et aux communes des moyens du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) a une nouvelle fois connu un retard important.

En effet, l'appel à projets a seulement été lancé en mai 2013 et la décision relative aux moyens disponibles issus des bénéfices de la Loterie nationale, fit l'objet d'âpres discussions avec le ministre fédéral du budget.

Ce n'est que fin octobre 2013 que le gouvernement fédéral s'est prononcé sur ces montants.

Dès lors, les subsides liés au budget fédéral n'ont pas encore été attribués aux associations sélectionnées.

Par contre, les moyens issus du cofinancement de la Commission communautaire française furent octroyés aux associations et aux communes dès le mois de juillet 2013.

Le ministre précise, qu'en 2014, il faudra entamer la restructuration de ce fonds suite à la réforme institutionnelle qui prévoit un transfert vers les Communautés des moyens attribués jusqu'à présent au FIPI sur les bénéfices de la Loterie Nationale.

Le ministre réaffirme l'intention du Collège qui est de prendre bien évidemment les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité d'un financement indispensable au développement d'actions relevant de la politique d'intégration des personnes immigrées.

Au niveau de la Commission communautaire française, il précise que le cofinancement des actions toujours intitulées « FIPI » est maintenu dans le cadre du budget 2014 et est inscrit à l'A.B. 22.20.33.03.

Le ministre aborde ensuite le programme 6 relatif au soutien à la politique d'accueil de la petite enfance.

Les projections démographiques à l'horizon 2020, ont amené le Gouvernement de la Région de Bruxel-

les-Capitale à décider, le 12 juillet 2012, de transférer les moyens budgétaires dédiés aux crèches du budget régional vers celui des Commissions communautaires afin de lancer un nouveau Plan crèche.

Cette décision a permis de doter la Commission communautaire française d'un montant de quatre millions huit cent mille € (4.800.000 €) par an destiné à assurer le financement de nouvelles infrastructures crèches.

Le 19 juillet 2012, le Collège de la Commission communautaire française a approuvé la modification de la répartition des compétences entre ses membres et a permis au ministre-président de prendre la compétence de la Petite enfance au sein du Collège.

Un premier appel à projets a été lancé en 2013 sur base du montant du crédit d'engagement de huit millions six cent quarante deux mille € (8.642.000 €) et treize projets ont été sélectionnés sur base des critères prévus dans cet appel à projets. Le montant disponible est totalement réparti.

Les premières liquidations relatives à la mise en œuvre de ces projets n'interviendront qu'en 2014 et s'échelonneront sur les années suivantes en fonction de l'état d'avancement des chantiers.

Un crédit de trois millions cinq cent mille € (3.500.000 €) ventilé comme suit : un montant de 3.220.000 € pour les projets publics et un montant de 280.000 € pour les projets privés, est prévu en ordonnancement pour couvrir les premières dépenses en 2014.

Le ministre souligne que le montant de 2 millions d'€ (2.000.000 €) prévu sur chaque allocation budgétaire est une estimation provisoire et qu'il faudra tenir compte des résultats de l'appel à projets 2014 pour réaliser, le cas échéant, les transferts d'ajustements nécessaires.

Il précise qu'un montant de soixante mille € (60.000 €) prévu sur l'allocation budgétaire 22.60.12.01 est réservé au lancement d'études et de recherches qui permettront de renforcer la connaissance de la problématique de l'accueil de l'enfance en Région bruxelloise en vue d'améliorer la cohérence des investissements des différentes instances publiques dans cette matière.

Enfin, un montant de cent vingt mille € (120.000 €) est prévu à l'allocation budgétaire 22.60.33.00 et est destiné à soutenir des initiatives d'accueil des 0 à 3 ans complémentaires au projet d'accueil des crèches.

Le ministre propose à la Commission de parcourir ensemble le budget de la politique de Cohésion sociale et celui de la politique de soutien à l'accueil de la petite enfance.

Dans le cadre de l'ajustement budgétaire pour l'année 2013, sur le volet Cohésion sociale, l'ajustement 2013 est caractérisé par deux volets distincts.

Un premier volet concerne la régularisation des crédits alloués aux allocations budgétaires soumises à l'indexation.

Le calcul de l'indexation se faisant chaque année au mois d'août, sur base des projections du bureau du Plan, le ministre précise qu'il peut y avoir une légère différence avec l'index réel du mois de décembre de la même année.

Dès lors il y a lieu d'ajuster ces crédits.

Un montant de 33.000 € est prélevé sur l'A.B. 22.20.12.02 pour être redistribué à concurrence de 3.000 € sur l'A.B. 22.20.33.02, 1.000 € sur l'A.B. 22.20.33.06, 6.000 € sur l'A.B. 22.20.33.07, 21.000 € sur l'A.B. 22.20.33.08 et 2.000 € sur l'A.B. 22.20.33.09.

Un second volet de l'ajustement réside dans la participation du Collège à l'effort budgétaire réalisé sur le budget 2013.

Cet effort s'élève à sept cent quarante neuf mille euros (749.000 €) et est réparti de la manière suivante : 100.000 € sur l'A.B. 22.20.00.01, 36.000 € supplémentaires sur l'A.B. 22.20.12.02, 63.000 € sur l'A.B. 22.20.33.04, 50.000 € sur l'A.B. 22.20.33.10 et 500.000 € sur l'A.B. 22.20.33.11.

Cette diminution des crédits destinés aux Accords du Non-marchand est établie sur base des chiffres annuels de consommation de ces crédits par les associations.

Pour les autres allocations budgétaires, il s'agit de la non-réalisation de différents projets.

Enfin, le ministre souligne également un transfert d'un montant de 95.000 € de l'A.B. 22.20.43.05 vers l'A.B. 22.20.63.01 destiné au paiement des frais de matériel et d'infrastructures des communes dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI).

En ce qui concerne le volet Crèches, le seul ajustement dans ce volet porte sur une réduction d'un montant de 40.000 € de l'A.B. 22.60.33.00, cette diminution est liée au fait que les deux engagements prévus initialement pour renforcer les services de l'adminis-

tration n'ont pas été réalisés. Cette économie porte sur les quatre derniers mois de l'année 2013.

Dans le cadre du budget initial 2014, le budget 2014 de la Cohésion sociale se caractérise par une évolution des allocations budgétaires en fonction de l'index là où le décret le prévoit.

Cette légère augmentation des moyens financiers mis à la disposition du secteur, malgré les limites budgétaires de la Commission communautaire française, permet de consolider la sécurité financière des associations actives en matière de Cohésion sociale.

Toutefois, ce budget comporte comme le ministre l'a déjà évoqué, une augmentation de l'A.B. 22.20.33.11 d'un million d'€ (1.000.000 €) destinée à financer le premier bureau d'accueil et les formations linguistiques et citoyennes prévues dans le décret relatif au parcours d'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise.

En ce qui concerne le volet Crèches, l'objectif du Plan Crèche est de donner la priorité au renforcement de l'offre de places en milieux d'accueil collectif à tarification sociale dont l'accessibilité est garantie aux parents en pratiquant une participation forfaitaire parentale (PFP) modérée dans les quartiers connaissant actuellement un déficit de places. Le ministre précise que l'offre de nouvelles places d'accueil sera renforcée dans les communes situées sous le taux de couverture régional et confrontées à une forte augmentation démographique.

La réglementation de la Commission communautaire française a été adaptée pour rencontrer cette priorité dans le cadre de l'adoption du décret relatif au soutien de l'accueil de la petite enfance du 18 juillet 2013 et de son arrêté d'application.

Un premier appel à projets a été lancé en avril 2013, il a donné lieu à la sélection de treize projets publics et associatifs. Un nouvel appel à projets sera lancé au début 2014.

Par ailleurs, les allocations budgétaires créées pour les mesures d'encadrement du nouveau Plan crèches sont conservées en Division 22 – Programme 6 : Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance.

Il s'agit des allocations budgétaires 22.60.12.01 et 22.60.33.00 destinées pour la première à recevoir un montant de 60.000 € pour le lancement d'études et de recherches en matière de petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale. La seconde, l'A.B. 22.60.33.00 recevra un montant de 120.000 € destiné à soutenir des initiatives d'accueil des 0 à 3 ans complémentaires au projet d'accueil des crèches.

Enfin, le ministre rappelle qu'un montant de 120.000 € est en Fonction publique pour permettre l'engagement de deux postes de niveau 1 en renforcement de la cellule enfance et du SGS bâtiments de la Commission communautaire française.

En conclusion, le ministre estime que ce budget consacre un premier pas en matière de politique d'accueil des Primo-arrivants et d'aucuns diront que c'est bien modeste au regard des chiffres avancés par le ministre et son prédécesseur devant le Parlement.

Pour sa part, il ne faut cependant pas s'y tromper, ni sous-estimer cet effort en regard de la situation budgétaire difficile de la Commission communautaire française.

Ce montant concerne en effet la phase de démarrage du dispositif et il devra être augmenté progressivement selon la programmation que décidera prochainement le Collège.

Ce budget consacre également la poursuite de la mise en œuvre effective du plan « Crèches » qui est un plan ambitieux et doté d'importants moyens financiers pour faire face à une explosion des besoins.

Par ailleurs, le ministre sera attentif à la restructuration du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) dans le cadre du transfert de compétences lié à la réforme institutionnelle de l'Etat belge.

Il termine en précisant que le Collège mettra tout en œuvre pour obtenir, dès 2014, des moyens au moins équivalents à ceux de 2013.

2. Discussion

Programme 2 : Cohabitation des Communautés locales

M. Alain Maron (Ecolo) remercie le ministre pour son exposé et lui précise qu'il a déposé une interpellation concernant la mise en œuvre du décret de l'accueil des primo-arrivants, ainsi que sur le lien avec les expériences-pilotes en cours qui sera développée en séance plénière le 22 novembre prochain.

Il précise qu'il n'interviendra donc pas sur cette question en commission mais il souhaite toutefois aborder certains points d'ordre structurel.

Le prochain Collège va devoir progressivement déterminer les priorités pour le quinquennat 2016-2020.

Dès lors, à l'approche de la fin de cette législature, l'intervenant demande au ministre si le Collège

n'a pas l'intention de consulter les acteurs de terrain quant au devenir de la politique de cohésion sociale.

Le ministre répond qu'il se dit tout à fait favorable à cette demande et qu'il serait même intéressant d'inscrire cette procédure de concertation du secteur associatif dans le prochain accord de majorité.

Se référant à l'exposé général du budget des recettes et dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014, 6^e partie : Projection pluriannuelle et plus précisément au tableau à la page 51, M. Maron constate une absence d'évolution budgétaire au programme 2 : Cohabitation des Communautés locales de la division 22 Aides aux Personnes et se demande dans quelle mesure la politique d'accueil des primo-arrivants sera financée en 2015.

Bien que le budget à l'initial 2014 est un budget qui juridiquement a une existence d'un an, le ministre souligne que le budget tel que présenté aujourd'hui a politiquement une durée de vie de 6 mois puisque l'année 2014 est une année charnière qui correspond à la dernière année du quinquennat.

Concernant l'attribution aux associations et aux communes des moyens du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI), l'intervenant souhaite savoir quand la Commission communautaire française héritera du budget de l'Etat fédéral pour garantir le financement de cette politique et quel en sera le montant.

Mme Marion Lemesre (MR) constate que les associations et les communes qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale via les projets du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) et les projets des grandes villes (PGV) se trouvent dans une situation financière inconfortable.

En effet, les agents du personnel qui donnent des cours d'apprentissage du français quittent parfois leur poste au détriment de cette politique de cohésion sociale car ils n'ont pas la garantie de voir le budget reconduit d'année en année.

Concernant le cofinancement du budget FIPI pour l'année 2014, l'intervenante s'interroge, au même titre que son collègue Alain Maron, quant au montant des bénéfices engrangés par la Loterie nationale et quant au moment du transfert de ce budget de l'Etat fédéral vers la Commission communautaire française.

A cet égard, elle estime que le Collège devrait saisir cette opportunité pour repenser le financement de cette politique de cohésion sociale qui est actuel-

lement subsidiée par le niveau communal et par la Commission communautaire française.

Le ministre annonce les arrêtés d'application du décret relatif au parcours d'accueil des primo-arrivants pour la fin d'année 2013 afin que les bureaux d'accueil puissent remplir leur mission légale, à savoir la mise en place de modules de citoyenneté et l'apprentissage de la langue française en faveur des primo-arrivants.

A ce titre, Mme Lemesre se demande si une coordination est prévue entre ces bureaux d'accueil et les structures existantes et avec le futur centre régional d'apprentissage de la langue française.

Elle souligne la volonté du ministre de mettre en place un bureau d'accueil en 2014 et elle souhaite savoir si d'autres bureaux d'accueil sont prévus également pour cette année ou si, à tout le moins, un plan d'implantation de ces structures a été étudié et dans quel partenariat ce plan va s'inscrire à l'échelon communal.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) observe un retard de liquidation des subventions pour le financement de la politique de cohésion sociale et note, à cet égard, un crédit d'ordonnancement de 500.000 €.

Elle constate que l'action d'alphabétisation est financée à travers trois allocations budgétaires différentes à savoir l'allocation budgétaire en faveur du Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes, l'allocation budgétaire pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et l'allocation budgétaire pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants.

A cet égard, elle se demande si le Collège ne crée pas une situation de concurrence entre ces associations où finalement seules les plus fortes sauront comment disposer des moyens budgétaires.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF), présidente, donne la parole au ministre pour ses réponses.

Dans le cadre du transfert du budget de l'Etat fédéral vers les Communautés des projets FIPI, **M. Rudi Vervoort (ministre)** précise à Mme Lemesre et à M. Maron que le Collège n'est pas encore en mesure de communiquer un calendrier budgétaire.

Concernant le travail d'évaluation de la politique de cohésion sociale, le ministre estime effectivement intéressant que les dix-neuf communes de la région bruxelloise puissent participer à une évaluation de la politique de cohésion sociale.

Il confirme à Mme Lemesre qu'à ce stade un seul bureau d'accueil sera mis en place en 2014 car les marges financières de la Commission communautaire française sont assez réduites et il n'est donc pas possible de créer d'autres bureaux d'accueil pour l'année prochaine.

Il rassure Mme Lemesre et Mme Ozdemir qu'il n'y a aucun risque de voir s'installer une concurrence entre les structures existantes et les futurs bureaux d'accueil et, à cet égard, il renvoie les intervenants aux débats qui ont déjà eu lieu lors de l'examen du projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en commission des Affaires sociales.

Le ministre précise que, dans le cadre de l'appel à projets, un cahier spécial de charges définira très clairement les missions des bureaux d'accueil et ce document aura un caractère contraignant à l'égard des soumissionnaires dont l'offre aura été retenue par le Collège.

Par ailleurs, il constate que les associations et les centres publics d'aide sociale qui proposent un dispositif d'accueil en faveur des primo-arrivants en région bruxelloise ont une vocation plus culturelle voire socio-éducative.

Le ministre réaffirme que l'objectif principal du décret relatif à la mise en place d'un parcours d'accueil pour primo-arrivants via les modules de citoyenneté et de l'apprentissage d'une langue est avant tout la mise à l'emploi d'un maximum de personnes issues de l'immigration en région bruxelloise.

3. Examen des tableaux

Programme 2 – Cohabitation des communautés locales

Concernant l'A.B. 22.20.33.02 « Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes », **M. Alain Maron (Ecolo)** souligne que la mise en oeuvre du dispositif du parcours d'accueil pour primo-arrivants prévoit, à côté des cours d'alphabétisation, l'apprentissage du français comme langue étrangère.

Néanmoins, il informe que l'association qui a actuellement en charge les cours d'alphabétisation des primo-arrivants estime ne pas avoir dans ses missions premières l'apprentissage du français comme langue étrangère.

Il souligne également que le public cible n'est évidemment pas le même.

Dès lors, il demande au ministre si une coordination est prévue à l'A.B. 22.20.33.02 entre les cours d'alphabétisation et l'apprentissage du français comme langue étrangère ou si cette dernière sera confiée aux bureaux d'accueil.

Le ministre lui répond que le budget prévu à l'A.B. 22.20.33.02 « Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation du français pour adultes » ne prévoit pas d'autre coordination que les cours en alphabétisation et que le financement des cours de français comme langue étrangère seront financés par l'A.B. 22.20.33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants ».

M. Alain Maron lui précise que le décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants prévoit bien une coordination au-delà des cours en alphabétisation.

Le ministre répond qu'il faudra alors soit se tenir au prescrit du décret soit le modifier par voie décrétole.

Concernant les A.B. 22.20.33.02 « Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes », 22.20.33.10 « Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants » et 22.20.33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants », le ministre précise à **Mme Mahinur Ozdemir (cdH)** qu'il n'y aura pas d'évaluation avant l'année 2015.

Evoquant la politique de lissage pour les contrats communaux en matière de cohésion sociale, **Mme Michèle Carthé (PS)** demande quelle est la ventilation du budget par commune pour l'année 2014.

Le ministre précise qu'aucune modification n'est apportée pour le budget 2014 dans la mesure où le calcul du lissage s'opère en fin de quinquennat.

Concernant l'A.B. 22.20.33.08 « Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale », **Mme Mahinur Ozdemir (cdH)** constate une augmentation constante du budget depuis plusieurs années.

Elle rappelle le principe de territorialité de la politique de cohésion sociale qui détermine l'attribution des contrats aux communes en cette matière suivant le quartier ou le territoire où celles-ci se trouvent géographiquement.

Dans un contexte de restriction budgétaire, elle souhaiterait savoir si une réflexion générale est envisagée pour encourager les synergies et les dynamiques d'échange au niveau communal et avec d'autres

initiatives et programmes publics ciblant les mêmes populations et les mêmes territoires.

Le ministre lui précise tout d'abord que l'évolution budgétaire est liée tout simplement à l'indexation et il confirme que des synergies existent déjà sur le terrain au niveau communal en région bruxelloise en matière d'éducation permanente.

Concernant la remarque de Mme Ozdemir sur le subventionnement général des pouvoirs publics, il reconnaît que le système actuel ne donne plus entière satisfaction puisque des mesures correctrices sont déjà prises et il estime, à ce titre, qu'une réflexion générale devrait avoir lieu autour des mécanismes évoqués tels que la redéfinition des zones EDRLR – zones d'Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation – et pourquoi pas aller plus loin et envisager une révision du mécanisme de la dotation générale aux Fonds des communes.

Concernant l'A.B. 22.02.00.01 « Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale, **Mme Michèle Carthé (PS)** observe à l'ajustement 2013 une réduction d'un montant de 100.000 € par rapport au budget initial qui passe de 923.000 € à 823.000 €, soit une diminution de 10,8 % et elle se demande si cette diminution vient d'une sur estimation du budget initial 2013 ou si celle-ci est due à la non-réalisation de dépenses en 2013.

Le ministre lui répond que l'exercice de prévision budgétaire ne permet pas toujours de dépenser au centime près le budget initial et confirme bien que celui-ci n'a pas été totalement utilisé.

Programme 6 : Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance

A la question de **Mme Fatoumata Sidibé, présidente**, portant sur les observations de la Cour des Comptes au sujet du financement du Plan crèche qui risque d'être mis à mal en 2015, le ministre lui précise qu'il est ici pour présenter le budget pour l'année 2014 et non celui de l'année 2015.

M. Alain Maron (Ecolo) constate que le budget tel que présenté par le ministre prévoit une projection pluriannuelle pour le plan crèches.

Néanmoins, il constate un report de charges et de pression pour l'avenir et il demande que le budget soit utilisé de la manière la plus efficace possible par le prochain Collège.

Mme Nadia El Yousfi (PS) souhaite avoir connaissance de la liste des treize projets retenus en 2013 et elle se demande de quel type d'infrastructures de

crèches il s'agit, quelle est leur localisation en région bruxelloise et quel sera le nombre de places d'accueil qui sera disponible via ces projets.

Le ministre lui précise que les infrastructures concernent les crèches publiques dépendant des communes ou des centres publics d'aide sociale (CPAS) et les crèches associatives.

Il précise également que sur les treize projets retenus, 511 places seront créées.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) constate un crédit supplémentaire de 120.000 € à l'A.B. 22.60.33.00 pour soutenir les initiatives d'accueil de 0 à 3 ans dans le cadre du plan crèches et il souhaiterait avoir connaissance de ces initiatives et en quoi celles-ci seront complémentaires par rapport aux actions déjà soutenues à l'heure actuelle.

Le ministre lui précise que cette liste sera jointe au rapport.

Se référant au programme justificatif du budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014, **Mme Fatoumata Sidibé, présidente**, remarque une inversion des montants entre l'A.B. 22.60.33.00 et l'A.B. 22.60.12.01 dans le tableau à la page 54.

D'autre part, à la page 55 de ce programme justificatif, elle fait également remarquer une erreur de numérotation de l'allocation budgétaire relative aux dépenses de toute nature en matière de soutien aux initiatives d'accueil de la petite enfance qui doit être lue comme suit, A.B. 22.60.33.00 au lieu de A.B. 22.60.33.01.

Evoquant l'A.B. 22.60.12.01 « Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures de crèches », l'intervenante précise qu'un montant de 60.000 € avait été inscrit à l'ajustement 2013.

A cet égard, elle souligne qu'un montant de 58.000 € a été utilisé en 2013 et elle souhaiterait savoir si l'étude du Ciré a été réalisée.

Le ministre leur répond que le Ciré a bien réalisé cette étude sur la problématique de l'accueil de la petite enfance.

M. Alain Maron (Ecolo) estime qu'il serait intéressant que la commission puisse disposer de ces études qui sont réalisées par le CERE (Centre d'expertise et de ressource pour l'enfance).

Le ministre précise que toutes les études sont disponibles sur le site internet du Monitoring des Quar-

tiers de la Région de Bruxelles Capitale (<https://monitoringdesquartiers.irisnet.be>).

A la question de Mme Fatoumata Sidibé, présidente, concernant l'affectation du personnel des haltes-garderie, le ministre lui répond que deux personnes doivent être prochainement engagées.

II. Division 22

Programme 1 – Action sociale

Programme 4 – Famille

Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Le ministre présente à la Commission les ajustements apportés au budget pour l'année 2013 ainsi que le budget prévu pour l'année 2014 qui se rapportent aux programmes 1 et 4 de la division 22 intitulée « Aides aux Personnes », regroupant l'Action sociale et la Famille, ainsi qu'à une partie du programme 5 pour ce qui concerne les subventions liées aux infrastructures sociales.

D'emblée, le ministre précise que le Collège de la Commission communautaire française a privilégié la solidarité et la pérennisation des acquis. Ainsi pour le budget 2013, des ajustements ont été réalisés aussi bien sur les crédits initiaux du programme 1 que du programme 4.

Ces ajustements sont soit le résultat de l'adaptation des montants aux besoins réellement exprimés, soit l'adaptation des montants en fonction des crédits nécessaires pour couvrir les subventions dues aux secteurs réglementés par voie décrétable. Il va de soi que ces ajustements se basent sur une étroite collaboration avec l'administration.

Plus précisément, pour le programme 1, des mouvements entre allocations budgétaires ont eu lieu pour un montant total de quatre cent soixante mille € (460.000 €) et vingt mille € (20.000 €) ont été rétrocedés au budget global.

Un montant de cinquante mille € (50.000 €) issu de l'A.B. 22.10.33.03 « Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale » et un montant de cent trente mille € (130.000 €) issu de l'A.B. 22.10.33.06 « Subventions aux centres d'accueil » ont été attribués à l'A.B. 22.10.33.01 « Subventions à des organismes d'aide sociale, famille et 3^e âge ».

De cette manière, le Collège a pu financer deux maisons d'accueil pour leurs projets de post-hébergement, ou encore l'asbl « SMES-B » dont l'objectif est de faciliter l'accès à des soins adaptés aux personnes qui cumulent une situation de grande exclusion sociale et des troubles médico-psychologiques.

Un transfert purement technique a également servi à alimenter l'A.B. 22.10.33.01 dédiée aux subventions à des organismes d'aide sociale. Un montant de deux cent cinquante deux mille € (252.000 €) a en effet été soustrait à l'A.B. 22.10.33.10 réservée au financement des services de médiation de dettes, afin que ceux-ci, encore soumis à l'article 115 du Décret du 5 mars 1999 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé qui empêche leur financement, puissent néanmoins être subventionnés via une allocation budgétaire facultative.

Enfin, un montant de vingt-huit mille euros (28.000 €) issu de l'A.B. 22.10.12.02 « Promotion, publication, diffusion » a été attribué à l'A.B. 22.10.12.01 « Prestations de tiers, frais d'étude, colloques, frais de mission (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration » afin de rencontrer les frais engendrés par l'étude « Outil de programmation » pour laquelle les soumissionnaires pouvaient rentrer leur offre jusqu'au jeudi 14 novembre 2013.

Et pour ce qui a trait à l'effort global, un montant de dix mille € (10.000 €) a été puisé à partir de l'A.B. 22.10.33.03 dédiée aux subventions aux centres d'action sociale globale, un montant de cinq mille € (5.000 €) à partir de l'A.B. 22.10.33.07 dédiée aux subventions aux services d'aide aux justiciables et un montant de cinq mille € (5.000 €) à partir de l'A.B. 22.10.33.09 dédiée aux subventions aux réseaux en action sociale.

En ce qui concerne le programme 4 : Familles, des mouvements entre allocations budgétaires ont eu lieu pour un montant total de soixante six mille € (66.000 €) et cinq mille € (5.000 €) ont été rétrocédés au budget global.

Un montant de vingt deux mille € (22.000 €) issu de l'A.B. 22.40.33.15 « Subventions aux Centres de formation d'aide familiaux » a été transféré vers l'A.B. 22.40.33.17 « Subventions à des organismes en matière de politique familiale et du 3^e âge », car un des cycles de formation n'a pas eu lieu cette année. Ce mouvement a permis de financer, à titre d'exemple, l'asbl SOS Inceste, ou encore le GACE-HPA, groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement, l'asbl « La Ruelle » qui vient en aide aux plus démunis, ou encore l'asbl « Intact »

pour son action de lutte contre les mutilations génitales féminines.

Ensuite, un montant de quarante-quatre mille € (44.000 €) issu de l'A.B. 22.40.33.14, consacrée aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées, a également été transféré vers l'A.B. 22.40.33.17, ceci afin de permettre le financement via une A.B. facultative du quatrième centre d'accueil de jour pour personnes âgées alors que ce dossier était encore en cours d'agrément.

Et pour ce qui a trait à l'effort global, un montant de cinq mille € (5.000 €) a été puisé à partir de l'A.B. 22.40.33.16 dédiée aux subventions aux services Espaces-Rencontres.

En matière d'infrastructures sociales prévues au programme 5 de la division 22 « Aides aux Personnes », le ministre précise qu'un montant de 206.000 € a été rétrocédé du budget de 782.000 € à l'A.B. 22.50.61.38 dédiée aux infrastructures sociales hors infrastructures de type crèches, sur base des nouvelles estimations budgétaires.

Grâce à cette A.B., à titre d'exemple, la maison d'accueil « L'îlot » est devenue propriétaire de ses bâtiments en 2013, ce qui permettra la pérennisation de son action en faveur des personnes sans-abri tandis que le centre de planning familial Josaphat va pouvoir réaliser de nombreux travaux qui redonneront nouvelle vie à son action et permettront une accessibilité plus aisée aux personnes à mobilité réduite.

Le ministre en profite d'ailleurs pour revenir sur l'impulsion que sa collègue la ministre Céline Fremault et lui-même ont voulu donner en matière d'infrastructures.

Un avant-projet d'arrêté est en effet en cours d'élaboration qui vise la facilitation de l'accès à la propriété des Initiatives d'Habitations protégées et des services ou centres agréés dans le cadre du décret ambulatoire. La même impulsion a été donnée pour ce qui concerne les maisons d'accueil. L'objectif est d'augmenter les coûts maximaux subsidiés et de raccourcir les procédures et les délais pour éviter que la vente des bâtiments visés n'ait lieu avant la décision du Collège de la Commission communautaire française.

Le ministre en vient au budget initial 2014 et il est très heureux de pouvoir annoncer l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil secrète pour les femmes victimes de violences entre partenaires qui ouvrira ses portes dès janvier 2014.

Elle pourra accueillir, soutenir, et accompagner la reconstruction psycho-sociale de dix femmes, portant

ainsi à trente-quatre le nombre de places d'accueil hautement sécurisées. Le ministre est parvenu, pour cela, à débloquer un montant de cent quarante mille € (140.000 €) pour l'A.B. 22.10.33.06 dédié aux subventions au Centre d'accueil. Cette ouverture se fera dans la continuité d'une grande expertise et en réalisant des économies d'échelle étant donné que celle-ci aura lieu via l'extension d'agrément du Centre de Prévention des Violences conjugales et familiales.

C'est dire les efforts consentis par le Collège de la Commission communautaire française pour lutter toujours plus efficacement, et à tous les niveaux, contre la violence faite aux femmes, en respectant au plus près les objectifs fixés par les plans d'action intrafrancophone et national de lutte contre les violences entre partenaires.

Et ce n'est pas tout, en matière d'infrastructures sociales prévues au programme 5 de la division 22 « Aides aux Personnes », le ministre souligne qu'un montant de trois cent mille € (300.000 €) a été ajouté aux sept cent quatre-vingt deux mille euros (782.000 €) de l'A.B. 22.50.61.38 dédiée aux infrastructures sociales hors infrastructures de type crèches. Cette augmentation de crédit permettra notamment à la maison d'accueil « La Source » de devenir propriétaire de ses locaux.

Le ministre souligne un petit détail: Le Collège a consenti à l'effort budgétaire général en rétrocédant un montant de vingt-cinq mille € (25.000 €) de l'A.B. 22.10.53.01 dédiée aux subventions en informatique.

Pour le reste, bien entendu, le ministre s'est efforcé d'assurer la pérennité aux budgets importants obtenus pour l'année 2013.

Ainsi, en 2014, le « Réseau Mariage & Migration » qui oeuvre à la lutte contre les mariages forcés et la « Concertation Aide Alimentaire » qui travaille à assurer le minimum vital pour tous verront leur subvention de trente mille € (30.000 €) reconduite et indexée. Il s'agit là d'un budget appréciable qui permet de financer de manière pérenne des politiques transversales, pour plus de partenariats et une efficacité accrue au service des Bruxellois.

Ensuite, le ministre rappelle que les services de médiation de dettes continueront d'être financés à raison d'un demi temps-plein assistant social et 0,16 d'un emploi temps plein juriste par service de médiation de dettes. C'est essentiel pour ces services qui luttent efficacement contre la précarité, voire le sans-abrisme.

De même, le budget de trois cent mille € (300.000 €) dédié à la généralisation progressive de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle dite EVRAS

via un appel à projets pour l'année scolaire 2013-2014 sera reconduit pour l'année scolaire 2014-2015, afin de continuer de couvrir des zones et des types d'écoles qui en étaient dépourvues.

Toujours dans le même esprit, le ministre souligne que le budget de vingt-six mille € (26.000 €) obtenu l'an dernier pour les Services de Télégilance, les trente mille € (30.000 €) complémentaires dédiés au Centre d'appui des services de médiation de dettes et les quatorze mille € (14.000 €) qui ont rehaussé la subvention annuelle d'Infor-Homes sont tous maintenus.

Enfin, le ministre rappelle également que le budget de cinquante deux mille € (52.000 €) prévu pour le nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées qui est en cours d'agrément, sera bien évidemment maintenu en 2014.

Le ministre remercie les commissaires pour leur attention et il précise qu'il répondra bien volontiers à leurs questions.

2. Discussion

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) remercie le ministre pour son exposé et aborde le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé et la question de la programmation. Où en est-on dans la programmation à établir à partir d'une objectivation de l'offre et des besoins afin de renforcer les zones encore trop peu desservies par ce type de services ? A qui est confié ce travail ?

Elle souligne qu'un appel d'offres avait été lancé fin 2013 et, à cet égard, elle souhaiterait savoir si ce travail a déjà été confié à une institution et quels sont les délais.

Par ailleurs, où en est-on dans l'évaluation du décret ambulatoire ? Il est nécessaire de le revoir ne fût-ce que pour inscrire de façon autonome les montants relatifs aux services de médiation de dettes.

Évoquant la politique des aînés, elle rappelle l'étude relative à la programmation de l'offre de services pour les personnes âgées qui avait été commanditée par la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire française et qui a été présentée en juin 2013.

Dans la droite ligne de cette étude, le ministre soutient les formes alternatives aux maisons de repos telles que les maisons communautaires qui font émerger de la solidarité entre habitants de la maison

et habitants du quartier. L'intergénérationnel n'est pas cité mais la députée suppose que cela fait partie de ses critères.

Il est important de travailler à ce que les formes de solidarité ne soient pas mises à mal par ce qui relève de la non-individualisation des droits et l'absence de soutien des aidants proches. S'agit-il d'aspects travaillés dans les CIM avec le fédéral ?

En ce qui concerne la violence à l'encontre des femmes, elle se réjouit du nouveau refuge pour les femmes victimes d'actes de violences.

Concernant le subventionnement de l'asbl SOS Viol, elle souhaiterait savoir quels sont les contacts du ministre avec sa collègue Céline Fremault, ministre en charge de la Santé.

Dans le domaine de la prévention, elle s'interroge sur le type d'écoles qui vont être ciblées prioritairement en région bruxelloise par le budget EVRAS. A cet égard, elle regrette que ce budget de 300.000 € ne soit pas plus important pour 2014.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souhaite avoir des éclaircissements au sujet des premières évaluations du décret ambulatoire et se demande quand celles-ci seront disponibles.

Le ministre pourrait-il déjà dévoiler certaines pistes qui seraient, d'ores et déjà, établies ?

L'intervenant se réjouit de l'arrivée d'une 16^e maison d'accueil qui crée 10 places supplémentaires aux 24 places existantes.

Il estime que cette avancée reste modeste, mais il souhaite tout de même souligner le côté positif de cette mesure.

Il souhaite savoir où en est le projet de création d'un logement de jeunes en situation de risques en région bruxelloise.

Il souhaite connaître les réflexions du ministre au sujet du projet d'habitats groupés pour personnes handicapées. Deux résidences services et trois maisons communautaires ont été agréées par la Commission communautaire française.

L'asbl Abbeyfield est apparemment soutenue pour développer de nouveaux projets communautaires. Combien de projets seront-ils soutenus et quand seront-ils agréés ?

Lors de la dernière conférence interministérielle, la Commission communautaire française a reçu l'autorisation de transformer 120 lits MR en lits MRS.

Il estime que cette initiative est un bon début mais se demande quelles sont les projections du ministre quant aux besoins de lits MRS en région bruxelloise.

Comment cette augmentation de lits MRS va-t-elle se retrouver dans le projet de décret pour l'année 2014 et à quel article budgétaire se rapporte-t-elle ?

Enfin, à propos des patients désorientés et déments, dont le nombre ne cesse d'augmenter en région bruxelloise, il souligne que cette problématique est en lien direct avec la prolongation de la durée de vie.

Il souhaite savoir quand le groupe de travail « patients déments », qui a été mis en place au sein du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé en collaboration avec la plate-forme de la Commission communautaire commune, a commencé ses travaux et en quoi ils consistent.

Il estime qu'il serait intéressant que la commission puisse disposer du résultat des travaux de ce groupe de travail.

Concernant l'étude de la programmation des services ambulatoires, **M. Rachid Madrane (ministre)** précise que cette étude a été confiée à l'École de Santé publique de l'ULB fin 2011 et a été financée à hauteur de 60.000 €, budget ventilé comme suit : un montant de 27.000 € par le ministre Rachid Madrane en charge de l'Action sociale et de la Famille, et un montant de 33.000 € par la ministre Céline Fremault en charge de la Santé.

Cette première étude a permis l'établissement d'un cadastre des services ambulatoires bruxellois agréés par la Commission communautaire française et par d'autres organismes, d'une analyse des fonctions des métiers et d'une ébauche de diagnostic tant social que sanitaire des habitants bruxellois.

Cette étude a également permis de livrer quelques pistes et recommandations.

Le ministre rappelle que, début 2013, cette étude a été présentée aux syndicats et aux parlementaires.

Concernant la deuxième phase de l'évaluation du décret ambulatoire, à savoir la confection de l'outil de programmation, un premier cahier spécial de charges a été déposé en juin 2013 mais aucun soumissionnaire n'avait déposé d'offre. Entre-temps, la loi sur les marchés publics a été modifiée et le cahier spécial de charges a donc été revu et redéposé.

Ce cahier spécial des charges a été financé à concurrence de 73.000 € ventilé comme suit : 28.000 € en Affaires sociales et 45.000 € en Santé.

Les offres pouvaient être déposées jusqu'au 14 novembre 2013.

Le ministre précise que le soumissionnaire sera désigné début décembre au plus tard.

Il rappelle, à cet égard, la volonté du Collège de disposer d'un outil de programmation pérenne avant la fin de la législature.

Le ministre souligne que, nonobstant le fait que le cahier spécial de charges n'évoque pas spécifiquement la 6^e réforme de l'Etat, la prise en compte du transfert des compétences est induite, et sera de toute façon rappelée lors des comités d'accompagnement.

Concernant le décret ambulatorio, le ministre précise que les premières modifications du décret sont en cours et ont été présentées à la section « Services ambulatoires » et à la section « Aide et soins à domicile » du Conseil consultatif qui ont remis toutes les deux un avis positif sur ces modifications qui tendent à répondre à quatre objectifs :

- corriger des erreurs formelles et orthographiques;
- répondre aux demandes de clarification de certains articles relatifs à l'agrément des réseaux, aux missions du CBCS, à l'agrément provisoire ou aux critères de priorité des services d'aide à domicile;
- répondre aux exigences de la Cour des comptes;
- mettre en œuvre des politiques dues à l'obtention de nouveaux budgets pour ce qui concerne le financement des services de médiation de dettes agréés par la Commission communautaire française, ou encore modifier les normes d'ETP des équipes de base de certains secteurs en Santé afin de pallier le manque de médecins psychiatres.

L'objectif de l'évaluation du Décret ambulatorio pour laquelle un cahier spécial des charges est en cours, est d'avoir un nouveau regard global sur les 7 nouveaux axes qu'a apportés cet outil législatif. Il s'agira d'une évaluation participative, puisque l'administration, les associations, les fédérations et les politiques seront consultés.

Concernant les remarques de la Cour des comptes sur la diminution du budget à l'A.B. 33.10 « Subvention aux services de médiation de dettes » qui passe de 270.000 € à l'initial 2013 à 18.000 € à l'ajusté 2013, il précise à Mme Braeckman que le budget de 270.000 € a été obtenu en 2013 pour subventionner

les six services de médiation de dettes agréés par la Commission communautaire française, ainsi que leur fédération (le centre d'appui de médiation de dettes) sur l'AB décrétable 22.10.33.10. Mais, étant donné que le Décret ambulatorio tel qu'il existe aujourd'hui empêche en son article 115 le subventionnement des 6 services de médiation de dettes agréés par la Commission communautaire française, pour pouvoir subventionner les 6 services de médiation de dettes, il a fallu transférer 252.000 € sur une AB facultative : l'A.B. 22.10.33.01 dédiée aux subventions à des organismes d'aide sociale. Il s'agit donc bien d'un transfert purement technique.

Pour le reste, le centre d'appui de médiation de dettes a été financé sur l'A.B. 22.10.33.10 via les 18.000 € restants. Et il est à savoir que les six services de médiation de dettes agréés sont les suivants : Bruxelles Laïque, le centre de planning familial « Free clinic », le centre de planning familial « Leman », le centre d'action sociale globale « Wolu service », le centre d'action sociale globale « Service social juif », et le centre d'action sociale globale « Espace social téléservice ».

Pour ce qui a trait à la politique des personnes âgées, quatre centres d'accueil de jour pour personnes âgées sont agréés, dont « Atoll »; et nombre d'associations qui traitent de l'intergénérationnel, notamment l'asbl « Home Sweet Mômes », ou encore « Courant d'âge » sont également soutenues, soit via les budgets de l'action sociale, soit de ceux du socio-culturel.

Concernant la reconnaissance de l'individualisation des droits et des aidants proches, des discussions sont en cours à la Région wallonne et au niveau fédéral, chez le ministre Courard.

Il informe également que la conférence interministérielle Social-Santé bruxelloise qui s'était créée à l'initiative des ministres Huytebroeck et Grouwels ne se réunit plus actuellement.

Concernant le secteur des résidences-services pour personnes âgées, il précise à M. Van Goidsenhoven que deux résidences services, Montgomery et Trianon, sont en cours d'agrément.

Il précise également qu'il subventionne deux maisons communautaires, à savoir Abbeyfield à Etterbeek et le Martin Pêcheur à Watermael-Boitsfort.

Concernant la reconversion de 120 lits MR en lits MRS, le ministre invite l'intervenant à s'adresser directement à son homologue, Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Santé.

Concernant le groupe de travail « patients déments », il précise à Mme Braeckman qu'il s'agit d'un groupe de travail du Conseil consultatif, section « Hébergement », qui s'est réuni à trois reprises, et dont l'objectif est de préparer des propositions pour tenter d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées en maison de repos.

Il précise également qu'une articulation entre ce groupe de travail et celui de la Commission communautaire commune est également prévue et que leurs travaux seront transmis aux commissaires.

Il précise que l'asbl « SOS Viol » est agréée depuis 2008 via l'A.B. 22.10.33.07 « Subventions aux services d'aide aux justiciables » et qu'un montant supplémentaire de 10.000 € a été inscrit en initiatives à son bénéfice pour pallier le retrait de moyens financiers du prédécesseur de la ministre Céline Fremault.

Il précise également que l'asbl « SOS Inceste » a vu son budget doubler depuis 2011.

3. Examen des tableaux

Programme 1 – Action sociale

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite savoir pourquoi on remet les services de médiation de dettes en article spécifique. Elle s'interroge quant à la diminution de subventions de 60.000 € pour les CASG ainsi qu'à la diminution pour les centres d'accueil à l'ajusté 2013, d'autant que le ministre a subventionné deux centres pour du post-hébergement ainsi que le SMES.

En matière de politique d'Action sociale et de Famille, le subventionnement des réseaux s'est fait via une nouvelle allocation budgétaire. Elle souligne que le prédécesseur du ministre annonçait que des politiques transversales seraient mises en place de manière pérenne pour davantage de partenariats et d'unification accrue en faveur des Bruxellois. De quelles politiques transversales s'agit-il et quand celles-ci seront-elles mises en place ?

Concernant l'organisme intersectoriel de coordination, elle souligne que la subvention à l'initial 2014 est de 87.000 € tandis qu'elle observe un montant dans le programme justificatif de 84.000 €.

Dans l'exposé général, il est mentionné que le ministre de l'Action sociale participe à l'élaboration d'un accord de coopération sur le sans-abrisme.

A cet égard, l'intervenante souhaiterait avoir des éclaircissements au sujet de cet accord de coopération qui ne se retrouve pas en tant que tel dans les

allocations budgétaires de la division 22 du budget 2014.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) constate une augmentation de budget à l'A.B. 22.10.33.03 et se demande quelle en est la justification.

Elle souhaiterait également savoir si le secteur actif dans l'aide alimentaire a été concerté dans le cadre de la nouvelle législation sur les invendus.

Concernant les maisons d'accueil, elle se réjouit de l'augmentation des budgets pour financer ce secteur mais elle souhaiterait en connaître la justification. Les places d'accueil concerneraient uniquement les femmes sans enfant. Qu'en est-il des femmes avec enfants ?

Évoquant les services d'aide aux justiciables, l'intervenante souhaite savoir si les quatre services agréés par la Commission communautaire française sont représentatifs de tout le secteur.

A cet égard, elle demande au ministre s'il a reçu d'autres demandes d'associations, et notamment celles qui aident les victimes d'erreurs médicales qui travaillent bien souvent sans aucune aide structurelle.

Elle souhaiterait savoir quel accueil et quelle suite le ministre a réservés à ces éventuelles demandes d'agrément.

Concernant l'A.B. 33.08, l'intervenante se demande si l'asbl « Infor Home » ne devrait pas diversifier ses missions et travailler davantage sur des nouveaux besoins tels que l'habitat groupé.

A l'A.B. 33.09, elle souhaiterait connaître le nombre d'associations en Action sociale qui participent et qui se mettent en réseau avec d'autres associations relevant du secteur de la Santé.

Une nouvelle coordination est-elle prévue ?

Enfin, à l'A.B. 33.11, l'intervenante souhaiterait savoir quand l'agrément du Centre d'appui de médiation de dettes est-il prévu.

Mme Fatoumata Sidibé (présidente) s'interroge sur les montants budgétaires inscrits aux A.B. 22.10.12.01 et 22.10.12.02 qui prévoient respectivement un budget d'un montant de 37.000 € et de 41.000 €. A quoi ces budgets sont-ils destinés ? Un plan pluriannuel a-t-il été prévu ?

Elle observe un transfert de 105.000 €, en division 23 Santé, qui a été affecté pour la réalisation d'une étude de programmation du décret ambulatoire. Dès lors, elle s'interroge sur l'opportunité de réaliser

une autre étude en Action sociale et se demande quel est le montant prévu pour cette évaluation.

Concernant le budget de 60.000 € pour les CASG, **M. Rachid Madrane (ministre)** répond à Mme Braeckman que le post-hébergement est subventionné avec l'A.B. relative aux maisons d'accueil à l'A.B. 33.01 car ces missions ne sont pas encore reconnues dans le décret ambulatorio en maison d'accueil.

Concernant l'accord de coopération sur le sans-abrisme, le ministre précise que cet accord est toujours en discussion au cabinet de la ministre Maggie De Block.

A propos du secteur des maisons d'accueil, il répond à Mme Ozdemir que le budget de 140.000 € couvre les dix nouvelles places pour les femmes victimes de violences, avec ou sans enfant.

Il souligne que le CBCS est agréé comme organisme intersectoriel via le décret ambulatorio.

A l'A.B. 33.03, il précise également que la diminution de 60.000 € à l'ajusté 2013 est justifiée par la non-utilisation du budget affecté pour masse salariale et une rétrocession au budget général.

Il confirme l'agrément de quatre services pour le secteur de l'aide aux justiciables et qu'il n'a pas reçu de nouvelle demande d'agrément en 2013.

Il précise qu'Infor Home a vu son budget augmenter en 2013 et que cette association n'a pas demandé de mission complémentaire.

A l'A.B. 33.09, il précise que deux réseaux ont été agréés pour trois ans. Il s'agit de la concertation Aide alimentaire qui regroupe les associations et les CPAS actifs dans ce domaine, et le Réseau Mariage et Migration qui travaille sur la question du mariage en contexte migratoire et qui propose une ligne téléphonique d'orientation depuis juillet 2013.

Concernant l'A.B. 22.10.12.01, le ministre répond à Mme Sidibé que le secteur de la santé finance prioritairement cette politique parce qu'elle dispose tout simplement davantage de moyens financiers. Toutefois, le ministre précise que les deux études, celle sur l'outil de programmation et celle sur l'évaluation du Décret ambulatorio, sont cofinancées par les deux ministres en charge de la Santé et de l'Action sociale et de la Famille à la Commission communautaire française.

Il précise qu'à l'ajusté 2013 à l'A.B. 22.10.12.01, l'étude relative à l'outil de programmation qui est actuellement en cours a été financée à concurrence

de 28.000 € en Affaires sociales et à concurrence de 45.000 € en Santé. L'étude relative à l'évaluation du décret ambulatorio sera financée pour sa part à concurrence de 15.000 € en Affaires sociales et en Santé.

Programme 4 – Famille

Évoquant les services agréés d'aide aux familles, **Mme Dominique Braeckman (Ecolo)** souligne la remarque de la Cour des comptes qui observe que le contingent reste inchangé depuis 2013. A cet égard, elle s'interroge sur ce statu quo par rapport à l'année dernière alors que les besoins dans ce domaine doivent certainement être en augmentation.

Dans le cadre de la politique familiale et de troisième âge, elle constate à l'ajusté 2013 une redistribution d'un montant de 60.000 € vers les initiatives. Elle souhaiterait savoir pour quelles raisons le ministre a agi de la sorte.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) a entendu cette semaine en commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire que le ministre avait pris la décision de vendre l'immeuble qui abrite le CIVA et d'affecter un budget de 5 millions d'€ à la politique de formation professionnelle pour les jeunes. A cet égard, il se demande pourquoi le ministre n'affecterait pas une partie du produit de la vente de cet immeuble au refinancement de la politique de l'EVRAS qui est financée à concurrence de 300.000 €.

Mme Michèle Carthé (PS) constate que l'augmentation du budget de 2 % des centres de planning familial est légère et elle se demande si cette augmentation n'est pas un peu juste.

M. Rachid Madrane (ministre) lui précise que cette augmentation est liée directement à l'indexation.

Concernant la politique de l'EVRAS, **Mme Nadia El Yousfi (PS)** souhaite avoir des éclaircissements au sujet de l'appel à projets qui devrait être lancé en 2014. Elle demande au ministre si le cabinet a bien mesuré le moment opportun pour l'introduction de cet appel à projets, afin que celui-ci puisse se réaliser dans des conditions optimales.

Enfin, elle demande au ministre si une réflexion est menée afin d'avoir une estimation globale du budget nécessaire pour les animations dans le budget affecté à la politique de l'EVRAS qui est financée à concurrence de 300.000 €.

M. Rachid Madrane (ministre) précise que la Commission communautaire française est une insti-

tution qui se trouve actuellement dans une situation budgétaire difficile. Dès lors, le Collège a donc défini des priorités qui sont les suivantes : la formation professionnelle, la politique des personnes handicapées, la politique des primo-arrivants et le plan crèches.

Il souligne qu'il a fallu dégager de nouvelles recettes pour refinancer ces politiques et qu'à cette occasion, la décision de vendre l'immeuble qui abrite le CIVA a été prise.

Il précise toutefois que le Collège a maintenu les budgets pour la politique des Affaires sociales dont il a la charge.

Il répond à Mme Braeckman, qu'il y a eu effectivement en 2012 un dépassement budgétaire malgré la redistribution et que l'augmentation des contingents dans le secteur d'aide aux familles a nécessité des moyens complémentaires.

Le ministre répond à M. Mouhssin qu'il n'a pas obtenu de budget supplémentaire pour les animations EVRAS et que le budget de 300.000 € a été entièrement utilisé à concurrence de 90 % dans le milieu scolaire et de 10 % pour les autres projets.

Il précise à Mme El Yousfi que les nouveaux projets de l'appel à projets lancé en avril 2013 ont démarré en septembre 2013, et qu'ils seront tout simplement reconduits en 2014 pour assurer leur efficacité, sans appel à projets, étant donné qu'un budget supplémentaire n'a pu être obtenu.

Concernant les services d'aide à domicile, le contingent d'aides familiales a effectivement été dépassé en 2012 mais il rappelle qu'il appartiendra au prochain Collège de définir ses priorités.

Il souligne que la Commission communautaire française est la seule institution qui finance la politique de l'EVRAS en région bruxelloise. Il rappelle également que cette politique est financée depuis 8 ans via les subventions aux centres de planning familial et que les moyens financiers ont été largement augmentés.

Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite savoir quelle association aura la possibilité d'être propriétaire de son bâtiment en 2014. S'agit-il de l'asbl La Source ou de l'Ilot.

M. Rachid Madrane (ministre) lui précise que l'Ilot est déjà propriétaire depuis 2013 et que c'est La Source qui sera propriétaire de son immeuble en 2014.

1. Exposé de Mme Evelyn Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

La ministre présente rapidement les avancées obtenues pour le secteur de l'aide aux personnes handicapées en région bruxelloise. La ministre ne souhaite pas s'attarder sur le contexte budgétaire global dans lequel se trouve la Commission communautaire française. Elle suppose que ses collègues ont brossé ce tableau lors des réunions de la commission précédente.

De façon générale, le budget de la Commission Communautaire Française consacré à la politique d'aide aux personnes handicapées (Phare, Etoile Polaire et contrat de maintenance évolutive) note une augmentation de 3,6 % par rapport à 2013. Cette évolution positive est liée aux effets de l'indexation, mais aussi, comme chaque année, à la volonté du Collège de soutenir la politique d'aide aux personnes handicapées afin d'améliorer les réponses à leurs multiples besoins.

Au sein de cette augmentation, elle informe qu'un montant de 800.000 € provient de la vente de l'immeuble qui abrite le Centre international pour la Ville, l'Architecture et le Paysage (CIVA). Ces moyens ne sont pas structurels, et ont donc été affectés essentiellement à de l'infrastructure ou à des investissements, et à des soldes à payer par l'administration. Cela signifie aussi que ceux-ci ne serviront donc pas au financement du plan grande dépendance, qui constitue l'une des deux grandes priorités, aux côtés des actions à poursuivre en matière d'inclusion.

Le budget 2014 permet ainsi le maintien des politiques menées jusqu'à présent et permettra également d'en développer davantage pour un montant supplémentaire par rapport à 2013 d'environ deux millions d'€.

La ministre souligne les deux grandes priorités dans ce budget : le plan grande dépendance et la poursuite des actions menées en matière d'inclusion.

Concernant la mise en œuvre du plan grande dépendance, la marge supplémentaire dégagée lors de la confection de ce budget a été allouée essentiellement à des mesures issues du plan grande dépendance. Celui-ci entend répondre aux besoins urgents et grandissants de ces personnes dont le handicap est plus lourd et qui nécessitent davantage d'assistance.

Il s'agit donc de poursuivre la création de places menée depuis le début de la législature, en privilégiant l'ouverture de places pour des personnes handicapées de grande dépendance. Le budget alloué

aux centres de jour et d'hébergement permet en 2014 d'assurer l'ouverture du centre de jour et d'hébergement de la Coupole bruxelloise de l'autisme. En plus de cela, l'Arche se verra agréée pour cinq places supplémentaires.

En matière de logement inclusif, et donc dans la lignée du décret inclusion, les Pilotis se verront allouer des moyens supplémentaires afin de permettre un renforcement de l'encadrement en personnel de ces deux maisons. En effet, la première maison s'est ouverte ce 27 octobre 2013 et une deuxième maison le sera dans les mois qui viennent.

Quant aux services d'accompagnement, plusieurs d'entre eux ont vu leurs moyens renforcés en 2013 pour répondre aux besoins de personnes de grande dépendance. Une nouvelle extension d'agrément aura lieu en 2014, ce qui nous permettra d'arriver à la pérennisation de tous les projets liés aux appels à projets répit lancés ces quatre dernières années.

En matière de répit, un appel à projets va être très prochainement lancé en vue de mettre en place une « maison de court séjour pour adultes », permettant d'une part à la personne de grande dépendance d'y être accueillie pour une courte durée et d'autre part aux familles d'avoir la possibilité de souffler un temps. Un lit d'accueil d'urgence devrait être inclus dans cette structure.

Les conventions prioritaires, qui permettent d'offrir plus de places tant en région bruxelloise qu'en région wallonne, ont augmenté de façon significative en 2013. Ce dispositif doit être maintenu en 2014 et sera même élargi pour l'année qui vient.

Afin de compléter ces nouvelles mesures et soutenir au mieux le service Phare dans l'accueil et l'accompagnement de ces personnes de grande dépendance, la cellule grande dépendance sera renforcée en 2014. Au niveau informatique, la mise en place d'une base de données plus performante des personnes de grande dépendance a été entamée en 2013 et sera finalisée en 2014.

De plus, le décret inclusion, qui sera en discussion prochainement au sein de cette commission, vise un meilleur partage d'information entre l'administration et les centres de jour et d'hébergement quant aux places disponibles et aux listes d'attente qui existent aujourd'hui au niveau de chaque centre. Une centralisation de ces listes d'attente et des futures demandes par le service Phare sera mise en œuvre afin d'objectiver la situation, tandis qu'une réflexion en matière de priorisation des demandes sera effectuée dans le cadre de l'élaboration des arrêtés d'exécution du décret inclusion. En parallèle, un statut de grande dé-

pendance sera détaillé dans les arrêtés d'exécution du décret.

Le deuxième objectif, la progression du droit à l'inclusion, bien que se voyant alloué peu de nouveaux moyens budgétaires, reste un objectif central et le fil rouge des politiques menées depuis près d'une décennie. Cet objectif est primordial et concerne aussi bien le secteur chargé de la mise en œuvre de la politique des personnes handicapées que les autres politiques menées en Région de Bruxelles-Capitale.

La ministre annonce que des projets vont être lancés, prolongés ou étendus afin de concrétiser certaines nouveautés qui figurent dans le décret Inclusion.

Le projet de réutilisation des aides matérielles a pour objectif de donner une seconde vie à certaines de ces aides afin qu'elles puissent bénéficier aux trop nombreuses personnes handicapées dont les besoins en la matière ne sont pas entièrement satisfaits.

Un comité d'accompagnement a dès lors été mis en place en collaboration avec le milieu associatif et le service PHARE pour étudier la faisabilité d'un marché de seconde main pour ces aides matérielles.

Le Projet PUSH (projet d'utilité sociale des personnes handicapées) a été mis en place en 2011 pour favoriser le développement de différents types d'activités de volontariat pour les personnes handicapées. Dans un premier temps, cela a permis de faire une étude sur ce qui existait déjà en la matière, sur les activités à encourager et à rendre accessibles aux personnes handicapées (perspectives et concrétisation).

Dans un second temps, le Projet PUSH a permis l'accompagnement concret de personnes handicapées dans la recherche d'activités de volontariat (vingt-quatre personnes ont été accompagnées à l'heure actuelle).

Le développement de ce projet pilote, tout comme les activités PACT (Participation par l'Activité) déjà existantes, et la ministre pense plus précisément à Farilu, Kaligrav, Vivre et Grandir, les Fauteuils Volants, etc. représentent déjà un budget alloué en soi pour le développement du décret inclusion. Des choses se mettent donc déjà en place, et depuis quelques années, afin de permettre le développement de ce décret.

Enfin, avant de terminer, il lui semble important de dire un mot sur les mesures liées à l'emploi et à la formation des personnes handicapées et, notamment, sur le contexte difficile dans lequel évoluent les entreprises de travail adapté depuis plusieurs années.

Tout d'abord, au niveau de la formation professionnelle, le Projet FSE Tremplin continuera en 2014. La ministre défendra sa prolongation sous la nouvelle programmation FSE 2014-2020. Ce projet, qui existe depuis septembre 2012 en partenariat avec le Fonds Social Européen, permet à des personnes handicapées de suivre des formations de remise à niveau aux côtés de personnes valides, au sein du pôle Tremplin de Bruxelles-Formation. Elles y bénéficient d'un accompagnement individualisé grâce à l'intervention de services d'accompagnement.

Le Projet CAP (contrats d'adaptation professionnelle) sera également prolongé en 2014 et la ministre essayera que des moyens supplémentaires soient obtenus pour l'étendre lors de la programmation FSE 2014-2020. Ce projet qui donne d'excellents résultats en termes de mises à l'emploi existe depuis 2009 et permet aux travailleurs handicapés les plus faibles d'être engagés, notamment dans des entreprises de travail adapté (ETA) en tant que stagiaires.

Enfin, au niveau des entreprises de travail adapté, la ministre souligne une nette diminution des budgets qui leur est alloué à l'ajustement 2013. Celle-ci s'explique essentiellement par le contexte économique difficile qui sévit actuellement et qui a pour conséquence que les entreprises de travail adapté fonctionnent en situation de sous-quota et ont régulièrement recours à du chômage temporaire.

En 2014, les moyens obtenus en 2013 pour développer un plan de relance sont maintenus. La ministre sera, en effet, très vigilante à soutenir ce secteur au mieux. Des moyens importants en investissements seront d'ailleurs mis à disposition des entreprises de travail adapté (ETA) pour les aider à relancer leurs activités.

2. Discussion

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) remercie la ministre pour la présentation de son exposé et tient à souligner les efforts budgétaires réalisés par le Collège pour soutenir la politique des personnes handicapées. Elle souligne l'augmentation des aides individuelles qui consistent à l'intégration de la personne handicapée ainsi que le soutien à l'emploi dans le secteur ordinaire.

Elle souligne que la Commission communautaire française et ses partenaires sont là pour accompagner les personnes handicapées dans leur projet d'insertion.

Le groupe cdH se réjouit du soutien aux centres de jour et d'hébergement. A cet égard, elle cite le projet

sur l'autisme de la Coupole bruxelloise, projet tant attendu par les familles, qui va bientôt aboutir.

Elle s'interroge sur les moyens financiers qui ont été engagés pour la réalisation de la base de données informatique qui centralisera l'ensemble des demandes de placement des personnes handicapées par le service PHARE.

Evoquant la progression du droit à l'inclusion, **M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** précise que l'objectif est de disposer de la plupart des arrêtés d'exécution du décret au cours de cette législature. A ce titre, l'intervenant souhaite savoir à quel moment la Commission pourra en prendre connaissance.

Au niveau de la petite enfance, il souligne qu'un projet pilote a commencé en septembre 2013. Il vise à inclure davantage les enfants handicapés de 0 à 3 ans dans les milieux d'accueil bruxellois agréés par l'Office national de l'enfant (ONE). En quoi consiste ce projet pilote et où sera-t-il développé ? La ministre peut-elle faire part des échos sur son déroulement ? Une évaluation est-elle prévue et sera-t-elle bientôt disponible ?

Concernant le handicap de grande dépendance et le vieillissement de la population, il rappelle qu'un protocole d'accord entre la Commission communautaire française et les autres entités fédérées est attendu pour début 2014. A cet égard, l'intervenant souhaite savoir où en sont les discussions avec les autres entités, quand le ministre a rencontré ses homologues, de quelle manière avancent les discussions et l'écriture des protocoles d'accords.

Toujours à propos du vieillissement des personnes handicapées, il précise qu'une plate-forme regroupe des représentants des deux secteurs, à la fois de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, au sujet des personnes handicapées vieillissantes en maisons de repos, en centres pour personnes handicapées ou à domicile. Il rappelle que le problème du vieillissement des personnes handicapées est totalement lié à celui du manque de places et d'aidants et il souhaite savoir, à cet égard, sur quoi cette plate-forme travaille exactement et de quelle manière celle-ci va pouvoir rapidement apporter des réponses à ce secteur en difficulté. Il se demande également si de nouvelles places vont être créées car il en manque toujours ...

Concernant la mise en œuvre du Plan Grande dépendance, l'intervenant précise que de récents échanges ont eu lieu en commission des Affaires sociales mais également avec le ministre-président en séance plénière. Il rappelle leur souhait commun qui était de parvenir à inclure la politique des personnes handicapées dans toutes les politiques qu'elles soient régionales ou communautaires.

A ce sujet, l'intervenant souhaite savoir où en est le travail de coopération avec M. Doukeridis, ministre au Logement et M. Madrane, ministre en charge de la Politique des Personnes âgées, concernant les « Recommandations et les propositions en matière de droit au logement ». Il souligne qu'un document propose une quarantaine d'actions visant à assurer le droit au logement de personnes fragilisées.

Un nouveau marché de services a été lancé pour identifier un prestataire extérieur qui viendra en aide en 2013- 2014 pour mettre en œuvre les recommandations de ce groupe de travail.

Qu'en est-il des accords de coopération ? Quels financements sont-ils prévus et où les trouve-t-on ? Quid du projet de financement de certains projets tels que l'interface d'information logement pour personnes handicapées ou encore la conclusion de protocoles de collaboration ?

Evoquant la condamnation de la Belgique par le Comité européen des droits sociaux du Conseil européen, il observe que les experts établissent un constat de violation de certaines dispositions de la charte et demandent aux autorités belges d'y remédier. En ce qui concerne la concertation du Collège de la Commission communautaire française avec les autres niveaux de pouvoir, les suites de la réclamation collective étaient à l'ordre du jour de la dernière conférence interministérielle du 23 septembre 2013.

Il a été décidé d'élaborer un Plan national grande dépendance impliquant les entités fédérées et le niveau fédéral, et tenant compte des principes de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Une réunion s'est tenue en octobre 2013 et le ministre précisait dernièrement qu'une autre réunion était programmée en novembre. A cet égard, M. Van Goidsenhoven souhaite savoir si la réunion a bien eu lieu et quelles ont été les avancées au sujet de ce Plan national Grande dépendance.

Au sujet du plan grande dépendance de notre Commission communautaire française, il souligne que la ministre a approuvé dès le 30 mai 2013 un plan de mesures à prendre en faveur des personnes présentant un handicap de grande dépendance afin que soit assurée la mise en conformité avec la Charte sociale européenne.

Suite à cette décision, la ministre a déposé, le 3 octobre dernier, un Plan grande dépendance qui énumère les actions qui seront menées à court, moyen ou long terme pour mettre en place des solutions durables.

Evidemment et on le sait, ce plan sera mis en œuvre en tenant compte des moyens budgétaires disponibles ...

En 2014, le budget dégagé sera principalement alloué aux personnes handicapées de grande dépendance. Il s'agit d'un montant de 1,9 million d'€ qui permettra la création de places, l'augmentation du nombre de conventions prioritaires et la diversification de l'offre de répit.

L'ouverture des maisons des Pilotis et une extension d'agrément de L'Arche sont bien reprises au budget de 2014. Afin d'évaluer le nombre de personnes de grande dépendance et d'analyser le type de réponse à donner, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée effectue bien un recensement du handicap de grande dépendance à Bruxelles, comme le prévoit le plan.

Le futur décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, outre l'ensemble des mesures qu'il contient, portera une attention particulière pour les personnes handicapées de grande dépendance.

En effet, en plus de la création d'un statut dit prioritaire, le décret prévoit un impact positif de la présence de personnes de grande dépendance dans l'octroi de subsides aux services d'accompagnement, aux centres d'accueil de jour, aux logements collectifs adaptés (appellation prévue pour les centres d'hébergement).

A cet égard, l'intervenant souhaite savoir à quelle allocation budgétaire sont inscrits ces subsides supplémentaires dans le budget et sont-ils déjà disponibles pour 2014 ?

A propos de la centralisation des listes d'attente dans les centres de jour et d'hébergement qui sera mise sur pied pour disposer d'une meilleure vue d'ensemble et accorder une priorité à ceux qui en ont le plus besoin, la ministre parle d'optimiser le taux d'occupation des centres de jours et d'hébergement. En attendant le programme informatique de centralisation, il existe, au sein de la cellule grande dépendance du service Phare, une liste des demandes des personnes de grande dépendance en attente d'une solution d'accueil et d'hébergement.

Au même titre que sa collègue Mme Caroline Perreons, il se demande ce que la ministre entend exactement par « optimiser », étant donné que ces centres sont la plupart du temps complets.

Enfin, concernant les mesures liées à l'emploi et à la formation des personnes handicapées, il souligne qu'un nouveau plan de formation professionnelle pour les personnes handicapées sera d'ici peu proposé en collaboration avec le ministre en charge de la Forma-

tion professionnelle et que les missions sont prévues dans le décret inclusion.

Il souligne également que le Projet FSE Tremplin continue en 2014 jusque 2020 et qu'en termes d'emploi pour les personnes handicapées, des moyens importants en investissements seront mis à disposition des entreprises de travail adapté (ETA) pour les aider à relancer leurs activités.

A cet égard, l'intervenant souhaite savoir s'il s'agit bien d'un montant de 200.000 € qui sera investi et dans quelle allocation budgétaire retrouve-t-on ces aides aux ETA.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo), au même titre que sa collègue Mahinur Ozdemir, se félicite de l'augmentation budgétaire de l'ordre de 3,7 % en faveur de la politique des personnes handicapées qui montre bien la volonté du Collège de privilégier ce secteur, volonté qui se confirme d'ailleurs d'année après année. Pour mémoire, l'année 2013 avait été marquée par une augmentation budgétaire de 3,8 %.

L'intervenante suppose que l'augmentation en 2014 vient principalement de la vente de l'immeuble du CIVA et qu'elle sera affectée à des dépenses non structurelles.

Elle estime que l'année 2014 est une année riche en projets et cite le projet PUSH et l'étude qualitative de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. Elle souligne également des crédits en augmentation de plus de 410.000 € pour les services d'accompagnement, de 1,5 million d'€ pour la relance du secteur du travail au sein des ETA, de 2,5 millions d'€ pour les centres de jour et d'hébergement. A cet égard, elle note que des places vont être créées. Néanmoins, elle constate que les demandes restent plus importantes et regrette que certaines structures, telles que l'Arche, ne puissent davantage se déployer alors que leurs places supplémentaires sont relativement peu coûteuses.

Elle constate également une nette majoration des crédits pour les conventions prioritaires.

Elle se réjouit de tous ces efforts budgétaires mais elle estime que ce n'est pas malheureusement pas suffisant pour répondre à tous les besoins qui sont de plus en plus importants.

Elle observe que le budget consacré aux centres de jour et centres d'hébergement représente deux tiers du budget de la politique d'aide aux personnes handicapées mais que le nombre de places disponibles ne répondent pas à toutes les demandes. Il faut donc réfléchir autrement et le maître-mot en la matière est l'inclusion. L'inclusion va devenir de plus en

plus concrète et permettre que tout ne soit pas pris en charge par le budget dédié aux personnes handicapées ni même par celui de la Commission communautaire française. L'objectif est d'offrir un maximum de choix aux personnes handicapées et leur permettre de réussir leur projet d'insertion dans la société.

Elle se réjouit de l'inscription d'un appel à projets pour un centre de jour pour du répit et elle estime que ces formules de répit vont connaître davantage de succès à l'avenir.

Se référant aux observations de la Cour des comptes concernant l'accord de coopération sur la libre circulation des personnes handicapées, elle souhaite savoir ce qu'il en est au sujet du transfert d'un crédit de 380.000 € non encore entériné par la Région wallonne. Où en sont les négociations ?

Mme Caroline Persoons (FDF) estime que c'est l'heure du bilan de cette législature et de vérifier ce qui a pu être réalisé et ce qui ne l'a pas été.

A cet égard, elle estime que la transversalité n'a pas beaucoup progressé et ne fonctionne pas comme elle le devrait.

Elle reconnaît que le budget de la Commission communautaire française a certainement augmenté ces cinq dernières années mais elle ne peut s'empêcher d'évoquer ses craintes pour l'avenir.

Elle évoque les conséquences de la sixième réforme de l'Etat qui permet d'assainir les finances de l'Etat fédéral bien qu'elle ne soit pas certaine que ce transfert de compétences vers les Communautés va permettre de soutenir des politiques sociales.

Elle estime que l'augmentation de la population nécessitera de prévoir un accroissement de dépenses.

Dans le rapport de la Cour des comptes, à la page 41, la projection pluriannuelle retient une augmentation de 1,4 pc pour 2015 et 2016.

Or, la croissance est de 4 % et l'application de ce taux à la dotation de PHARE entraînerait une augmentation des dépenses de 11,5 millions d'€ et l'impact du budget du décret Inclusion est estimé à 6 millions d'€ par an à partir de 2015. Or, le programme 3 de la division 22 ne prévoit qu'une augmentation de 2,8 millions d'€ des dépenses entre 2014 et 2015, soit une augmentation de 2 %.

Suite aux observations de la Cour des comptes, l'intervenante se demande de quelle manière la ministre envisage-t-elle l'avenir de la politique des personnes handicapées face à cette projection pluriannuelle qui

ne tient pas compte de l'impact financier de la mise en œuvre du décret Inclusion.

Concernant l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne sur la libre circulation des personnes handicapées, elle observe une baisse des recettes à l'ajusté 2013 de l'ordre de 380.000 € et elle rappelle les remarques de la Cour des comptes qui estime que des doutes planent par rapport à l'inscription de ce montant au budget de la Région wallonne.

Elle souhaiterait savoir si ce montant provenant des recettes de l'accord de coopération est bien inscrit au budget 2014.

Elle s'interroge sur l'écart des recettes estimées au niveau européen et celles qui sont inscrites au budget 2014.

Evoquant la réflexion de la ministre sur la limite à fixer entre les actes d'aides et de soins et de la difficulté de déterminer le budget qui sera imputé, l'intervenante estime qu'on est en face d'un copier / coller d'année en année.

Elle souhaiterait connaître les évolutions qui ont eu lieu en 2013 et si cette réflexion va avoir des conséquences budgétaires pour la Commission communautaire française en 2014.

Concernant la grande dépendance, la ministre annonce un appel à projets pour la création d'une maison d'accueil de court séjour pour personnes handicapées de grande dépendance.

La ministre pourrait-elle préciser la répartition de ce budget et le nombre de places de court séjour qui seront créées ?

Elle constate qu'un crédit d'1,9 million d'€ sera affecté à la mise en place du plan de grande dépendance mais elle s'interroge sur la quote-part de ce budget qui sera attribué à cet appel à projet et sur la manière dont la cellule de grande dépendance sera renforcée par la ministre en 2014. La ministre prévoit-elle l'engagement de personnel supplémentaire ou l'amélioration du système informatique ?

Enfin, elle constate une diminution de 245.000 € à l'A.B. 22.08.02.11 « Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places » et elle souhaiterait savoir pour quelle raison le crédit de cette allocation de base n'a pas été entièrement utilisé en 2013. A cet égard, elle souligne que nombre d'associations abandonnent souvent leur projet de répit car la procédure administrative est bien souvent trop lourde.

Dès lors, elle se demande si le Collège ne devrait pas mener une réflexion pour apporter des améliorations au dysfonctionnement de procédure pour l'avenir.

Mme Nadia El Yousfi (PS) se réjouit de l'arrivée du projet de décret Inclusion qui va pouvoir enfin répondre aux besoins multiples des personnes handicapées afin de les aider à améliorer la qualité de leur vie au quotidien.

Evoquant le plan de grande dépendance doté d'un budget de 1,9 million d'€, elle demande à la ministre s'il est possible d'avoir connaissance de la ventilation des différents montants qui sont affectés pour ce plan.

Elle constate que les centres d'accueil sont submergés par les demandes en région bruxelloise et elle se demande si cette situation est la même en région wallonne.

La ministre dispose-t-elle d'une estimation budgétaire relativement à la création d'une nouvelle maison de répit. L'intervenante souhaite avoir des informations au sujet de sa capacité d'accueil, de son personnel et de son mode de fonctionnement. Ces différents points sont-ils entièrement dépendant des résultats de l'appel à projets ?

Concernant les entreprises de travail adapté (ETA), elle observe aussi bien dans l'exposé général que dans l'exposé de la ministre la volonté de celle-ci de soutenir ce secteur qui rencontre depuis plusieurs années des difficultés financières pour subsister. Toutefois, elle note une légère diminution du budget affecté aux charges de fonctionnement des ETA. A cet égard, elle souhaite connaître le plan de relance de l'activité des ETA et savoir si les personnes handicapées auront par ce biais plus d'accessibilité aux marchés publics qu'auparavant.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre), répond à Mme Persoons que le Collège a décidé de maintenir la politique d'aide aux personnes handicapées et d'en faire une priorité dans le cadre du budget de la Commission communautaire française qui est malheureusement très étriqué.

La ministre précise que le seul moyen d'augmenter les moyens financiers du secteur est de prévoir un découplage de la politique d'aide aux personnes handicapées.

Elle estime que le budget de la Commission communautaire française est plus étroit dans la mesure où celui-ci ne dispose pas de recettes récurrentes alors que le Gouvernement bruxellois a, quant à lui,

une marge de manœuvre plus grande puisque celui-ci dispose d'un budget global.

Elle reconnaît que la vente de l'immeuble abritant le CIVA est un one shot et que cette recette sera entièrement dépensée pour des frais de fonctionnement et que celle-ci n'apportera pas de réponse structurelle.

Elle souligne qu'il faudra que le prochain Collège soit attentif à l'avenir des emplois du secteur du non-marchand lors du transfert de compétences vers les Communautés.

Concernant la mise en œuvre du décret Inclusion, la ministre précise que cinq arrêtés d'application sont prévus et qu'ils sont attendus pour mai 2014 au plus tard. A cet égard, elle souligne qu'un groupe de travail s'est réuni à trois reprises pour l'élaboration du premier arrêté qui concerne les procédures de reconnaissance, les aides individuelles et les aides à l'emploi. Cet arrêté d'application sera par ailleurs soumis à l'avis du Conseil consultatif en janvier 2014.

Le projet OCAPI est un projet qui rassemble cinq services d'accompagnement de la Commission communautaire française. Il appartient aux milieux d'accueil de l'ONE de faire appel à ces services lorsqu'un cas d'enfant porteur de handicap se présente.

A cet égard, elle précise que 18 enfants ont été suivis en moins de deux mois grâce au projet OCAPI. Un Comité d'accompagnement suit le projet de près et s'est réuni en novembre 2013.

Quant aux prévisions budgétaires du décret Inclusion, la ministre est claire, le Collège n'a pas le budget en 2014 pour réaliser ce décret Inclusion mais le cabinet a préparé une projection budgétaire qui sera présentée aux commissaires lors de l'examen du décret.

Concernant le plan Grande Dépendance, elle précise que la base de données informatique a coûté 50.000 € en 2013.

En matière de santé, le groupe de travail de la Conférence interministérielle de la Santé se réunit depuis deux ans et le protocole d'accord Aide et Soins sera soumis prochainement à l'avis du Conseil consultatif en décembre 2013.

Ce protocole n'a pas d'incidence sur le budget 2014 de la Commission communautaire française et a pour objectif de permettre aux éducateurs de réaliser d'une manière encadrée des actes qu'ils font déjà.

La plate-forme Vieillesse qui rassemble la section « Personnes handicapées » et la section « Personnes âgées » du Conseil consultatif de la Commis-

sion communautaire française et de la Commission communautaire commune réfléchit sur des pistes pour améliorer le bien-être des personnes vieillissantes handicapées qui séjournent en maisons de repos et en centres d'hébergement.

Pour la conférence interministérielle Personnes handicapées, le groupe de travail Grande dépendance doit se réunir en décembre 2013 et arrêter une définition de la grande dépendance qui sera proposée lors de la prochaine Conférence interministérielle.

En ce qui concerne la ligne répit, la ministre précise à Mme Persoons que le budget à l'ajustement 2013 est à la baisse suite au transfert de moyens vers l'A.B. 8.02.08 « Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement ».

Elle précise que ce transfert concernait la création de places liée à la transformation de Fraiteur de centre d'hébergement en centre de jour pour enfants scolarisés.

Ce budget a été totalement utilisé pour les projets suivants : le soutien à la cellule préparatoire de la Coupole de l'autisme, le renforcement de la cellule mobile d'intervention MAYA, support-AM, les Pilotis, le projet de répit Soucoupe et la poursuite du projet SINPA.

Concernant le plan Grande dépendance, la ministre précise qu'un budget de 1,9 million d'€ lui est consacré et est ventilé comme suit : Coupole bruxelloise de l'autisme : 800.000 €, Les Pilotis : 125.000 €, L'Arche : 80.000 € les conventions prioritaires : 666.000 € et les courts séjours : 400.000 €.

Il est prévu l'ouverture d'une maison de court séjour pour quatre personnes dont une en urgence et le renforcement de la cellule grande dépendance par l'engagement de personnel (un mi-temps).

En ce qui concerne l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne sur la libre circulation des personnes handicapées, le cabinet d'Eliane Tillieux a confirmé l'inscription à son ajusté 2013 d'un montant d'1 million d'€ à rembourser à la Commission communautaire française par la Région wallonne.

La ministre mentionne une erreur dans le programme justificatif au budget 2014 et précise que les montants inscrits sont ceux de 2012.

En matière d'entreprise de travail adapté (ETA), la ministre précise que la promotion est mise en place notamment par le biais d'un chargé de projet, subventionné pour un budget de 53.000 €. Celui-ci a notamment pour mission d'organiser des séances d'in-

formation à destination des personnes en charge des marchés publics et de les sensibiliser à l'utilisation de clauses sociales qui avantagent les ETA.

En ce qui concerne l'AWIPH, la ministre précise qu'elle a eu une confirmation des montants par le cabinet de la ministre Tillieux pour 2009, 2010 et 2011.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) reprend les propos de la ministre qui estime que la vente de l'immeuble du CIVA est bel et bien un plâtre sur une jambe de bois et que cette recette est un one shot pour répondre à des dépenses conjoncturelles et que cela ne sera pas suffisant pour soutenir à l'avenir le financement de la politiques d'aide aux personnes handicapées.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre) précise que le budget affecté au plan de relance en 2014 pour les ETA est de 200.000 €.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) rappelle à M. Van Goidsenhoven que le débat a déjà eu lieu en commission générale du Budget où il a été abondamment discuté du fait que la vente du CIVA ne vient jamais que corriger une erreur historique dont son parti est responsable.

3. Examen des tableaux et des annexes

Programme 3 – Personnes handicapées Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

Budget Etoile Polaire et budget du SBFPH

Mme Caroline Persoons (FDF) s'interroge sur l'augmentation de 200.000 € à l'A.B. 8.02.06 « Subventions à l'investissement aux ETA ». En effet, le budget passe de 424.000 € à l'ajusté 2013 à 644.000 € à l'initial 2014.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) se demande également quel est l'objectif de ce montant supplémentaire de 200.000 € inscrit sur cette allocation budgétaire.

La ministre répond que l'affectation de ce budget n'est pas encore connue et que la décision sera prise en concertation avec la Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté (FEBRAP).

A la question de **Mme Braeckman** qui souhaite avoir des éclaircissements au sujet du plan de relance des ETA et sur quelle allocation budgétaire on le retrouve, la ministre répond que celui-ci est financé par l'A.B. 8.02.05. « Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA ».

L'intervenante souhaite savoir si cette aide supplémentaire de 200.000 € servira en partie à refinancer le Fond des prépensions pour les travailleurs du secteur des ETA. Elle souhaite également savoir pourquoi 19 travailleurs n'ont pas retrouvés une place au sein des ETA.

La ministre lui répond qu'à la suite d'un sondage au sein des ETA, il est apparu que la demande pour augmenter le nombre de leurs travailleurs n'était pas suffisante, raison pour laquelle les contingents fonctionnent actuellement en sous-quota.

A l'ajusté 2013, à l'A.B. 8.01.06, Mme Braeckman observe une augmentation de 171.000 € pour les jeunes en enseignement spécialisé. Or, au budget 2014, elle s'étonne que l'on revienne au même montant qu'à l'initial 2013. Sans doute un effet collatéral de la crise qui frappe le secteur. Le projet de budget faisant état d'une convention qui fixe le nombre de places de ces jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial, elle souhaite savoir si celle-ci est révisable annuellement.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre) signale qu'il n'y a pas de révision annuelle de la convention et que le budget adapté en fin d'année via un avenant à la convention.

Mme Caroline Persoons (FDF) s'étonne de la différence de traitement réservé aux personnes handicapées âgées de plus de 21 ans selon que celles-ci résident en région wallonne ou en région bruxelloise.

En effet, le maintien des personnes handicapées bruxelloises âgées de plus de 21 ans en établissement scolaire en région wallonne serait possible et le budget qui leur est alloué serait maintenu ce qui ne serait pas le cas pour des jeunes handicapés wallons de plus de 21 ans.

Concernant les conventions prioritaires, **Mme Dominique Braeckman (Ecolo)** constate une augmentation d'un montant de 155.000 € à l'ajusté 2013 en plus du million d'€ déjà inscrit à l'initial 2013.

Elle constate que cette augmentation continue en 2014 et qu'un montant supplémentaire de 666.000 € est inscrit à l'initial 2014. A cet égard, elle souhaite savoir combien de nouvelles conventions ont été signées en 2013 et que va recouvrir cette augmentation en 2014 ?

La ministre précise qu'en 2013, 24 conventions ont été signées en région wallonne réparties sur 15 centres résidentiels et 6 conventions en région bruxelloise réparties sur 3 centres de jour.

M. Mohamed Azzouzi (PS) remarque une diminution de 0,5 % à l'A.B. 8.02.05 « Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA » pour 2014. Or, dans l'exposé général, on parle de relance.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre) signale que les premières estimations pour 2014 ont été faites en tenant compte de la crise économique actuelle ce qui explique que les chiffres sont à la baisse.

A l'A.B. 8.02.08 « Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement », **M. Mohamed Azzouzi (PS)** observe une augmentation de 3,3 millions d'€. A cet égard, il souhaite savoir combien de places seront créées en centres d'hébergement.

A l'A.B. 8.02.03 « Conventions prioritaires et nominatives », il constate une augmentation importante aussi bien en CO qu'en CE. Cette augmentation de crédit vient-elle des 62.000 € ?

A l'A.B. 8.02.10 « Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'Interface Grande Dépendance », l'intervenant constate une diminution de 77 pc.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre) précise qu'un transfert des charges salariales a eu lieu vers la Fonction publique pour l'engagement d'un mi-temps au sein de la cellule Grande dépendance.

A l'A.B. 8.02.11 « Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places », Mme Evelyne Huytebroeck signale qu'un montant de 400.000 € est consacré à la création d'une habitation de répit de type court séjour.

Mme Caroline Persoons (FDF) souligne que la ministre, dans son exposé général, rappelle le nom-

bre de places créées en 2013 et la réalisation des travaux du Méridien.

Elle souhaite connaître l'échéancier par rapport au FARA.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre) précise que les travaux du Méridien se termineraient fin 2015 et pour FARA Auderghem, l'adjudication devrait lancée début 2014 et la fin des travaux est prévue pour fin 2015.

En ce qui concerne l'augmentation substantielle de places, la ministre répond que huit places ont été créées pour enfants scolarisés chez Fraiteur.

III. Avis de la commission

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22 des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2013, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014, d'autre part, et l'a adopté par 7 voix pour et 4 voix contre.

IV. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Nadia EL YOUSFI

La Présidente,

Fatoumata SIDIBÉ

V. Annexes

Annexe 1

Liste des associations reprises dans les contrats de Cohésion sociale

	ASSOC	RUE	NUM BP	CP
1	2BOUTS	C/o Bellali Rue Garibaldi	75 1	1060
2	ABORDAGE	Rue Jules Lahaye	169	1090
3	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	Rue de l'Olivier	90	1030
4	ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN-JEUNESSE	Avenue Charles Quint	140	1083
5	AFRICA SUB SAHARA	Rue Saint-François	24	1210
6	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	Rue des Braves	21	1081
7	AMIS D'ALADDIN (LES)	Rue Destouvelles	18	1030
8	AMIS DE WETCHI	de la Longue Vie	46	1050
9	AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (LES)	Rue des Riches Claires	24	1000
10	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT	Rue de Hembeek	40-242	1000
11	AMORCE (L')	Rue du Champ de l'Eglise	2	1020
12	ANIMATION PREVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	Place Jean Vander Elst	29	1180
13	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	Louis Hap	49	1040
14	APPRENTI-SAGE	Rue Verte	46	1210
15	ARABE (CENTRE CULTUREL)	Rue de l'Alliance	2	1210
16	ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	Rue de Flandre	33	1000
17	ASSEMBL'AGES	Rue des Fleuristes	30	1082
18	ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS (ABEF)	Rue de la Colonne	54	1080
19	ASSOCIATION D'AIDE ET D'INFORMATION AUX MIGRANTS DE LANGUE PORTUGAISE EN SITUATION PRECAIRE OU IRREGULIERE	Chaussée de Forest	199	1060
20	ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ECHANGE	Rue Jean Massart	6 4	1040
21	ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE	Rue de Fierlant	2	1190
22	ASSOCIATION DES PARENTS ST GILLOIS	Rue du Danemark	69	1060
23	ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	Avenue de l'Astronomie	13	1210
24	ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	Rue du Boulet	22	1000
25	ASSOCIATION SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS	Rue de Soignies	26	1000
26	ATELIER DES PETITS PAS	Rue de la Marne	12	1030
27	ATELIERS DU SOLEIL	Rue de Pavie	53	1000
28	ATELIERS POPULAIRES	Rue Haute	88	1000
29	ATOLL	Avenue E. Van Becelaere	146	1170
30	ATOUT PROJET	Avenue Henri Jaspar	92	1060
31	AVENIR ASBL	Rue du Moulin	150	1210
32	AVICENNE	Rue du Chimiste	31-33	1070
33	BAZAR (LE)	Avenue Jean Volders	12	1060
34	BELGIQUE DJIBOUTI	Rue Montenegro	59	1060
35	BOUILLON DE CULTURES	Rue Philomène	41	1030
36	BROCOLI THÉÂTRE	Rue de la Charité	37 33	1210
37	BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	Rue Haute	247	1000
38	BRUXELLES ACCUEIL	Rue des Alexiens	16	1000
39	BRUXELLES LAIQUE	Avenue de Stalingrad	18-20	1000
40	BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA CRÉATION	Boulevard Emile Bockstael	246 a	1000
41	CACTUS (LE)	Rue Van Lint	16	1070
42	CAIRN	chée de Neerstalle	323	1190
43	CAMELEON BAVARD (LE)	Rue Vogler	38	1030
44	CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	Rue Camille Coquilhat	35	1040
45	CEMOME	Rue du Danemark	15-17	1060
46	CENFORGIL SPORT	Rue de la Victoire	26	1060
47	CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	Rue Vandenboogaerde	93	1080
48	CENTRE CULTUREL DE JETTE	Boulevard de Smet de Naeyer	145	1090
49	CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION	Rue Haute	135	1000
50	CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE	Rue Saint-Guidon	94	1070
51	CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE	Rue Henri Werrie	11	1090

52	CENTRE D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE PAR LE TRAVAIL	Rue le Lorrain	104	1080
53	CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS	Rue Verte	210	1030
54	CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	Rue Van Lint	29	1070
55	CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	Avenue de l'Araucaria	77 3	1000
56	CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ	Rue Dethy	58	1060
57	CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	Rue du Méridien	10	1210
58	CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES	Rue des Etudiants	14	1060
59	CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	Rue du Metal	40 4	1060
60	CENTRE PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL	Rue du Moulin	86	1210
61	CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	Rue du Béguinage	3	1000
62	CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	Rue de la Poste	111	1030
63	CHOM'HIER- AID	Rue Fransman	131	1020
64	CIRQU'CONFLEX	Rue Porselein	17	1070
65	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCAL)(LA)	Rue de Danemark	77a	1060
66	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE	Rue des Tanneurs	178	1000
67	CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	Avenue du Roi Albert	52	1120
68	COHESION	Rue de la Pacification - Galerie Pacific 18	2	1210
69	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	Square S. Hoedemaekers	10	1140
70	COHESION SOCIALE IXELLOISE	Rue Souveraine	38	1050
71	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	Rue de Rome	12	1060
72	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	Rue de la Victoire	26	1060
73	COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	Rue des Artistes	11	1020
74	CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT	Rue de la Vignette	179	1160
75	CONVERGENCES	Drève du Rembucher	16	1170
76	CONVIVIALITES	Rue du Charroi	33-35	1190
77	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ETRANGERS	Rue du Vivier	80/82	1050
78	CORSAIRES (LES)	Rue du Chimiste	34-36	1070
79	COULEURS JEUNES	Boulevard Maurice Herbet	24	1070
80	CREACTIONS	Rue Jacobs Fontaine	5	1020
81	CTL LA BARRICADE	Chaussée de Haecht	66	1210
82	DAKIRA	Rue des Tanneurs	148	1000
83	DARNA	Avenue Rogier	18	1030
84	DECLIK	Chaussée de Forest	81	1060
85	DEMOCRATIE PLUS	Rue des Deux Eglises	111a	1210
86	DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	Rue Saint-François	24	1210
87	DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	Rue Remparts des Moines	17	1000
88	DOUBLE SENS	Boulevard du Midi	58	1000
89	DOUZEROME	Rue de la Victoire	26	1060
90	DYNAMO	Avenue Victor Rousseau	300	1190
91	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	Rue Royale	304	1210
92	ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	Picard	11	1000
93	ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOISE	Rue de Russie	41	1060
94	ENTR'AIDE	Rue du Grand Serment	18/31	1000
95	ENTR'AIDE DES MAROLLES	Rue des Tanneurs	169	1000
96	ENTRAIDE BRUXELLES	Avenue de l'Héliport	22	1000
97	ENTRAIDE ET CULTURE	Avenue Van Volxem	525	1190
98	ESPACE CRE-ACTION	Chaussée de Forest	176	1060
99	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	Bd Général Wahis	24 40	1030
100	ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES	Rue Saint Ghislain	34	1000
101	ESPACE IXELLOIS	Avenue du Pesage	13	1050
102	ESPACE P ASBL	Rue des Plantes	116	1030
103	ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK)	Avenue du Maelbeek	18	1040

104	ESPERLUETE (L')	Rue de l'Agriculture	182	9	1030
105	EVERE (CENTRE CULTUREL D')	Rue de Paris	43		1140
106	FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	Rue de la Bruyère	20		1030
107	FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	Rue Nestor de Tière	56		1030
108	FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	Rue du Chapelain	2-4		1070
109	FORMATION INSERTION JEUNES	Rue Franz Gailliard	2		1060
110	FORMOSA	Rue du Grand Serment	10	1	1000
111	FORUM KOEKLBERGEOIS	Rue Herkoliers	17		1081
112	FOYER DES JEUNES	Rue des Ateliers	25		1080
113	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	Rue de la Prévoyance	46		1000
114	GANSHOREN "LA VILLA" (CENTRE CULTUREL DE)	Place Guido Gezelle	26		1083
115	GERBE SANTE MENTALE	Rue Thieffry	45		1030
116	GERBE AMO	Rue Fernand Séverin	46		1030
117	GOUTTE D'HUILE	Quai du Hainaut	69		1080
118	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	de la Fraternité	7		1030
119	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	Rue du Champ de l'Eglise	2		1000
120	GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	Rue Royale Ste Marie	70		1030
121	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	Rue du Marteau	26		1210
122	GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES	Rue Traversière	125		1210
123	HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	Rue Vifquin	2		1030
124	INFERENCES	Chaussée de Haecht	154		1030
125	INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	Chaussée de Louvain	339		1030
126	INFOR JEUNES BRUXELLES	Rue Van Artevelde	55		1000
127	INSER'ACTION	Rue Saint-François	48		1210
128	INSTITUT DE LA VIE	Rue Van Elewijck	35		1050
129	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE CULTUREL EUROPÉEN, OBSERVATOIRE DU GENRE, DE LA FÉMINISATION ET DES LANGUES	Rue du Méridien	10		1210
130	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	Rue Bonneels	16		1210
131	INTERPOLE	Rue Locquenghien	12		1000
132	IS ASBL	Bd Barthélémy	11		1000
133	IXELLES JEUNES	Chaussée de Boondael	302		1050
134	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	Rue Picard	192		1080
135	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	Avenue de l'Héliport	56		1000
136	JOSEPH SWINNEN	Rue du Pont de l'Avenue	35		1000
137	KONITZA	Rue Hôtel des Monnaies	154		1060
138	LA RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE	Rue T'kint	40		1000
139	LEZARTS-URBAINS (FONDATION JACQUES GUEUX)	Rue de la Victoire	102		1060
140	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	Avenue Princesse Elisabeth	61		1030
141	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	place ruppe	29		1000
142	LIGUE DES FAMILLES	Avenue de Béco	109		1050
143	LIRE ET ECRIRE BRUXELLES	Rue de la Borne	14		1080
144	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	Rue Comte de Flandre	15		1080
145	MA MAISON A TOI	Montagne de St Job	31-133		1180
146	MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	Bld du Jubilé	153		1080
147	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	Rue du Collège	27		1050
148	MAISON DE LA FAMILLE	Rue de Liedekerke	112		1210
149	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	Square François Riga	39		1030
150	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	Rue de Fierlant	2		1190
151	MAISON DE TURQUIE	Chaussée de Haecht	75		1210
152	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	Rue Haute	88		1000
153	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	Rue Van Lint	18		1070
154	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	Rue du Fort	25		1060
155	MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	Rue Van Dyck	52		1030
156	MAISON DES JEUNES DE FOREST	Avenue Wielemans Ceuppens	7		1190

157	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	Rue Charles Mertens	22	1083
158	MAISON DES JEUNES L'AVENIR	Avenue de l'Héliport	33 15	1000
159	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	Rue de Lakouster	1a	1120
160	MAISON EN COULEURS	Rue Herkoliers	61	1081
161	MAISON EN PLUS	Boulevard de la 2ème Armée Britannique	27	1190
162	MAITRE MOT	Chée de Wavre	282	1050
163	MANGUIER EN FLEURS (LE)	Av d'Iterbeek	5	1070
164	MENTOR JEUNES	Souveraine	19	1050
165	MES-TISSAGES	Rue des Alcyons	23/9	1082
166	MINI-ANNEESSENS	Rue d'Anderlecht	66	1000
167	MISSION LOCALE DE ST GILLES	Rue de la Victoire	26	1060
168	MONDIAL SPORT	Chée de Helmet	75	1030
169	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	Rue Jules Debecker	66	1081
170	MUSIQUE PLURIELLE	Rue Jean Van Lierde	24	1070
171	NOTRE COIN DE QUARTIER	Rue de la Colonne	54	1080
172	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	Rue de Liedekerke	9	1210
173	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	Rue des Alexiens	35	1000
174	OEUVRES PAROISSIALES DE SAINT GILLES	Rue de l'Eglise Saint Gilles	67	1060
175	OMAR KHAYAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE CULTUREL)	Avenue Ducpétiaux	6	1060
176	ORANGER (L')	Rue le Lorrain	104	1080
177	PARTENARIAT D+ DE SCHAEERBEEK ET SAINT-JOSSE	Rue de la Poste	156	1030
178	PARTENARIAT DE CUREGHEM	Rue Van Lint	16	1070
179	PARTENARIAT MARCONI	Rue Marconi	85	1190
180	PAVILLON (LE)	Rue de la Stratégie	3	1160
181	PIMENT (LE)	Rue de la Colonne	56	1080
182	PROGRES	Rue des Guildes	14	1000
183	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	Rue de Hollande	74	1060
184	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	Rue Haute	88	1000
185	RASQUINET ASBL	Rue Josaphat	174	1030
186	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	Rue du Champ de Mars	bte 14	1050
187	RÉSEAU D'ÉCHANGES DE SAVOIRS R.E.S.59	Rue Louis Hap	49	1040
188	RESEAU MARIAGE ET MIGRATION	Rue Royale Sainte-Marie	70	1030
189	RESILIENCE ET INTEGRATION	Avenue de la Couronne	282	1050
190	RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	Rue de la Ruche	30	1030
191	RUCHE AUX LIVRES (LA)	Avenue Seghers	94	1081
192	RUE (LA)	Rue Ransfort	61	1080
193	RUELLE (LA)	Rue St Alphonse	20	1210
194	SAFA	Avenue Raymond Vander Bruggen	61	1070
195	SCHOLA-ULB	Avenue Roosevelt	50	1050
196	SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB	Rue du Tivoli	25	1020
197	SEMAPHORE	Péniche Jean Bart-Quai de Biestebroek	0	1070
198	SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE	Rue Saint-Ghislain	26	1000
199	SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	Rue Brialmont	21	1210
200	SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE- CEMEA	Rue de Sluse	8	4000
201	SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS	Rue Gallait	60	1030
202	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	Rue du Champ de Mars	5	1050
203	SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL	Bd Lambermont	32	1030
204	SERVICE SOCIAL JUIF	Avenue Ducpétiaux	68	1060
205	SESAME	Rue de la Sympathie	1/3	1070
206	SMONERS	Chaussée de Merchtem	7	1080
207	SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	Chaussée de Forest	44-246	1060

208	SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLOISE	Avenue Rogier	45	1030
209	SOLIDARITÉ ASBL	Rue de Soignies	9	1000
210	SOLIDARITE SAVOIR	Boulevard Léopold II	100	1080
211	SYNERGIE 14	Rue Wéry	92	1050
212	SYNERGIES AFRICAINES EN BELGIQUE	Boulevard Léopold II	227	1080
213	TEFO (CENTRE)	Bd du Midi	58	1000
214	THEATRE MAAT	Rue des Coteaux	341	1030
215	THÉÂTRE MARNI	Rue de Vergnies	25	1050
216	TOUCAN (LE)	Rue de la Forêt d'Houthulst	35	1000
217	TRAPEZE ASBL	Chaussée de Forest	176 a	1060
218	TREMPLEINS ASBL	Rue du Meiboom	14	1000
219	TROISIEME OEIL (LE)	Rue du Moniteur	18	1000
220	TURKISH LADY	Chaussée de Louvain	200	1210
221	ULYSSE	Rue de l'Ermitage	52	1050
222	UNION DES LOCATAIRES	Rue de la Poste	156	1030
223	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	Chaussée de Mons	211	1070
224	VIDEP	Rue de la Poste	111	1030
225	VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	Rue Ropsy Chaudron	7	1070
226	VIE FEMININE ASBL	Rue de la Poste	111	1030
227	VISION	Chaussée d'Helmet	388	1030
228	VOIX DES FEMMES	Rue de l'Alliance	20	1210
229	WALALOU	Rue Otlet	28	1070
230	WATERMAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR	Place Antoine Gilson	1	1170
231	WELCOME-BABELKOT	Rue Peter Benoît	23	1040
232	WINNIE-KOT (LE)	Rue de l'Union	10	1210
233	ZOROBABEL ASBL	Rue de la Victoire	132	1060

Annexe 2

Initiatives d'accueil de 0 à 3 ans dans le cadre du Plan crèches – A.B. 22.60.33.00

Annexe de l'arrêté 2013/1435 du Collège de la Commission communautaire française relatif à la sélection des projets et aux montants des subsides octroyés dans le cadre de l'appel à projets 2013 visant à la création de nouvelles places

Nom du demandeur	Nom du projet	Adresse du projet	Type de projet	Année d'ordonnancement estimée	Estimation subvention à engager	Nouvelles places	Quartier
La Court'Echelle asbl	MCAE La Court'Echelle	91 avenue de Selliers de Moranville à 1082 Berchem-Sainte-Agathe	Rénovation Équipement et premier ameublement	2014	244.500 €	18	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE
La Court'Echelle asbl	MCAE La Court'Echelle	91 avenue de Selliers de Moranville à 1082 Berchem-Sainte-Agathe		2014	16.800 €	18	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE
Commune de Forest	Diversity	Avenue du pont de Luttre, 134-140 à 1190 Forest	Construction	2014 et 2015	719.700 €	36	BAS FOREST
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Crèche Linné-Planties	95 rue Linné à 1210 Saint-Josse-ten-Noode	Rénovation	Entre 2014 et 2016	565.000 €	36	QUARTIER BRABANT
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Crèche Bonne-Enghien	51 rue d'Enghien à Molenbeek	Équipement et premier ameublement	2014	101.400 €	36	DUCHESSE
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Crèche L28	224-226 avenue J. Dubrucq à 1080 Molenbeek	Équipement et premier ameublement	2014	77.800 €	24	QUARTIER MARITIME
Ville de Bruxelles	Crèche communale Maison rouge	Îlot intérieur dominant (via le n°11) sur la place Joseph Benoît Willems à 1020 Bruxelles	Construction	2014 et 2015	2.036.600 €	60	VIEUX LAEKEN EST
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Crèche Gand T14	375 chaussée de Gand à 1080 Molenbeek	Équipement et premier ameublement	2014	141.500 €	48	KARREVELD
Commune de Saint-Gilles	Crèche Vlogaert	4 rue Vlogaert à 1060 Saint-Gilles	Construction	2014 et 2015	1.934.800 €	48	PORTE DE HAL
CPAS de Bruxelles	Crèche de la maison de repos « Aux Ursulines »	6 rue des Ursulines à 1000 Bruxelles	Rénovation	Étalé entre 2014 et 2017	641.100 €	24	STALINGRAD
Commune d'Anderlecht	Crèche Les Ramiers	27 rue de l'obus à 1070 Anderlecht	Construction	Fin 2015 à fin 2016	1.078.100 €	49	SCHEUT
CPAS de Schaerbeek	Crèche du CPAS de Schaerbeek	176 chaussée de Haecht à 1030 Schaerbeek	Rénovation	DAP (bureau d'études serait désigné en mai 2014 début des travaux en 2015 fin 2017).	664.200 €	24	CHAUSSEE DE HAECHT
CPAS de Schaerbeek	Crèche du CPAS de Schaerbeek	176 chaussée de Haecht à 1030 Schaerbeek	Équipement et premier ameublement	DAP (bureau d'études serait désigné en mai 2014 début des travaux en 2015 fin 2017).	45.500 €	24	CHAUSSEE DE HAECHT
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Crèche Merchtem	19 chaussée de Merchtem à Molenbeek	Équipement et premier ameublement	2016	141.500 €	48	MOLENBEEK HISTORIQUE
Commune de Jette	Projet Magritte	229 chaussée de Wemmel à 1090 Jette	Aménagement	2015	233.500 €	18	JETTE CENTRE
TOTAL					8.642.000 €	511	

Annexe 3
8.02.06 « Subvention à l'investissement
aux ETA » 2013

ETA	TOTAL subventions à l'infrastructure
ONA Entreprise	1.400,95
A.P.A.M.	17.229,65
Gr FOES – Les Ateliers réunis	9.734,36
L'Ouvroir	6.165,44
M & H	11.752,87
APRE	82.674,78
Brochage Renaître	21.964,38
Manufast – ABP	54.080,45
Les Jeunes Jardiniers	19.267,00
Travail et Vie	122.714,23
La Serre-Outil	250.285,92
Ferme Nos Pilifs	25.493,93
Travco	20.326,15
TOTAL	643.090,11

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par M. Pierre MIGISHA

SOMMAIRE

Division 23

Programme 1 – Support de la politique générale

Programme 2 – Services ambulatoires

Programme 5 – Infrastructures

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Santé	100
2. Discussion	102
3. Examen des articles budgétaires	105
Programme 1 – Support de la politique générale	
Programme 2 – Services ambulatoires	
Programme 5 – Infrastructures	
4. Avis de la commission	108
5. Approbation du rapport	108
6. Annexes	109

Membres présents : Mme Sfia Bouarfa, M. Bea Diallo (président), Mme Nadia El Yousfi, Mme Béatrice Fraiteur, Mme Anne Herscovici, M. Jamal Ikazban, M. Pierre Migisha, M. Jacques Morel, Mme Martine Payfa, Mme Magali Plovie et Mme Jacqueline Rousseaux.

Membres absents : M. Jacques Brotchi, M. Philippe Close (suppléé) et Mme Catherine Moureaux (excusée et suppléée).

Etaient également présents à la réunion : Mme Dominique Braeckman (députée), Mme Céline Fremault (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 20 novembre 2013, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014.

M. Pierre Migisha a été désigné en qualité de rapporteur.

La commission a pris la décision de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour 2013 et du budget pour 2014.

Division 23

Programme 1 – Support de la politique générale

Programme 2 – Services ambulatoires Programme 5 – Infrastructures

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Santé

C'est la première fois qu'il revient à la ministre de présenter le budget proposé par le Collège en matière de santé et elle s'en réjouit.

Elle présentera tout d'abord les éléments contextuels qui ont inspiré l'élaboration de ce budget pour la dernière fois de la législature avant de présenter les chiffres de manière plus précise.

En matière de politique de Santé, la ministre s'est engagée au nom du Collège à être particulièrement attentive à l'enjeu de l'accessibilité aux soins de santé, en particulier pour les personnes les plus fragilisées.

La politique de santé à Bruxelles ne peut pas se mener sans une attention particulière aux déterminants de la santé, et en particulier à tous les déterminants sociaux. Parmi ceux-ci, comme ministre de l'emploi, elle travaille évidemment d'arrache-pied afin d'augmenter le taux d'emploi. En effet la population et en particulier la population jeune augmente chaque année à Bruxelles et la ministre souhaite donc agir avant tout pour augmenter l'emploi des jeunes entre autres en développant le dispositif de la « garantie jeunes ». En effet qui dit emploi et formation, dit revenu, insertion dans la société, meilleure estime de soi et donc meilleure santé.

Cela ne l'empêche pas, bien entendu, de continuer à mettre en œuvre l'accord de majorité dans les différents secteurs de la santé.

Pour pallier les contraintes budgétaires expliquées lundi par le Ministre-Président, le Collège a, tout d'abord, veillé à utiliser au mieux les ressources de financement du fédéral dont bénéficient plusieurs de ses secteurs.

Ainsi, les récentes conversions de 121 lits MR (maison de repos) en 121 lits MRS (maison de repos et de soins) et l'ouverture d'un nouveau centre de soins de jour permettront de mieux prendre en charge les personnes âgées les plus dépendantes et notamment celles qui souffrent de la maladie d'Alzheimer. L'augmentation du nombre d'IHP (initiatives d'habitations protégées) et de MSP (maisons de soins psychiatriques) tant à la Omission communautaire française qu'à la Omission communautaire commune, permettront d'atteindre la programmation et d'offrir des lieux d'hébergement adaptés, abordables aux personnes souffrant de troubles psychiques graves et chroniques, ce qui facilitera leur inclusion dans la société.

Les maisons médicales, le SISD (service intégré de soins à domicile), et les centres de soins de jour bénéficieront eux aussi toujours d'un financement du fédéral.

La ministre fédérale de la santé a enfin pris plusieurs autres mesures pour améliorer l'accessibilité aux soins. La ministre cite à titre d'exemple les mesures relatives à l'intervention majorée, à la participation des patients dans les MSP (maisons de soins psychiatriques ou l'aide aux malades chroniques, toutes mesures qui aideront aussi les bénéficiaires des services ambulatoires.

Afin d'améliorer l'accès aux soins en particulier pour les personnes les plus précarisées, les axes poursuivis les années antérieures par le Collège seront poursuivis et amplifiés et ce, malgré les contraintes budgétaires importantes.

Le premier axe, les commissaires le connaissent pour y avoir largement participé, a consisté à élaborer le décret relatif à l'offre de services ambulatoires et plus spécifiquement à y inclure une perspective de programmation.

La première évaluation des 3 premières années d'existence de ce décret a été réalisée par l'administration et a conduit à proposer des modifications de ce décret qui ont déjà été soumises aux conseils consultatifs et seront proposées bientôt au Collège et au Parlement. Toutefois, le Collège a souhaité procéder également à une évaluation externe de ce décret qu'il espère mettre en œuvre très prochainement.

La première phase de l'étude programmation est terminée. Un appel d'offre a été lancé pour la seconde phase de cette étude qui permettra de disposer d'un outil de programmation performant élaboré avec les secteurs et ceci pour la fin de la législature. Cet outil devra permettre d'utiliser au mieux les moyens disponibles pour répondre aux besoins de la population bruxelloise.

Le deuxième axe est de soutenir les projets augmentant l'accès aux soins que ce soit dans le cadre du décret ou en matière d'initiatives.

La ministre envient ensuite au budget à proprement parler.

L'ajustement 2013

Au programme 1

Afin de respecter les règles de marché public en passant par un appel d'offres, tant pour terminer l'étude de programmation que pour procéder à l'évaluation externe du décret ambulatoire, le Collège a procédé à 2 transferts vers l'A.B. 23.10.12.01 « Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration ».

Un premier transfert de 45.000 € depuis l'A.B. 23.10.33.01 « Subventions pour recherches dans le domaine santé » et un deuxième de 20.000 € depuis l'A.B. 23.10.12.02 « Promotion, publications, diffusion ».

Pour permettre à la ministre de remplir nos obligations suite à des accords de coopération, 18.000 € ont également été redistribués depuis l'A.B. 23.10.33.14 « Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé » vers l'A.B. 23.10.41.01 « Coopérations avec l'État fédéral et ou les entités fédérées » afin de financer la « Cellule politique francophone santé-assuétudes ».

Certaines A.B. ont également été ajustées selon les besoins estimés jusqu'à la fin de l'année.

Au programme 2

Depuis plusieurs années, les ministres de la santé utilisent les moyens non consommés dans le budget des services ambulatoires pour financer des projets d'initiatives par le biais de transferts. Grâce à cela, les budgets annoncés à l'initial sont quasiment entièrement utilisés pour le secteur ambulatoire de la santé.

Les commissaires constateront dans le budget une redistribution de 549.000 € vers l'A.B. 23.20.33.17

« Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire » qui permet de faire face aux engagements en matière d'initiatives : notamment la poursuite de l'initiative du Coin des Cerises (santé mentale communautaire), Question Santé, Atelier des Droits Sociaux, le Setis ...

L'an passé, pour des raisons comptables (date de rentrée des justificatifs), le Collège a raccourci à 10 mois la durée de subvention de certaines initiatives dont la période de subvention démarrait au 1^{er} décembre pour que la subvention se termine au plus tard au 30 septembre. Cette année, sauf exception liée au projet, les subventions couvrent 12 mois.

Pour pouvoir financer un deuxième centre de soins de jour, la ministre a également opéré une redistribution de 22.000 € depuis l'A.B. « Subventions au service intégré de soins à domicile ».

Ces mouvements maintiennent les montants financiers nécessaires pour chaque secteur, et ceci sans risque par rapport aux estimations de dépenses d'ici la fin de l'année. Les commissaires pourront constater qu'un montant important a été retiré de l'A.B. 23.20.33.04 « subventions aux services de santé mentale ». Comme pour les autres secteurs présentant un ajustement à la baisse, ces sommes sont liées à des vacances d'emploi. Le secteur de la santé mentale étant pour l'instant en difficulté de recrutement pour la fonction de psychiatre, cela induit une forte non-consommation du budget prévu. Les propositions de modifications du décret ambulatoire apporteront déjà de nouvelles pistes de solution à cette problématique.

Au programme 5

Il n'y a aucune modification.

Budget initial 2014

Le budget global en santé est en augmentation même si certaines A.B. diminuent vu leur sous utilisation structurelle.

Programme 1

Pour participer à l'effort budgétaire, certaines A.B. ont été diminuées à l'initial 2014. La ministre a veillé à ne diminuer que les A.B. régulièrement sous-utilisées ou destinées à des projets ponctuels.

Comme ont pu le lire les députés dans le programme justificatif, les priorités retenues pour les initiatives en santé, restent d'actualité.

Programme 2

Dans ce programme, on retrouve toutes les allocations de base permettant de financer les secteurs repris dans le décret ambulatoire ainsi que les centres de soins de jour pour personnes âgées.

Pour le secteur ambulatoire, le budget prend d'office en compte une indexation et l'évolution barémique des salaires des travailleurs du cadre agréé.

Étant donné que les ministres concernés disposeront dès la prochaine législature d'un outil de programmation qui sera une aide à la décision tant pour les extensions d'équipe que pour les nouveaux agréments, il n'est pas prévu d'augmentation du nombre de services ou d'extension d'équipes.

Les augmentations prévues en 2013 (une maison médicale supplémentaire et les extensions d'équipe enfants des services de santé mentale) sont, elles, en cours de concrétisation.

Programme 5

En ce qui concerne les infrastructures, le montant à l'initial a été maintenu. La modification de l'arrêté relatif aux subventions en infrastructure en cours permettra entre autres, à budget constant, de mieux aider les associations qui introduisent une demande.

Conclusion

Ce budget permet de consolider ce qui existe, de poursuivre les initiatives, la ministre qualifie donc ce budget de positif et en totale adéquation avec les défis structurels auxquels font face la Région bruxelloise et ses habitants.

2. Discussion

Mme Béatrice Fraiteur (FDF), dans un premier temps, fait observer que le rapport de la Cour des Comptes expose que « les crédits non dissociés affectés à cette division progressent de 0,4 million d'€ (+ 1,5 %). Cette augmentation bénéficie uniquement au programme 2 – *Services ambulatoires* (+ 0,5 million d'€) au sein duquel la majorité des crédits pour les subventions aux services concernés sont augmentés, mais plus spécialement, les crédits de l'A.B. 23.20.33.04 – *Subventions aux services de santé mentale* qui passent de 14,8 millions d'€ à 15,1 millions d'€ (+ 2,0 %). Ce crédit a été strictement limité aux estimations de l'administration, à politique constante. Il prend en compte 1 % d'indexation et 1 % d'augmentations barémiques. ».

Cette commissaire observe encore que chaque année, dans l'ajustement, les subventions à la santé mentale sont amputées au profit de celles attribuées aux services de promotion et de développement sanitaire.

Elle souhaite savoir pourquoi le budget pour les services de santé mentale est diminué, et comment les 500.000 € ainsi récupérés sont utilisés. Elle souhaite également savoir si le montant ajusté est à hauteur des besoins estimés.

Mme Fraiteur demande encore ce que couvre l'ensemble de l'augmentation : hors de l'indexation barémique et fonctionnelle, reste-t-il des montants pour initier des politiques nouvelles ?

L'intervenante aborde ensuite les accords institutionnels de 2009 : que va-t-il se passer ? Les « associations Cocof » vont-elles être invitées à rejoindre la Commission communautaire commune ? Les associations sont-elles associées à ces travaux ?

Revenant au décret ambulatoire, la commissaire rappelle que le Gouvernement avait prévu de financer une évaluation externe en 2013. Pourquoi cette évaluation a-t-elle été postposée et quelle est la nécessité d'avoir recours à une évaluation supplémentaire externe ?

Mme Fraiteur aborde ensuite le « plan suicide ». Quels moyens ont-ils été dégagés, dans quel article budgétaire ces moyens sont-ils affectés et pour quels montants ?

La commissaire souhaite aussi interroger la ministre sur les initiatives (dans le cadre du programme 1) financées en 2013, et les initiatives prévues en 2014.

Concernant les subventions aux associations de santé intégrée, l'intervenante demande le nombre exact de maisons médicales (en place, en phase de l'être et programmées pour 2014).

Sur le label *Quality Night*, Mme Fraiteur souhaite connaître l'évolution de la perception de ce label et savoir s'il correspond encore aux nécessités présentes lors de sa création.

Et finalement : le budget en « support de la politique générale » a été doublé par transfert, dans le cadre de l'ajustement 2013. Ces montants étaient destinés, entre autres à l'évaluation du « décret ambulatoire ». Ces études sont-elles terminées ? Et par ailleurs, le même montant de 65.000 € est inscrit dans le budget des Affaires sociales (division 22) : ce montant est-il inscrit deux fois ?

M. Jacques Morel (Ecolo) observe, qu'à lire l'ajustement 2013 et le budget 2014, on ne peut que se réjouir de ce qu'ils soient des budgets de consolidation. Budgets qui certes n'entraînent aucun lyrisme, mais le nécessaire et l'obligation sont assurés.

Il n'a cependant pas retrouvé l'indexation de 2 % entre l'initial 2013 et l'initial 2014 (pas tout à fait 2 %). Il souhaite une explication. Quant à la redistribution de certains montants à partir des services agréés vers les « initiatives », il remarque que ce mode de gestion se perpétue et qu'il s'agit quand même de 500.000 €. Or ce montant devrait être distribué aux structures agréées : il faudrait dès lors peut-être restructurer les budgets subventions aux services agréés et mieux structurer les budgets « initiatives ».

Ce commissaire remarque qu'en santé mentale, il a une sous-utilisation du budget, et que la raison invoquée est encore la difficulté à recruter des psychiatres. Partant de ce constat récurrent, il serait peut-être utile d'envisager moins de rigidité autour de la fonction de psychiatre.

Et enfin, M. Morel estime qu'il est important de prendre en compte le fait que les services de santé intégrée sont pour l'instant financés essentiellement par le pouvoir fédéral. En effet, le rôle joué par les Commissions communautaires n'est pas essentiellement financier (5 % du financement de la Commission communautaire française). Leur rôle, c'est le cadre décretaal qui fixe le cadre (des maisons médicales entre autres). Sera-t-il dès lors encore légitime, dans le futur, de parler d'accès, de multiculturalisme ... ? Il souhaite obtenir un éclaircissement à ce sujet.

M. Pierre Migisha (cdH) observe que les budgets dévolus aux services ambulatoires connaissent une augmentation en raison de l'indexation, mais également en raison du financement aux recherches/actions.

Il estime par ailleurs que le choix de l'accès pour tous à la santé est primordial.

S'en référant au « décret ambulatoire », le commissaire souhaite savoir ce qu'il va advenir du réseau informel des soins : seront-ils pris en compte dans le cadre de l'évaluation ? Il estime que ce réseau est important pour la cohésion sociale.

Évoquant le projet-pilote relatif à la consommation excessive d'alcool, M. Migisha suggère que ce projet soit élargi au-delà du milieu estudiantin et s'adresse à toutes les tranches d'âge.

Et enfin, l'intervenant demande à la ministre en charge de la Santé si elle a été associée au « plan

sport/santé » qui va être mis en œuvre par le ministre Madrane, en charge du Sport.

Mme Sfia Bouarfa (PS) souligne qu'on peut remarquer que, des budgets santé et social, le budget de la santé est celui qui a bénéficié de la plus petite augmentation sur les trois dernières années : + 2,9 % en 2012, + 4 % en 2013 et + 1,5 % pour 2014.

La commissaire fait également observer que, pour préserver les dépenses décretales lors du budget 2010, des diminutions de budget avaient été faites pour les infrastructures (programme 5) et dans le support de la politique générale (programme 1). Et ces diminutions sont maintenues dans le projet de budget Santé à l'initial 2014, alors que ce n'est pas le cas pour l'Action sociale.

Pour l'année 2014, seuls les services de santé mentale bénéficieront d'une véritable augmentation en valeur absolue (+ 289.000 € soit + 1,9 %), mais cependant moindre que dans le budget 2013 (+ 593.000 € soit + 4,1 %). Cette augmentation est justifiée, dans l'exposé général, par un plus grand soutien aux équipes enfants et au développement du secteur de la santé mentale dans le Nord de Bruxelles.

Mme Bouarfa observe encore qu'une petite augmentation est accordée aux maisons médicales (+ 66.000 €) par rapport au budget initial de 2013. Il est question, dans l'exposé général, de l'agrément d'une nouvelle maison médicale en 2013 et d'une autre en 2014, mais il n'en est pas fait mention dans le programme justificatif. Combien de maisons médicales seront-elles ouvertes et quand ?

L'intervenante revient sur l'exposé de la ministre qui avance que les budgets en initiatives ont pour objectif prioritaire la lutte contre la pauvreté. Quels seront les projets subventionnés qui s'inscriront dans cette thématique, et quelle en est la ventilation budgétaire ?

Concernant le soutien au projet « Santé travail » qui sera « particulièrement centré sur le bien-être des entrepreneurs », de quoi s'agit-il ?

La commissaire en vient au Plan de réduction de risques : quand ce plan sera-t-il présenté et quelle en serait la première estimation budgétaire ?

Et enfin, la ministre dit prévoir une évaluation externe du décret ambulatoire : quel est le budget prévu, un appel à candidat a-t-il été lancé et dans l'affirmative un candidat a-t-il été retenu ?

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) fait observer que, dans l'ajustement 2013, 540.000 € destinés aux services de santé mentale passent aux services de promotion et de développement sanitaire. S'agit-il

d'un transfert de budgets structurels vers des initiatives ?

L'intervenante estime qu'il faut faire en sorte que le budget structurel soit utilisé ou alors qu'il faut le restructurer. Et quelle sont les justifications de ce transfert ? S'agit-il d'une augmentation de personnel ou de politiques nouvelles ? Et ce, malgré les budgets disponibles ? Et quelles sont ces politiques nouvelles ?

Mme Rousseaux revient à la récurrente pénurie de psychiatres dans les services de santé mentale : que fait-on ? Il faut penser autre chose pour ces services qui ne dépendent pas entièrement de la présence d'un psychiatre.

La commissaire fait observer l'augmentation de 540.000 € aux services de promotion et de développement sanitaire. Comment sont-ils utilisés ? Elle ne s'oppose pas au fait de soutenir le « bien-être au travail » ou la « réduction des risques », mais tellement de gens sont malades.

Et qu'en est-il des soins à domicile ? 36.000 € sont prévus pour les services de soins intégrés, mais il est important également d'aider les gens à rester chez eux s'ils le souhaitent. La commissaire souhaiterait obtenir des détails sur les moyens affectés aux services de promotion et de développement sanitaire.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo), au vu des engagements féministes connus de la ministre, est étonnée de ne pas voir un accent plus genré dans son projet de budget. Des recommandations ont été élaborées au sein même du parlement, qui sont une manne d'informations sur lesquelles elle aurait pu s'appuyer.

On le sait, les marges de manœuvre financière sont faibles mais elles ne sont pas inexistantes. A cet égard, elle pense que le financement prévu pour le « bien-être au travail » aurait pu provenir de la « cassette emploi » (niveau régional), ce qui aurait permis d'orienter ce montant vers des associations qui répondent aux besoins spécifiques des femmes.

Réponses du Ministre

– L'augmentation du financement du budget pour la santé mentale est lié au fait que les équipes sont plus nombreuses et que l'Inspection des finances exige que soit prévu le cadre complet. Par ailleurs, il faut compter une augmentation d'1 % pour l'augmentation barémique et d'1 % pour l'indexation à partir de janvier 2014.

- Pour ce qui concerne les accords institutionnels, tout est en discussion et la ministre ne peut donc fournir encore aucune réponse.
- En réponse aux questions sur le « plan suicide », la ministre précise que des actions sont menées dans les écoles (budget de 20.000 € à l'A.B. 23.20.33.17), via le théâtre notamment (budget de 2.500 € à l'A.B. 23.10.12.01) et via une collaboration avec les médecins généralistes qui assurent des prises en charge.
- Pour ce qui concerne l'équipe « santé et travail », elle a périclité en 2010, et a demandé sa fermeture en 2012. Son action a été reprise par les asbl Dune et Pélican.
- Aux questions sur les maisons médicales, la ministre informe les commissaires qu'il en existe 36, qu'une nouvelle sera ouverte fin 2013 et une autre encore en cours de l'année 2014.
- Pour répondre aux demandes de compléments d'informations sur les projets en initiative, la ministre propose de transmettre la ventilation qui pourra être ainsi annexée au rapport.
- Pour ce qui concerne la réduction des risques liés à l'usage des drogues, ces programmes seront financés par la Région bruxelloise et la Commission communautaire française à hauteur de 45.833 € augmentés de 11.500 € au plus, et mis en œuvre par la Fedito, la cellule « Drogues Bruxelles » et la Fédération bruxelloise. La première phase de ce projet consiste en une consultation des usagers (phase en cours) et la deuxième phase sera la consultation du monde scientifique. Les résultats devraient être connus en février 2014.
- En réponse aux questions sur le label Quality Night, la ministre précise qu'elle souhaite en améliorer les critères et 60.000 € y seront consacrés. Une évaluation est en cours (réalisé par Modus Vivendi) sur le label, la perception de celui-ci et sa promotion. Il faut identifier les nouveaux besoins. Il est question également d'interroger le public.
- Le plan réduction des risques liés à l'alcool dans le milieu étudiant est mis en œuvre par Infor Drogues, le Réseau dépendances EST, les scouts catholiques (sensibilisation) et l'asbl Le Pélican.
- L'opération STERIFIX est menée par Modus Vivendi. Elle consiste en l'identification des risques (liés à l'usage des drogues) et des besoins, et à la création de pistes concrètes visant à réduire les risques encourus. 80.000 € sont inscrits pour ce projet exploratoire.

- Sur la question de la « pénurie » récurrente de psychiatres dans les services de santé mentale, la ministre informe qu'un groupe de travail, au sein du Conseil consultatif, a examiné la situation et a fait 103 propositions (par exemple : temps partiel, travail au-delà de 65 ans, engagements d'indépendants). La possibilité de s'adjoindre des logopèdes et des psychothérapeutes cliniciens peut également être abordée.
- Sur le projet « sport en santé », la ministre de la Santé n'a pas été associée. Elle verra si cela est encore possible.
- En réponse à la question de Mme Bouarfa sur le « bien-être des entrepreneurs », la ministre précise qu'il s'agit du « bien-être au travail » dans les PME. Dans ce cadre, 30.000 € ont été accordés à l'asbl Questions Santé pour analyser et remédier aux phénomènes de stress, de surcharge de travail ... dans les PME. Ce projet est en cours depuis 2012.
- L'étude externe sur le décret ambulatoire sera financée à 50 % par le secteur Santé et 50 % par le secteur Action sociale.
- Quant à la subvention à la formation et au développement sanitaire, les budgets sont liés à la santé mentale et à la non consommation du budget structurel. Ces budgets sont toutefois transférés à des initiatives en santé mentale, et notamment à un recueil de données qui sera élaboré par la Ligue de santé mentale.
- Concernant les SISD (Service Intégré de Soins à Domicile), qui existent depuis juin 2007, ils sont aujourd'hui agréés, et le Collège vient compléter le budget fédéral.
- En réponse à la question sur le budget « genré », la ministre rappelle que le président du Collège a présenté au printemps un décret « portant intégration de la dimension du genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française ». Pour le reste, le Collège a veillé à garder ce qui a déjà été fait, même s'il y a des budgets de transition, et plus spécifiquement dans les budgets santé.
- En ce qui concerne les ressources autres que professionnelles, il est certain que les réseaux des proches et des aidants restent importants, et que ces réseaux sont pris en compte.

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) remercie la ministre pour ses réponses, et souhaite que la liste des initiatives, en « promotion et développement sanitaire », fi-

nancées par l'amputation des budgets en santé mentale, soit annexée au rapport.

Elle estime par ailleurs qu'il faut résoudre absolument le problème de la carence des psychiatres.

La ministre rétorque qu'il existe aujourd'hui des recommandations précises et que c'est une avancée.

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) souhaite que la ventilation de tous les budgets dévolus aux initiatives soient jointes au rapport. Elle s'interroge cependant sur ces « reconductions éternelles ». Il faudrait aussi laisser la place à de nouveaux projets.

La commissaire souhaiterait encore obtenir un complément d'information sur les actions « Old » et « First » qui concernent les personnes sans-abri, sur la « Troupe du possible », compagnie théâtrale qui réunit des personnes en provenance de mondes psychiques, sociaux et culturels éloignés et différents autour du spectacle, ainsi que des projets à destination des femmes en grande souffrance.

Et pour terminer, l'intervenante souhaite savoir si, dans le cadre des réformes institutionnelles, les services de la Commission communautaire française seront invités à rejoindre la Commission communautaire commune.

A cette interrogation, la ministre répond que les groupes de travail commencent à se réunir la semaine prochaine. Elle rappelle que les accords de la Sainte-Emilie renforçant les Régions datent du 19 septembre seulement.

3. Examen des articles budgétaires

Programme 1 – Support de la politique générale

AB 23.10.12.01 – Prestation de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) interroge la ministre sur l'augmentation de 35.000 € à l'ajustement 2013.

La ministre rappelle les explications données en début d'exposé : le Collège a procédé à deux transferts vers cet article budgétaire. L'un de 45.000 € à partir de l'A.B. 23.10.33.01 (subvention pour la recherche dans le domaine santé) et l'autre de 20.000 € à partir de l'A.B. 23.10.12.02 (promotion, publications, diffusion).

Ces transferts permettent de respecter les règles de marché public en passant par un appel d'offres,

pour terminer l'étude de programmation et procéder à l'évaluation externe du décret ambulatoire.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'il faut éviter de se retrouver dans une situation où des articles budgétaires ne sont pas utilisés, alors que dans le même temps on dit qu'il manque des budgets.

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) demande quelles sont les dépenses prévues en 2014.

La ministre transmettra la liste des projets.

AB 23.10.12.02 – Promotion, publications, diffusions

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande que soient jointes également la liste des projets financés.

La ministre se dit d'accord.

AB 23.10.12.03 – Fonds de participation pour les habitants

M. Jacques Morel (Ecolo) se félicite de voir le chiffre diminuer mais sans excès, puisque le réseau Bruxelles-Santé sera transféré vers la Commission communautaire commune.

Dans la mesure de ce transfert vers la Commission communautaire commune, **M. Pierre Migisha (cdH)** demande si ces montants ne pourraient pas être affectés à un autre programme, pour les personnes âgées par exemple ?

La ministre répond que les personnes âgées ne dépendent pas du budget santé, mais reconnaît qu'il y a un problème pour les petits projets. Il faut créer une nouvelle méthodologie, ou peut-être travailler par thématique.

M. Jacques Morel (Ecolo) pense qu'en effet cela prendrait sens dans le cadre d'une programmation plus globale, qui pourrait avoir un volet de répartition géographique.

AB 23.10.33.01 – Subventions pour recherches dans le domaine de la santé

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande de quelles études il s'agit.

La ministre répond qu'il n'y a pas eu de demandes particulières, si ce n'est, déjà prévues initialement, l'étude relative au label *Quality Night* et celle concernant le Réseau d'aide aux toxicomanes (RAT).

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite savoir à qui sont confiées les études et si une autoévaluation est prévue.

L'évaluation du label *Quality Night* en est un exemple, répond la ministre.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) revient aux aidants proches des malades, pour constater que 83.000 € ont été distribués en 2013 pour 70.000 € en 2014.

La ministre répond que toute demande est la bienvenue.

M. Jacques Morel (Ecolo) demande ce qu'il en est de l'étude de l'impact de l'ULB.

La ministre répond que c'est un projet à échéancier moyen (± 2 ans).

Selon **M. Jacques Morel (Ecolo)**, si les budgets de cette allocation budgétaire ne sont pas sollicités, il y aurait une proposition à faire.

La ministre répond qu'il s'agit d'un problème de timing et de transfert.

AB 23.10.33.06 – Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.10.33.11 – Subventions de l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.10.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

M. Pierre Migisha (cdH) souhaite savoir quel organisme va piloter l'action « Alcool et jeunes ».

Modus Vivendi, répond la ministre.

AB 23.10.33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la santé

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime que trop de dépenses sont destinées à la promotion et aux études, et pas assez aux aides proprement dites.

La ministre rétorque que ces études sont nécessaires, utilisées et aident à la constitution de programmes, notamment pour la réduction des risques et l'alcool excessif consommé par les jeunes.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) répond que ce sont toujours les mêmes qui manquent de moyens.

M. Pierre Migisha (cdH) interroge la ministre sur les CLPS (Centre local pour la promotion de la santé). Des initiatives sont prises entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces wallonnes. La Commission communautaire française ne semble pas y être associée.

La ministre lui répond que ces centres relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que 70.000 € sont alloués à la Commission communautaire française. Mais selon les accords de la Sainte-Emilie, les CLPS bruxellois devraient être transférés à la Commission communautaire française.

AB 23.10.44.01 – Coopération avec l'État fédéral et/ou les entités fédérées

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

Programme 2 – Services ambulatoires

AB 23.20.33.04 – Subventions aux services de santé mentale

Mme Nadia El Yousfi (PS) interroge la ministre sur les « équipes enfants ». Qu'en est-il de la création d'une équipe au Nord de Bruxelles ?

La ministre informe la commissaire qu'en 2014, 270.000 € seront dégagés pour répondre à trois demandes. La décision sera prise par l'administration qui aura à cœur de prendre en compte les zones géographiques où l'offre pour les enfants est très basse.

M. Pierre Migisha (cdH) interroge la ministre sur l'appel d'offre lié à l'évaluation externe du décret.

La ministre lui répond que le cahier des charges doit encore être élaboré.

AB 23.20.33.05 – Subventions aux centres de Télé accueil

La ministre précise que la ventilation budgétaire sur les deux centres d'accueil agréés est la suivante : 471.000 € pour la Fédération des centres Télé accueil et 264.000 € pour le Centre de prévention suicide.

AB 23.20.33.06 – Subventions au service intégré de soins à domicile

M. Pierre Migisha (cdH) souhaite savoir s'il est envisagé de renforcer les services de soins à domicile (A.B. liée aux transferts budgétaires).

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) demande à quoi vont être alloués les 11.000 € supplémentaires.

La ministre explique que ce budget est gardé pour compléter le budget total et que le transfert a été opéré en vue de créer un nouveau service de soins de jour.

M. Jacques Morel (Ecolo) quant à lui, rappelle que Bruxelles compte trois SIST (Service d'Information Scientifique et Technique), celui de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire flamande), financés par le pouvoir fédéral. Le budget est là depuis le transfert de compétences, mais il est important à ses yeux de renforcer les 36.000 € qui étaient inscrits au budget initial de 2013.

AB 23.20.33.08 – Subventions aux centres de soins de jour

La ministre informe qu'un nouveau Centre de répit a été agréé le 9 septembre 2013 au Mont des Arts, pour accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ce centre bénéficiera d'une année complète de financement.

AB 23.20.33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite que la ventilation des financements et des services soient jointes au rapport.

La ministre rappelle que ces services ont pour mission de dispenser aide et assistance à domicile ou dans le cadre de lieux non hospitaliers.

AB 23.20.33.10 – Subventions aux centres de coordination

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée

M. Jacques Morel (Ecolo) souhaite obtenir des éclaircissements. Le ministre Madrane a parlé de

trois agréments à de nouvelles maisons médicales, et la ministre parle de trente-six maisons médicales existantes, d'une nouvelle implantation en 2013 et d'une autre encore en 2014. Si l'une d'elle est agréée en décembre 2013, son agrément couvrira-t-il l'année budgétaire complète ?

M. Morel rappelle que le Collège en avait annoncé quatre la première année, trois la deuxième année, ensuite deux ...

La ministre informe les commissaires qu'un groupe de travail va se constituer suite à ses rencontres avec la Fédération des maisons médicales.

AB 23.20.33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

Mme Nadia El Yousfi (PS) s'en référant au programme justificatif 2014 qui parle de « l'augmentation du cadre d'un service spécifiquement dédié à l'accueil bas seuil » (p. 64), demande à la ministre de quelle asbl il s'agit.

La ministre rappelle que l'asbl « Santé et entreprise » (qui disposait d'un ETP) a arrêté volontairement ses activités qui ont été reprises par les deux asbl Dune (qui dispose d'un ETP) et le Pélican (qui dispose d'un ½ ETP).

M. Jacques Morel (Ecolo) se félicite que l'asbl Dune soit un peu soulagée, et demande à la ministre si le terme « bas seuil » est le nom générique.

La ministre confirme.

M. Jacques Morel (Ecolo) évoque la question de l'infirmier qui n'est plus pris en charge par le SPF Santé. Qu'en sera-t-il de ses prestations par rapport à l'INAMI ?

Mme Martine Staquet (cabinet de la ministre Fremault) répond que le projet est d'entrer en contact avec les gens par le biais de la santé, et non pas de proposer des prestations systématiquement.

M. Jacques Morel (Ecolo) souhaite savoir s'il y aura des cellules francophones.

La ministre répond que cela se fera via l'allocation budgétaire 21.10.41.01 (remboursement de la dotation spéciale de la Communauté française).

Mme Anne Herscovici (Ecolo) approuve bien sûr que les personnes sans couverture mutuelle aient accès aux soins, mais elle estime qu'elles devraient

pouvoir entrer dans le droit commun avec le CPAS et le pouvoir fédéral.

AB 23.20.33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.18 – Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

Programme 5 – Infrastructures

AB 23.50.61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Mme Anne Herscovici (Ecolo) estime que dans le cadre de la modernisation de la Commission communautaire française, les rapports d'activités des différents services devraient pouvoir être mieux connus des parlementaires, qui eux-mêmes pourraient se montrer un peu plus curieux.

Il en va de même pour le choix des travaux à effectuer dans le cadre des subventions aux infrastructures.

La discussion est ainsi clôturée.

4. Avis de la commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 23 des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014, d'autre part, par 8 voix pour et 3 voix contre.

5. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Pierre MIGISHA

Le Président,

Bea DIALLO

6. Annexes

Annexe 1

A.B. 23.10.33.01 **83.000 € – 45.000 € = 38.000 € – 18.000 € = 20.000 €** **Solde : €**

Subvention pour des recherches dans le domaine de la Santé

Nom de l'association	Projet	Montant
----------------------	--------	---------

A.B. 23.10.33.06 **76.000 €** **Solde : 0 €**

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Nom de l'association	Projet	Montant
SMES-B	« Cellule d'appui médico-psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale »	41.000 €
Le Méridien	programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	35.000 €

A.B. 23.10.33.13 **884.000 €** **Solde : 42.555 €**

Subventions pour des initiatives en matière de santé

Nom de l'association	Projet	Montant
RAPA – Autre Lieu	organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, son projet de maisons communautaires et d'accompagnement de personnes malades mentales	74.909 €
Cahiers de Psychologie Clinique	publication d'une revue de psychologie clinique	5.000 €
ERREURS MEDICALES	aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €
Les Pissenlits	santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	34.260 €
Fables Rondes	Clowns à l'Hôpital Erasme et à l'Hôpital Saint Pierre	17.700 €
ASSOCIATION FRANCOISE DOLTO	fonctionnement d'un espace parentalité	34.000 €
La Maison Ouverte	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.890 €
Passages	projet de lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
GAZOUILLIS	action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.272€

Nom de l'association	Projet	Montant
Prévention des Allergies	conseil, d'information, d'orientation et de suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies	5.000 €
SOS Sectes	aide aux victimes de sectes	3.000 €
Les P'tits Pas	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €
HOPIDOM	fonctionnement d'un Centre de Coordination spécialisé en Hospitalisation pédiatrique à Domicile	85.000 €
PAG-ASA	aide et d'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.727 €
Le Pont de Arts	intervention artistique en pédiatrie	2.000 €
Ligue Huntington Francophone Belge	aide, soutien moral et information pour les familles et les personnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000 €
Fédération des maisons médicales	améliorer la prise en charge des personnes sans papiers ou bénéficiaires de l'aide médicale urgente dans les maisons médicales de Bruxelles	10.000 €
Maison de la Famille	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés	2.975 €
Maison des Enfants de Saint-Gilles	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0 – 6 ans)	2.479 €
Hopi'Conte	contes aux enfants hospitalisés	2.023 €
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS-LA MARGELLE	lieu de rencontres, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
Espace P	consultations médicales gratuites, de campagne de vaccination contre l'hépatite B et de recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	32.252 €
Atelier Côté Cour	soutien à l'expression, à la créativité de patients psychiatriques dans divers projets socio-artistiques	6.000 €
Liaison Antiprohibitionniste	réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.456 €
Modus Vivendi	réduction des risques liés à l'alcool en milieu étudiant – Phase exploratoire	80.000 €
Sauvez mon enfant	« Parents en deuil »	22.000 €
AIDE INFO SIDA	aide psychologique et morale aux personnes séropositives et malades du Sida	10.000 €
L'Heure Atelier	ateliers créatifs en faveur d'adultes vivant ou ayant vécu des troubles psychiatriques ou psycho-sociaux	6.200 €

Nom de l'association	Projet	Montant
Théâtre de l'éclair	théâtre avec des adolescents et des adultes en difficulté	6.000 €
PSYMAGES	collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy »	6.000 €
Centre de Prévention du Suicide	engagement d'un représentant auprès de professionnels ciblés en vue d'implémenter sur le terrain les recommandations spécifiques en matière de prévention du suicide	20.000 €
Alzheimer Belgique	projet en faveur des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles	24.970 €
BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE	service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 €
Similes	aide aux personnes atteintes de troubles psychiques, et à leur entourage	15.200 €
LES MESSAGERS DU COEUR	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500 €
Collectif Santé « Les Alevins »	organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins-spécialistes	1.500 €
Lapsus Lazuli	activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 €
Jour après Jour	projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	31.2012 €
Guides Catholiques de Belgique	sensibilisation à la problématique de l'alcool	1.500 €
FFIHP	rôle de coordination des initiatives d'habitations protégées sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale	30.000 €
Entr'Aide des Marolles	projet en santé mentale du Service d'Aide psychologique	13.000 €
Maison médicale Kattebroek	incorporer une composante santé mentale dans le cadre des soins de santé primaires	57.033 €
Sun Child	« Prendre un enfant par la main »	18.000 €
Aidants Proches	reconnaissance et maintien des droits pour les aidants proches	5.000 €

A.B. 23.10.33.14

105.000 € – 18.000 € (arrêté de transfert) = 87.000 €

Solde : 0 €

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	Projet	Montant
Centre Local de Promotion de la Santé de Bruxelles	action de promotion de la santé	69.500 €

Nom de l'association	Projet	Montant
Fedito	élaboration d'un plan bruxellois de réduction des risques	11.500 €
Centre de documentation Santé-Bruxelles	activité documentaire dans le domaine de la santé	6.000 €

A.B. 23.20.33.17

182.000 € + 549.000 € (arrêté de transfert) = 731.000 €

Solde : 46.078 €

Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Nom de l'association	Projet	Montant
L'Atelier des Droits Sociaux (Solidarités Nouvelles-Bxl)	« Information juridique et santé »	59.243 €
« SeTIS »	formation, encadrement et emploi d'interprètes dans le secteur de la santé	44.796 €
Question Santé	réalisation et diffusion du périodique Bruxelles-Santé, support à la conception et réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française, encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets développés notamment par les secteurs ou associations subventionnés par la Commission communautaire française	50.000 €
30 + 30	information en matière de santé	3.000 €
AREAM	activités en matière de musicothérapie	13.000 €
Plate-Forme Prévention Sida	organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1 ^{er} décembre 2013	4.500 €
Modus Vivendi	promotion de la santé et réduction des risques en milieu festif	35.000 €
Alias	actions de prévention et d'accompagnement psycho-médico-social à destination des hommes prostitués en situation de vulnérabilité	25.000 €
Question Santé (Santé et Entreprise)	projet « Santé et Entreprises »	65.000 €
Famgb	travail de coordination et de promotion à la santé à Bruxelles	17.850 €
ENTRE-DEUX	« accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains en lien avec le milieu de la prostitution »	28.000 €
LA TROUPE DU POSSIBLE	création théâtrale en faveur de personnes confrontées à des situations de fragilités et de détresses sociales et/ou psychiques aiguës	6.000 €

Nom de l'association	Projet	Montant
SOS VIOL	aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	6.000 €
Woman ' do	accompagnement psycho-thérapeutique pour des femmes migrantes socialement vulnérables	6.000 €
Infirmiers de rue	développer la dimension éducative et promotion de la santé auprès des personnes en situation de précarité	20.000 €
Le Coin des Cerises	santé mentale communautaire	138.000 €
SMES-B « Housing First »	« Housing First »	10.000 €
Plate-Forme Francophone du Volontariat	réalisation d'un référentiel, d'une campagne grand public et d'un séminaire à destination des directions d'hôpitaux et de leurs services réalisation d'un référentiel, d'une campagne grand public et d'un séminaire à destination des directions d'hôpitaux et de leurs services	13.333 €
SeTIS (2)	financer les prestations d'interprétariat et de traduction qui émanent des différents services agréés par la Commission communautaire française dans le secteur de la santé	25.000 €
Liens de quartier Petite enfance	Lieu de rencontre Parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek	6.000 €
Ligue bruxelloise Santé mentale	poursuite de son projet d'exploitation d'un recueil de données pour le secteur des Services de Santé mentale	40.000 €
Centre d'Orientation Educative Les Alouettes	« La Clinique de Concertation d'Ixelles »	5.000 €
Le Grès	« Les Ateliers des Trois ponts »	7.200 €
Fédération des maisons médicales (Tabac)	accompagnement des fumeurs en milieux précarisés	35.000 €
Fédération des maisons médicales (Tableau de bord)	élaboration d'un système d'information dans le cadre des soins de santé primaires – Tableau de bord	22.000 €

A.B. 23.20.33.18

651.000 €

Solde : 28.029,04 €

Nom du réseau	Projet Promoteur	Montant
Dépendance Bruxelles-Est	Centre Chapelle – aux – champs	57.006,15 €
Santé – Précarité	SSM Le Méridien	49.650,52 €
Soins chez soi	Soins Chez Soi	64.361,78 €
Bruxelles-Est	WOPS	54.145,62 €
Asbl Santé Réseau Diabète	Réseau Santé Diabète Bruxelles	78.664,40 €
Canal Santé	Espace Social Télé – Service	33.508,99 €

Nom de l'association	Projet	Montant
Asbl Réseau Hépatite C	Réseau Hépatite C Bruxelles	53.021,85 €
Santé mentale Marolles	Entr'Aide des Marolles	68.448,24 €
Santé mentale en exil	Ulysse	22.884,19 €
Santé mentale et exclusion sociale	SMES – B	46.585,67 €
Rézo santé 1030 Jeune enfance parentalité	Liens de quartier petite enfance	22.884,19 €
Réseau prévention des troubles précoces du développement et de l'attachement chez le jeune enfant	Asbl La Guise	48.925,17 €
Réseau Nomade	Asbl Dune	22.884,19 €

A.B. 6.23.50.01 – Subventions d'investissement dans les infrastructures de santé
Situation et prévisions au 25 novembre 2013 (en milliards d'€)

[illegible]

N° DOSSIER	BENEFICIAIRE	OBJET	CODE	ESTIMATION hors TVA	N° VISA	2013			2014		2015		2016	
						Engagé	à engager	Ord.	à engager	à ord.	à engager	à ord.	à engager	à ord.
		NOUVEAUX DOSSIERS									500		500	460
						119,1	0	290,6		29				
		Sous-total 2013				119,1		319,6	677	154,51	500	690	500	500
		TOTAL ANNUEL												
		encours au 01.01.09 : 473												
		encours au 01.01.10 : 505												
		encours au 01.01.11 : 317												
		encours au 01.01.12 : 572												
		encours au 01.01.13 : 426												
		encours au 25.11.13 : 254												
		encours à annuler : 0												
		encours estimé au 31.12.13 : 225 = 254 + 0 - 29												
		Ordonnancement inéligible en 2014 (= part de l'encours estimé au 31.12.2013 à ordonnancer en 2014.423)												